

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date : Jeudi 30 Janvier 2025

Horaire : 18:00

Lieu : Hôtel de ville et d'agglomération

Commission ressources et évaluation des politiques publiques

0 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal - du 05 décembre 2024 (ASSEMBLEES) - Rapporteur : Isabelle ASSIH

DEBAT PRELIMINAIRE

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

1 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (DRH) - Rapporteur : Anna-Vari CHAPALAIN

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

2 - Rapport 2024 sur la situation en matière de développement durable (DTE) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025 (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

4 - Autorisation de la commune de Quimper concernant la prise de participation par SemBreizh dans une société de projet (Société Civile de Construction-Vente), à l'effet de piloter l'opération "Ilots C5 et C7 quartier bois-du-château" à Lorient (56) (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

5 - Signature de marchés publics après consultation (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

6 - Indemnisation d'agent victime de violence (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

7 - Vente sur WebEnchères (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

8 - Constitution d'un groupement de commande - Diagnostics immobiliers (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

9 - Constitution d'un groupement de commandes - Marché de prestations de sécurité et de gardiennage (RC) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

10 - Rémunération complémentaire des agents recenseurs participant à l'enquête familles (DPTP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

11 - Rapport d'activité 2024 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la commune de Quimper (DPTP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

12 - Décisions de la maire prises par délégation du conseil municipal (RES)
- Rapporteur : Isabelle ASSIH

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

Commission ville durable

13 - Constitution de servitude Enedis - Allée de Penvillerc'h (DSUH) -
Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

14 - Constitution de servitudes et mise à disposition Enedis - rue de la
Touraine (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

15 - Convention de superposition d'affectations du système d'endiguement
du Halage de Quimper, entre la ville de Quimper et l'État (DCEDP) -
Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

16 - Convention de transfert de gestion d'une dépendance du domaine
public fluvial accueillant de la voirie sur le "quai neuf" de la commune
de Quimper (DCEDP) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

17 - Travaux effacement réseaux aériens (DIMEP) - Rapporteur : Françoise
DORVAL

DELIBERATION

Commission ville des savoirs et des temps libres

18 - Établissements d'enseignement privé : avance sur participation (DEEJ)

- Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

19 - Avenant à la convention d'Objectifs et de Financement 2023-2027

conclue entre la commune de Quimper et la Caisse d'Allocations

Familiales (CAF) (DEEJ) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

20 - Subventions sportives de haut niveau collectif saison 2024-2025 (DDS)

- Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

21 - Avances sur subventions sportives de fonctionnement 2025 (DDS) -

Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

Commission ville solidaire et inclusive

22 - Subvention exceptionnelle à l'association Droit d'asile Quimper Cor-

nouaille (SOL) - Rapporteur : Matthieu STERVINOU

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025

Convoqué le 24 janvier 2025

Présidé par Madame Isabelle ASSIH

Le conseil municipal de la ville de Quimper s'est réuni le 30 janvier 2025, à 18 heures, à l'hôtel de ville et d'agglomération, sous la présidence de Madame Isabelle ASSIH, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 49

ÉTAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle ASSIH, Maire,

M. GRAMOULLE, Mme DORVAL, M. LESVENAN (jusqu'à 22h00), Mme VIGNON, M. LE ROUX, Mme QUERE, M. STERVINOU, Mmes HUET MORINIÈRE, PRIGENT, M. CREQUER (à partir de 18h42), Mme DURRWELL, M. BROUDEUR (jusqu'à 19h20) Mme CHAPALAIN, M. LE BRUN, Mme PHILIPPE, M. JASSERAND, **Adjoints**,

Mme RAINER, MM. LE BIGOT, ANDRO, SINQUIN, BILIEN, Mmes RICHARD, URVOIS, JEAN-JACQUES, MM. LE GOFF, TROGLIA, DERE (jusqu'à 20h30), MUSHINGANTAHE, Mmes PUILLANDRE-COLLARD, HENRY, M. HASCOET, Mme LE CAM, M. JOLIVET (jusqu'à 22h00), Mmes LEVRY GERARD, LECERF LIVET (à partir de 19h12), M. MENGUY (jusqu'à 22h00 puis à partir de 22h48), Mmes DAVID, LE MEUR (jusqu'à 22h00 puis à partir de 22h48), MM. GHACHEM, QUIDEAU, **Conseillers Municipaux**.

ABSENTES/EXCUSÉES :

Mmes DADKHAH, MEUNIER

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. KALONN	à	Mme URVOIS
M. BROUDEUR	à	Mme PRIGENT (à partir de 19h20)
Mme MOSTAJO	à	Mme PHILIPPE
M. DERE	à	M. MUSHINGANTAHE (à partir de 20h30)
M. FORMENTIN-MORY	à	M. GRAMOULLE
M. CALVEZ	à	Mme ASSIH
M. FONTAINE	à	M. HASCOET
Mme POSTIC	à	Mme DAVID

Secrétaire de Séance : M. Matthieu STERVINOU

Ouverture de la séance :

Le quorum étant atteint, madame Isabelle ASSIH, maire de Quimper, ouvre la séance.

En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, madame la maire invite le conseil municipal à nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Le conseil municipal nomme monsieur Matthieu STERVINOU.

Propos liminaires :

Mme ASSIH : « *Chers élus, chers collègues, chers agents de la collectivité, chères personnes dans la salle, chères Quimpéroises, chers Quimpérois, bienvenue à ce premier conseil municipal de l'année. J'ai eu l'occasion de vous adresser mes vœux lors de la cérémonie organisée samedi dernier dans la salle Dan Ar Braz, qui a permis de réunir plus de 1 000 personnes, et je veux de nouveau vous adresser mes vœux les plus chaleureux.*

Nous sommes mobilisés au quotidien pour accompagner la population et faire de Quimper une ville désirable et attractive, mais nous regardons aussi ailleurs. À ce titre, je souhaiterais assurer de ma profonde solidarité les populations et les communes bretonnes et du Grand Ouest qui subissent en ce moment les conséquences des inondations. À l'échelle de notre ville, nous avons déclenché des mesures préventives, notamment dans le secteur de l'hippodrome avec l'installation du batardeau, et organisé le nettoyage du réseau d'eau fluviale. Le plan d'action préalable à l'élaboration du nouveau Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant de l'Odet a été adopté en décembre 2023.

Nous avons validé en conseil communautaire une approche systémique permettant d'appréhender l'ensemble des risques qui pèsent sur notre territoire : gonflement brutal des cours d'eau et – c'est plus nouveau et plus massif qu'auparavant – hausse du niveau marin. Les résultats de l'étude sur le risque de submersion marine lancée cette année et dont la restitution est prévue en 2026 permettront à l'Agglomération et au Sivalodet de décider des solutions les plus adaptées en amont et/ou en aval. Il nous faut plus que jamais nous préparer à la succession d'événements météorologiques extrêmes, et sans attendre notre PAPI définitif pour la période 2027/2033, il nous faut agir collectivement pour réduire notre vulnérabilité et renforcer notre culture commune du risque. À ce titre, une nouvelle campagne de diagnostic avant travaux sur les habitations et les locaux professionnels situés en zone inondable est prévue au printemps prochain. Elle est attendue, nous comptons déjà une vingtaine de demandes sur ce programme.

Nous avons appris ce week-end le décès de Pierre PERNEZ, élu municipal et compagnon de route de notre ancien maire Marc BÉCAM. Il était également très investi dans la vie associative et économique en tant que président de la Foire Expo et du Stade Quimpérois. Au nom de l'ensemble des élus municipaux, je veux adresser nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Dans un registre d'actualité plus heureux, nous pouvons nous réjouir de pouvoir compter sur des agents de service public pleinement investis dans leur mission au service de nos

concitoyens. Un bel exemple nous en a été donné le 23 novembre dernier au moment où se tenaient les deuxièmes Assises de la Sécurité publique. Cédric LE GAL, agent de la police municipale, et son collègue de la police nationale n'ont pas hésité à braver les eaux de l'Odet pour porter secours à une personne en sérieuses difficultés. C'est un bel exemple d'abnégation et de coopération entre nos polices qui sera salué prochainement par monsieur le Préfet avec une remise à ces deux agents de la médaille de la sécurité intérieure.

Nous pouvons également nous réjouir que Quimper soit reconnue nationalement comme une ville où il fait bon vivre. Nos quotidiens locaux se faisaient l'écho cette semaine du bon classement de la ville dans le Palmarès 2025 des villes de rêve. Quimper est classée quatrième sur les 1 482 communes évaluées dans sa catégorie. Nous portons de nombreux projets d'embellissement au cœur de l'ensemble des quartiers. Vous avez dû le voir circuler tant dans la presse que sur les réseaux, mais je veux également souligner la nomination de deux fresques quimpéroises réalisées l'an dernier à Kermoysan et rue Verdelet au concours des Golden Street-Art 2024.

Préserver notre qualité de vie dans un Quimper pour tous, c'est bien l'enjeu de notre débat d'orientations budgétaires, un débat à l'aveugle, sans avoir tous les fichiers météo comme nos skippers émérites du Vendée Globe. Merci à Jacques LE ROUX, notre adjoint aux Finances, ainsi qu'aux services pour cette préparation de nos orientations budgétaires, et cela sans assistance de l'État. Les décisions des gouvernements successifs sous la présidence d'Emmanuel MACRON se traduisent par un déficit record dans les comptes de l'État : 162 milliards en 2024, soit 6,1 % du PIB (Produit Intérieur Brut). À celles et ceux parfois élus locaux qui voudraient inverser la charge de la responsabilité, je veux redire que les collectivités locales doivent quant à elles proposer, et c'est heureux, des budgets à l'équilibre. La ville de Quimper n'engage pas des dépenses dont elle ne pourrait s'acquitter.

Le projet de loi de finances 2025, qui fixe l'engagement financier de l'État auprès des collectivités locales, n'est pas arrêté à ce jour. Dans les propositions des sénateurs, l'addition demandée aux collectivités reste bien salée, près de 2,2 milliards, dans laquelle il faut rajouter l'augmentation des cotisations à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales), puisque c'est 1,2 milliard + 1 milliard, ainsi que les coupes drastiques pour le sport et la culture, qui auront des répercussions sur nos acteurs locaux et sur l'ensemble des habitants de notre pays et de notre territoire.

Je ne peux que m'associer à l'Association des Maires de France, qui exprime toujours ses vives inquiétudes face aux prélèvements et contraintes budgétaires supplémentaires imposés aux communes et intercommunalités, qui vont en réalité aggraver le déficit de l'État. Nous porterons donc notre part de l'effort sans renoncer à nos priorités pour les Quimpéroises et les Quimpérois. Ce sont celles des solidarités du quotidien et du service public de proximité : l'action sociale, la santé, le soutien aux associations, la tranquillité publique.

Inscrit dans cet engagement prioritaire, le rapport égalité entre les hommes et les femmes nous sera présenté en détail par Anna-Vari CHAPALAIN, mais je veux par exemple me féliciter de la réduction importante des écarts dans le régime indemnitaire perçu par les agents de notre collectivité, même s'il reste encore du chemin vers l'égalité parfaite. Pour les agents de la catégorie A, l'écart est passé de 224 % en 2020 à 15 % en 2024 ; pour les agents de la catégorie B, l'écart est passé de 80 % en 2020 à 19 % en 2024 ; pour les agents de la catégorie C, l'écart est passé de 36 % en 2020 à 0 % en 2024.

Notre ville est également bien inscrite dans la transition écologique. Le rapport de développement durable, qui sera présenté par notre collègue Françoise DORVAL, notre adjointe à la Transition écologique, est révélateur de notre engagement dans le domaine de la rénovation énergétique, de la place de la nature en ville et de la préservation du vivant. Nous aurons à faire des choix sur la mise en œuvre de ces priorités. Nous poursuivrons les efforts engagés de réduction des dépenses de fonctionnement, nous lisserons nos investissements sans remettre en cause la pertinence de ces projets. Je pense notamment au projet d'Hôtel des Solidarités, dont les études vont se poursuivre et qui fera l'objet d'un phasage des travaux dans le temps. L'urgence est de restructurer le bâtiment d'hébergement de l'urgence sociale afin qu'il soit digne de l'accueil des personnes les plus en difficulté.

Nous céderons quelques-uns de nos actifs, nous n'aurons pas recours au levier fiscal. Il n'y a pas eu de hausse du taux de la taxe foncière pour la ville durant le mandat, il n'y en aura pas cette année non plus. Le détail de l'ensemble de ces mesures sera tout l'objet de notre débat budgétaire de mars. Ce soir, nous ne ferons pas le match avant le match sans même connaître la règle du jeu attendue de Paris. En mars, lors de notre prochain conseil municipal, notamment consacré au vote du budget 2025, nous aurons, je l'espère, un budget pour la Nation et une lecture plus précise de son impact sur nos collectivités.

Je vous remercie pour votre attention. »

M. MENGUY : « Brièvement, puisque si nous ne faisons pas le match du budget lors des orientations budgétaires, nous n'allons pas faire le match des orientations budgétaires dans les discours d'introduction.

Je voulais commencer ce conseil municipal par un motif de satisfaction, puisque l'ordre du jour de ce conseil municipal est raisonnable, avec 22 rapports contre 55 en décembre dernier. Merci d'y avoir veillé, car je crois que cela garantit des échanges de qualité. Il est toujours préférable de miser sur l'existence de la démocratie locale dans des enceintes d'assemblées ou dans les urnes que sur des réseaux sociaux, qui sont parfois, ou souvent, ou tout le temps d'ailleurs, non régulés ou sous influence étrangère. Merci pour cela.

La période des orientations budgétaires, vous l'avez dit, est celle des projections, c'est la période où il faut être optimiste, donner de l'optimisme, et c'est évidemment très difficile dans le contexte international et national actuel, d'ailleurs pas seulement d'un point de vue budgétaire.

Le monde est compliqué, nos citoyens, nos concitoyens nous le disent tout le temps, les défis sont énormes et la démocratie reçoit des coups des populistes de partout, populistes qui sont accompagnés par des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) qui accompagnent un mouvement de régression de notre démocratie, de nos démocraties, organisé de manière assez inquiétante.

Il faut garder la tête froide collectivement afin que nos collectivités territoriales tiennent bon, qu'elles tiennent bon dans leur fonctionnement démocratique et qu'elles tiennent bon dans le service qu'elles rendent à nos concitoyens. Je crois que le service public du quotidien, qui est rendu dans les communes, aide à garder les pieds sur terre pour les élus locaux que nous sommes. Les mandats que nous occupons, que nous exerçons, sont des mandats passionnants, et malgré ces coups terribles qui peuvent être portés parfois à la démocratie, sous influence

de nouveaux moyens de communication, je crois que nous retrouvons néanmoins au quotidien des moyens d'agir ici et de répondre aux attentes de nos concitoyens.

Il faut aussi que vive le débat démocratique, un débat démocratique vivifiant et toujours respectueux des différentes opinions, des solutions et des projets pour notre ville. Je crois qu'au début d'une année préélectorale, il est important de rappeler notre attachement à ces exigences.

Ce soir, nous aurons des accords et des désaccords, comme souvent d'ailleurs, probablement davantage d'accords que de désaccords. Cela ne veut pas dire que les désaccords ne sont pas importants, mais c'est vrai que, et cela quelles que soient d'ailleurs les majorités qui président aux destinées de Quimper selon les mandats, l'immense majorité des délibérations au conseil municipal sont votées à l'unanimité et les divergences se font sur un nombre limité d'actions, mais qui ont un sens pour nos options, nos opinions, et pour nos concitoyens.

Nous aurons donc des accords et des désaccords. Nous sommes d'accord sur beaucoup de priorités, mais souvent pas sur la manière de les concrétiser ou de les financer. Vous avez évoqué l'état budgétaire de notre pays sans adoption du projet de loi de finances et nous comprenons que la situation budgétaire nationale rende plus difficile l'exercice qui consiste à se projeter, mais nous avons tout de même trouvé que ces orientations budgétaires étaient très vagues.

Malgré la situation budgétaire, nous connaissons les scénarios possibles et un nombre certain de nos dépenses et de nos recettes, qui sont des intangibles de nos budgets. Dans ce rapport d'orientations budgétaires, je pense que davantage d'informations auraient pu être données, rapport budgétaire qui comprend notamment huit pages de rétrospective financière sur l'année passée et quatre lignes de prospective financière. Forcément, une telle divergence entre la rétrospective et la prospective, à un mois du vote du budget, cela m'a interpellé.

Néanmoins, vous l'avez dit, madame la maire, nous aurons davantage d'éléments dans le budget, nous n'allons pas faire le match avant le match, mais je pense qu'au moment des orientations budgétaires, avec un budget qui arrive à grands pas, nous aurions pu avoir davantage de précisions sur un nombre important d'éléments des politiques publiques municipales.

Je ne vais pas faire le débat avant le débat d'orientations budgétaires, et je crois qu'avec mes collègues, sur le débat d'orientations budgétaires et notamment sur le rapport de développement durable, nous aurons l'occasion de revenir sur un certain nombre de convergences et de divergences.

Merci, madame la maire. »

Mme LE MEUR : « *C'est encore la période des vœux, car nous n'avons pas atteint le 31 janvier, donc je voulais tout d'abord vous souhaiter à tous et à toutes mes meilleurs vœux, avec aussi une note d'optimisme, je le souhaite, au regard du contexte que nous avons, que ce soit au niveau national ou international. Je vous souhaite donc à tous, ainsi qu'à vos familles, une bonne santé, notamment aux plus faibles d'entre nous.*

Une fois que c'est dit, c'est facile, mais à la fois, qu'allons-nous mettre en œuvre ? Vous l'avez pointé du doigt, nous sommes dans une situation délicate au niveau politique avec une

crise politique affirmée et qui fait suite – vous l'avez rappelé, mais je tiens à insister – à une crise sanitaire, économique et énergétique, qui a atteint de plein fouet l'ensemble des citoyens, mais également les collectivités. Il y a donc une conscience collective sur ce sujet, et nous attendons nous aussi que le budget arrive, nous attendons de trouver un compromis pour que nous puissions demain avoir un budget pour pouvoir nous projeter. C'est ce qu'attendent les Français, qui ne font pas réellement la distinction. Ils disent 'Vous, les politiques'... Il nous faut donc faire attention à ne pas jouer toujours ce jeu d'opposition dans le discours que nous portons. La situation est délicate, nous l'entendons, mais jouer ce jeu d'opposition et dire que c'est de la faute de ceux-ci ou de celui-là, que c'était mieux avant ou c'était mieux ainsi...

Dans la situation actuelle, je souhaite que nous arrivions ensemble à nous projeter pour un avenir plus serein, si possible coconstruit. C'était notamment votre discours en 2020 lors des municipales, donc je vous réitère le fait que je suis toujours à disposition, notamment en tant que députée, et que j'attends toujours d'avoir un rendez-vous avec vous. Nous avons une deuxième chance de bâtir le budget ensemble, donc je réitère ma demande sur ce sujet.

Je voulais simplement dire aux citoyens qu'ils peuvent faire confiance, à tous les niveaux, aux politiques, parce qu'il y a tout de même une crise de la démocratie qui est forte. Ainsi, s'il vous plaît, essayons d'apaiser cette situation, de ne pas toujours jeter la faute sur autrui, de projeter sur l'avenir et de travailler ensemble. Merci à vous. »

Mme ASSIH : « *Par rapport au fait de réitérer l'invitation à avoir une réunion de travail, nous devions nous voir demain, mais la délégation interministérielle s'annonce demain, raison pour laquelle ce temps-là est reporté. Pour ma part, j'ai toujours dit que nous avions besoin de travailler ensemble. Le duo Maire-Député est un duo important et c'est vrai qu'il n'a pas suffisamment fonctionné, je le regrette. Je ne sais pas si la date a été fixée, mais dans le cas présent, c'est vraiment totalement indépendant de ma volonté que de reporter notre rencontre de demain, rencontre qui va évidemment se faire et que j'attends d'ailleurs avec impatience sur les sujets que vous avez mentionnés dans l'invitation à nous rencontrer.*

Nous allons pouvoir débattre lors du rapport que vous souhaiterez. En revanche, il y a encore une prise de parole pour le groupe de la majorité quimpéroise, Marie-Pierre JEAN-JACQUES. »

Mme JEAN-JACQUES : « *Merci, madame la maire. Cette séance du conseil municipal va nous permettre d'échanger collectivement sur des orientations budgétaires, qui sont le premier acte de notre budget 2025. Nul doute que ce débat prendra une tournure très nationale avec cette instabilité politique, fruit d'une dissolution hasardeuse, décidée seule par un Président soutenu ici par quelques élus dans cette assemblée, avec un projet de loi de finances toujours en attente et qui laisse notre ville sans boussole budgétaire au plan national, le tout sur fond de paris et d'ambitions déplacées sur la future échéance présidentielle, comme si cet horizon était celui des Quimpérois.*

Au nom du groupe Quimper Ensemble, qui fait la preuve que diversité peut s'accorder avec unité, cohésion et solidarité, je vais vous parler de Quimper, seulement de Quimper, si vous me le permettez. C'est, je crois, ce qu'attendent les habitants, et je vais m'y tenir. Je vais vous parler de ce qui a été notre engagement devant les électrices et les électeurs en 2020 et de ce qui a été fait en respect de la parole donnée.

Madame la maire a pu partager des horizons lors de cette belle cérémonie des vœux de samedi dernier, celui de travailler sur nos horizons communs, celui des réponses du quotidien, celui de l'action de proximité, celui de travailler sur nos horizons d'avenir, celui des décisions que nous avons prises avec courage et responsabilité afin que notre ville reste attractive. La solidarité est notre ADN et doit le rester, elle ne se conçoit pas si nous laissons un certain nombre de Quimpérois au bord du chemin.

Les actions de notre CCAS ont été confortées. Le soutien aux associations est constant et le restera, et notre groupe se félicite de la poursuite de notre projet de nouvel Hôtel des Solidarités.

Elle ne se conçoit pas si la tranquillité publique n'est pas au rendez-vous et si les habitants ne se sentent pas protégés dans leur vie de tous les jours. La police municipale, bientôt renforcée, est maintenant présente et rassure les habitants et les commerçants. De nombreuses actions de prévention se mettent en œuvre.

Elle ne se conçoit pas sans un service public fort, qui est le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas. La demande de la population est forte. Nous nous félicitons d'avoir renforcé les équipes de la ville, de l'avoir rendue plus attractive, ce qui permet de pouvoir faire les recrutements nécessaires. Nous l'assumons, lorsque d'autres demandent toujours plus d'action publique quand ils sont à Quimper, et, dans le même temps, soutiennent leurs amis de Paris dans les projets de suppression de postes à l'Éducation nationale et dans la réduction des moyens des services et des agences publics.

Nous sommes fiers également de ce Quimper qui bouge et s'adapte pour les générations actuelles et futures ; ce Quimper qui répond à la demande de logements, avec près de 2 000 projets à venir sur la ville ; ce Quimper qui travaille à leur rénovation, mais attend du gouvernement d'autres mesures que la baisse annoncée de MaPrimeRénov ; ce Quimper qui fait de la santé une priorité en travaillant à la rénovation de son hôpital et en aidant à l'installation de nouveaux médecins et dentistes ; ce Quimper encore qui accompagne avec l'Agglomération le développement économique et l'innovation nos emplois de demain ; ce Quimper qui veut rester respirable demain, qui veut garder son souffle – les réponses au changement climatique ne sont pas une option et nos actions pour un développement durable et solidaire témoignent de notre engagement – ; ce Quimper qui fait des choix forts d'investissement pour rénover ses équipements et pour en créer d'autres, dans une vision renouvelée de la ville et en réponse à des besoins des habitants non satisfaits.

Nous pouvons juste regretter que cela n'ait pas été fait avant, à l'exemple du théâtre Max-Jacob, de la piscine de Kerlan Vian, qui perdait chaque année l'équivalent de son volume en eau. Nous pouvons également nous étonner que d'aucuns rêvassent d'une Arena et nous fassent aujourd'hui le reproche d'une Grande salle, moins chère et mieux située, pour entraîner l'aménagement de tout un quartier.

La confiance dans les élus ne se décrète pas, elle suppose respect des engagements. Nous avions fixé un cap : il est tenu et continuera de l'être, en dépit des crises, en dépit des incertitudes nationales.

Elle demande qu'on écoute, que l'on fasse confiance aux habitants de ce territoire, à commencer par la jeunesse. J'aimerais que nous valorisions collectivement davantage ce qui a été semé, nos budgets participatifs et l'action de notre conseil municipal des Jeunes.

Elle demande aussi des résultats, pas de l'incantation ou des promesses dont on sait qu'elles ne seront pas tenues. Elle demande surtout que nous respections toujours Quimper et les Quimpérois, que nous restions, au-delà de nos échanges, des ambassadeurs de notre ville, en étant toujours réalistes sur ses attentes et ses difficultés, mais aussi conscient de ses atouts.

Je vous remercie pour votre attention. »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2025
Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH

N° 0

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 05 décembre 2024**

Conformément à l'article L.2121-15 Code général des collectivités territoriales, il est proposé d'approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil.

Madame la maire rappelle que le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 décembre 2024 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'arrêter et approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 décembre 2024.

Débats relatifs au rapport n°0 :

Mme ASSIH : « Nous allons commencer l'examen des rapports. Comme vous l'avez remarqué, un rapport n° 0 sera maintenant systématique lors des conseils municipaux. C'est une obligation réglementaire, qui devait d'ailleurs s'imposer à nous. Nous rectifions donc ce qui n'était pas mis en œuvre, à savoir l'approbation du procès-verbal des séances de conseils municipaux qui se sont tenues juste en amont. En l'occurrence, il s'agit de la séance du 5 décembre 2024.

Normalement, vous avez tous reçu le procès-verbal de ce conseil municipal dans vos KBOX. Il me faut donc vous demander si vous avez des souhaits de modification ou des remarques avant de pouvoir l'approuver. »

Mme LE MEUR : « Il n'y a pas la liste des présents dans le compte rendu. Est-ce normal ? À moins que je ne l'aie pas vue. »

Mme ASSIH : « C'est un oubli. »

Mme LE MEUR : « Cela nous permet de savoir qui est présent et que l'on puisse s'abstenir en cas d'absence. »

Mme ASSIH : « Tout à fait. C'est un oubli, la liste sera rajoutée. Merci pour cette vigilance. »

Mme RAINERO : « Je mentionne juste une petite coquille : Lydie SALVAYRE s'écrit SALVAYRE. C'est une grande romancière. »

Mme ASSIH : « Cela sera modifié. Y a-t-il d'autres remarques ? Est-ce que cela vous convient ?

Il vous est donc proposé d'approuver, avec les deux remarques qui ont été formulées, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2024 »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2025

Rapporteur :

**Madame Anna-Vari
CHAPALAIN**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Les collectivités sont à plusieurs titres des acteurs importants de la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes : en tant que gestionnaires de services publics où trouve à s'exercer l'égalité entre les genres, en tant qu'acteurs locaux de premier plan dans leurs territoires, ayant un rôle de relais de valeurs de vivre ensemble, et en tant qu'employeurs confrontés à des problématiques de ressources humaines similaires à celles des entreprises.

La thématique de l'égalité femmes-hommes dans l'action des collectivités territoriales comprend donc deux volets à la fois distincts et complémentaires : d'une part la culture de l'égalité, diffusée sur le territoire par le biais des politiques publiques menées par les collectivités et d'autre part l'égalité dans le prisme des ressources humaines, qualifiée d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Du fait de leur positionnement pivot dans la société, et les dernières évolutions législatives le démontrent, les collectivités doivent intégrer toujours davantage cette problématique dans leur approche, tant des politiques publiques que des ressources humaines.

Ce rapport traite des données stabilisées de la collectivité pour l'année civile 2023 et présente les actions et travaux engagés pour l'année 2023 par la ville de Quimper ou par ses partenaires (soutien, financement ou co-financement).

Le conseil municipal prend acte du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, présenté conformément aux dispositions de l'article L.2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales.

Débats relatifs au rapport n°1 :

Mme CHAPALAIN : « Il y a un an, je vous disais qu'alors que l'égalité femmes-hommes et la parité sont souvent au cœur de l'actualité, il reste encore du chemin à parcourir pour concrétiser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, objectif de la Loi du 4 août 2014, qui prévoit également ce rapport. C'est toujours vrai aujourd'hui, mais ce rapport 2024, élaboré à partir des données 2023 – il faut le garder en tête, parce que nous avons un an de décalage – présente de réelles avancées en termes d'égalité femmes-hommes, tant en interne au sein de la collectivité qu'en externe dans nos politiques publiques.

Il est le reflet de notre volonté politique constante d'avancer avec la mise en œuvre d'actions pérennes pour améliorer la situation des femmes. Cette volonté est portée par l'ensemble des élus, et, si elle est conduite par les services Relations humaines et Démocratie et citoyenneté, elle l'est aussi par la Tranquillité publique, la Culture, le Sport, la Solidarité et tous les autres services.

L'actualité nous montre quotidiennement le déchaînement de violences envers les femmes, mais également la volonté d'autres institutions, comme la justice, qui en fait une priorité. Là aussi, le chemin est long. Lors du procès de Mazan, si beaucoup ont espéré que la honte change de camp, il n'est qu'à voir le nombre de condamnés qui ont fait appel pour constater que ce n'est pas encore le cas.

Permettez-moi également de saluer le travail des services, bien sûr, mais aussi de nos partenaires : Agora Justice, le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), qui a actuellement de grosses difficultés financières, les MPT (Maison Pour Tous) et les MJC (Maisons des Jeunes et de la Culture), les associations culturelles, sportives, féministes, de lutte contre les discriminations, car ce n'est qu'ensemble que nous avancerons vers un monde plus juste pour toutes et pour tous.

Pour revenir au rapport, je voudrais en toute transparence vous dire qu'avec la vacance que nous avons connue au sein de la Direction Relations humaines, il ne m'a pas été possible pour cette année, bien que j'en ai pris bonne note, de tenir compte des préconisations judicieuses faites par Karim GHACHEM l'an passé et reprises par madame la maire, qui demandait un tableau supplémentaire pour mesurer les indicateurs, ainsi que la mention des coûts investis dans cette politique d'égalité. Néanmoins, c'est bien noté, nous pourrons le faire à l'avenir.

Ceci étant dit, en 2023, nous avons poursuivi la mise en place du nouveau RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) vers les montants cibles, et ceci vous a été annoncé par madame la maire tout à l'heure, avec une réduction significative des inégalités. Pour mesurer l'effort important fait par la collectivité, il est important que vous regardiez le taux de variation de la médiane des primes et indemnités par rapport à l'année précédente : ce taux de variation pour les femmes est nettement supérieur à celui des hommes. Pour ce qui est du salaire médian, l'évolution connaît une tendance positive en 2023, sachant que la mise en place du nouveau RIFSEEP n'était pas terminée.

Je vais simplement m'attacher ici à quelques éléments marquants du rapport pour les cinq axes du plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Axe n° 1 : Recruter sans discriminer

L'objectif de diversification, de valorisation et de promotion de la mixité professionnelle des offres a été poursuivi par différents canaux : forums, salons et événements innovants. Le soin porté au recrutement est fondé sur la valeur professionnelle, dans le respect des principes d'égalité et de non-discrimination. Actuellement, les fiches de poste comprennent la dénomination : recherche de technicien/technicienne ou directeur/directrice, et non technicien homme/femme. Il est important de bien nommer les choses pour attirer tous les postulants et postulantes.

Si les nouveaux locaux sont adaptés aux besoins des agents et agentes (providence, police municipale, EHPAD Le Roi Gradlon, vestiaires, sanitaires, salles de pause), il est nécessaire que nous poursuivions un programme de travaux pour les locaux anciens.

Axe n° 2 : Évoluer sans discrimination dans sa carrière

Le taux de féminisation à la ville est de 57 %, contre 54 % en 2019. Pour faire évoluer la mixité au-delà des dispositifs de recrutement et de promotion, il est toujours nécessaire de mener un travail de fond pour déconstruire les stéréotypes et faire évoluer les mentalités en mettant l'accent sur les métiers majoritairement exercés par des femmes ou majoritairement exercés par des hommes. Ainsi, les femmes représentent toujours 94 % de la filière sociale et médico-sociale et 85 % de la filière administrative, mais seulement 35 % de la filière technique, avec tout de même un point de plus qu'en 2022, ce qui est à noter.

Pour ce qui concerne les postes d'encadrement, le taux de féminisation de la catégorie A est passé de 57 à 67 %, taux maintenu en 2023.

L'égalité salariale et la précarisation, qui concerne essentiellement des femmes, restent au cœur de notre politique. En 2023, quatre agents horaires ont été déprécarisés, s'ajoutant aux 18 de septembre 2021 et aux 15 de 2022, soit un total de 37 en trois ans.

En ce qui concerne la formation, nous constatons une amélioration due au budget en hausse, accompagnée d'un plan dynamique avec des politiques également plus claires par direction. Si le nombre moyen de jours de formation des femmes reste inférieur à celui des hommes, l'écart s'est réduit, passant de 42 % en 2021 à 25 % en 2023. Il reste un écart, mais bien moindre. En un an, le nombre moyen de jours de formation est passé de 2,1 à 2,6, soit 0,6 jour d'écart pour 1,5 auparavant.

Un effort a été fait sur les formations collectives internes, avec des horaires aménagés proposés au personnel de la Direction Enfance, éducation et jeunesse, très largement féminin, dont les contraintes de service sont beaucoup plus importantes. Exemples de formation : sensibilisation aux propos sexistes et sexuels au travail, accueil du public transgenre.

Axe n° 3 : Conciliation du temps professionnel et du temps personnel

Nous avons accordé une attention particulière à l'organisation et au cycle de travail. La mise en place des 1 607 heures a été l'occasion de repenser, lorsque nécessaire, le service public rendu, d'une part, et de prendre en compte la qualité de vie au travail en recherchant les voies d'amélioration possibles, en concertation avec les agents et avec une phase de dialogue social nourri avec les représentants du personnel. Je vous invite à regarder l'évolution du

cycle des agentes et agents d'entretien en page 35 du rapport, vous verrez qu'il y a vraiment une grosse amélioration des conditions de travail.

Autre élément marquant, en 2023, toutes les agentes occupant un poste – excepté une assistante maternelle, mais ceci est dû au statut du poste – ont été remplacées durant leur congé maternité, ce qui n'était pas le cas avant.

Axe n° 4 : Sensibiliser, protéger et mobiliser les agents

Alors que les violences de toutes sortes, mais aussi sexistes et sexuelles, sont en augmentation dans la société, la collectivité n'y échappe pas. Le nombre d'agressions par les usagers est en hausse. Nous travaillons effectivement à des campagnes futures. Je salue ici le travail constant et important de la Direction Relations humaines, la qualité des échanges avec des organisations syndicales pour travailler les axes en profondeur, comme le travail que nous avons mené en 2023/2024 sur la refonte des processus d'agressions, de violences de tous ordres (externes par les usagers, internes entre agents) pour aboutir à une démarche simple, claire, aboutissant à la mise en place de la cellule d'écoute au Centre de gestion. Cette cellule est effective depuis l'automne 2024, il ne reste plus qu'à organiser la campagne d'affichage vers les usagers et le personnel, ce sur quoi nous travaillons actuellement.

Axe n° 5 : Prendre en compte l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques

Je ne reviens pas sur ce qui est mis tous les ans, vous connaissez la proportion de femmes et d'hommes dans nos instances, cela n'a pas changé. Nous avons effectivement continué à prendre en compte la politique d'égalité dans les marchés publics pour ce qui concerne les Directions Culture, Sport, Éducation, le Comité Égalité et Diversité qui travaille à raison de six réunions par an à peu près, et des réunions supplémentaires quand il le faut. Le Comité Égalité et Diversité travaille actuellement à un guide contre les violences, toutes les violences familiales, sexistes et sexuelles.

Nous travaillons beaucoup pour les politiques publiques pour les journées du 8 mars et des Droits de la femme, ainsi que la Journée internationale de Lutte contre les violences faites aux femmes chaque 25 novembre. Ce travail est fait avec MPT, MJC, associations, en collaboration également.

À l'occasion du 8 mars 2023, la ville a souhaité donner une nouvelle vie à une collection de cartes postales créée en 2022 par les Archives municipales, intitulée « Quimpéroises au-delà des clichés ». C'est quelque chose qui fait un tabac. Je pense que vous connaissez toutes et tous ces cartes postales et que vous attendrez celles de 2025 avec hâte et plaisir, puisque l'opération sera reconduite avec de nouvelles cartes postales.

Nous avons également eu des collages urbains en 2023 sur des bâtiments OPAC, des MPT, avec six visuels différents imprimés en plusieurs exemplaires à partir de ces cartes postales, ainsi qu'une campagne visant à lutter contre les clichés, autant au travail que dans la rue et à la maison.

De plus, du 17 au 25 novembre, la façade de l'Hôtel de ville et d'agglomération a été éclairée en violet, couleur des associations féministes qui était arborée par les suffragettes au début du XX^e siècle. Le violet est aujourd'hui omniprésent dans les manifestations féministes.

Nous avons soutenu et coordonné les nombreuses initiatives et marches des associations du territoire. En 2023, nous avons pu relever des associations particulières également, parce que l'égalité commence dès le plus jeune âge, avec notamment un projet porté par le CICODES, en partenariat avec le Centre social de Kerfeunteun à l'école Frédéric Le Guyader, soutenu par la ville dans le cadre du projet éducatif local, avec l'objectif d'accompagner les enfants et les jeunes dans l'acquisition de la citoyenneté et qui visait à promouvoir des actions permettant de contribuer à l'égalité filles-garçons. Des actions avec le Comité Égalité ont également été mises en œuvre, travaillées en lien avec le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Par ailleurs, un séminaire à l'attention des élus des communes de QBO a été animé par Agora le 10 octobre 2023.

À noter également, si vous en souvenez, l'action spécifique de la ville de Quimper en soutien à Niloufar HAMEDI et Elaheh MOHAMMADI, deux journalistes iraniennes emprisonnées, avec leurs portraits sur l'Hôtel de ville trois semaines en juillet 2023. Les deux journalistes ont été libérées sous caution en juillet 2024 avant leur procès en appel, bien qu'en appel, le juge ait demandé leur réincarcération.

D'autres actions sont à mentionner, mais je passe rapidement – vous les lirez, j'espère – notamment l'aide à l'articulation des temps de vie personnelle et professionnelle par le soutien à la parentalité. Beaucoup d'actions sont prévues dans le projet éducatif local, avec les objectifs suivants : accompagner les familles dans la fonction éducative et favoriser leur investissement dans la vie de leur quartier, accompagner des pratiques des acteurs éducatifs sur la dimension d'accompagnement à la parentalité, parce que lorsque nous parlons d'égalité, celle-ci commence dans le foyer et avec l'éducation des enfants.

Concernant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, comme évoqué plus haut, le Comité a été mis en place pour réunir toutes les associations et le guide dont je vous parlais va sortir tout prochainement, début mars.

S'agissant des noms de rue, la visibilité des femmes sur l'espace public passe également par le recours à la mise en avant de leurs noms, notamment en nommant des rues ou des espaces publics. Une attention particulière a été portée à l'égalité femmes-hommes au sein de la Commission des noms de rues : 11 noms de femmes ont été portés au réservoir des noms de rue sur 18 propositions au total, et 11 rues ont reçu le nom d'une femme en 2023, sur un total de 18 nouvelles appellations.

Bien entendu, les politiques déjà entamées en 2022 se poursuivent en matière d'accès au sport et à la culture. Je pense par exemple aux achats du Musée des Beaux-arts et à toutes les actions que peuvent mener les éducateurs sportifs.

Je parlais de collaboration avec le CLSPD et le service de la Tranquillité publique parce qu'en 2023 a été installé le dispositif « Demandez Angela », avec plus de 70 lieux. Tout prochainement, d'autres sensibilisations vont avoir lieu, puisqu'une vingtaine de nouveaux lieux vont rejoindre le dispositif.

Bien entendu, j'ai cité des associations tout à l'heure, que la ville continue à soutenir au travers des subventions.

En conclusion, je voudrais faire miennes les paroles d'Emma WATSON, actrice et ambassadrice de l'ONU Femmes : L'égalité des sexes libère non seulement les femmes, mais aussi les hommes soumis aux stéréotypes du genre. Je vous remercie. »

Mme ASSIH : « Merci beaucoup, Anna Vari CHAPALAIN, pour la présentation complète de ce rapport, et au-delà de la présentation du rapport, pour la qualité du portage de cette délégation, qui s'enrichit d'année en année. Y a-t-il des demandes d'intervention ? »

Mme LE MEUR : « J'ai plutôt des remarques. En page 55, vous parlez notamment de la parentalité. N'aurait-il pas été utile de rajouter dans le rapport les différents modes de garde disponibles sur la collectivité, le nombre d'attentes, de possibilités, d'ouvertures ou de modes de garde différents sur la collectivité ? Ce n'était peut-être pas le lieu, mais c'est vrai que l'on cite des associations et autres, donc je trouve qu'il aurait été intéressant de montrer la diversité des modes de garde que nous pouvons proposer dans la collectivité, parce que sous le mot parentalité, tout le monde ne voit pas forcément l'action concrète.

Deuxième petite remarque, nous avons parlé de stéréotypes genrés, mais dans le rapport, les femmes sont toujours en rose et les hommes en bleu. Cela m'a fait bizarre, alors que nous essayons d'évoluer, notamment sur les jouets, les vêtements, etc. Ainsi, ne restons pas dans les stéréotypes de couleurs. C'était juste une remarque, mais ce n'est pas grave. Cela permet la compréhension et la lecture, je suis d'accord, mais peut-être qu'un jour vous pourriez proposer autre chose que la couleur rose pour les filles et bleue pour les garçons. »

Mme ASSIH : « J'ai bien lu le rapport et je n'ai pas vu cela, mais on me dit que c'est une question graphique. »

Mme CHAPALAIN : « Ce sont les graphiques. Néanmoins, en tant que femme, je revendique tout de même le droit d'aimer le rose. »

Mme ASSIH : « Surtout que c'est du saumon. Cela ne m'a pas marquée, mais effectivement, sur la symbolique... »

Mme CHAPALAIN : « C'est une bonne remarque, il faudra effectivement trouver des couleurs très lisibles. Nous pourrons nous y attacher et le faire également dans le bilan social, puisque les graphiques que vous avez proviennent du bilan social de la ville. »

Mme ASSIH : « C'est effectivement une extraction. Anna Vari CHAPALAIN, sur les modes de garde, est-ce lié au fait que c'est une compétence QBO ? »

Mme CHAPALAIN : « Comme ce n'est pas un rapport qui est diffusé et qu'il vous est présenté à vous, pour quelles raisons mentionnerions-nous les modes de garde ? Parce que ce sont souvent des assistantes maternelles ? Je n'en suis pas persuadée, Annaïg LE MEUR, parce que ça n'est pas pour expliquer, sinon il faudrait aussi expliquer beaucoup de choses qui sont faites par différents services et nous aurions du mal à nous en sortir avec le rapport. Je ne sais pas, cela mérite d'être étudié. »

Mme Assih : « Cela mérite d'être réfléchi. »

Mme LE MEUR : « Ce n'était pas pour mettre en avant le côté professionnel féminin, c'était vraiment pour permettre aux papas et aux mamans de trouver des modes de garde et d'avoir justement cette égalité dans la parentalité. Ce n'était pas du tout lié à la profession. »

Mme CHAPALAIN : « Nous en parlerons avec Valérie ZARADER, qui a cette délégation pour QBO, dans la mesure où les modes de garde relèvent de QBO. »

Mme ASSIH : « Nous croiserons avec elle. »

Mme VIGNON : « Deux petites remarques, mais suite à ce que disait Annaïg LE MEUR, pour la première, la question des modes de garde, je ne sais pas très objectivement si elle a sa place. Par contre, là où elle a sa place, c'est notamment pour tout ce qui concerne les horaires décalés, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, dans l'accès à l'emploi, des femmes ne peuvent pas prendre certains emplois puisque les offres qui existent, qu'elles soient publiques ou privées, en matière d'horaires décalés, ce n'est pas possible. De fait, cela crée une forme d'inégalité, puisque les familles monoparentales qui n'ont pas forcément de famille autour se retrouvent effectivement avec des enfants en bas âge qu'elles ne peuvent pas faire garder. La question du mode de garde peut donc aussi se regarder par ce prisme, sauf que c'est ailleurs, c'est effectivement dans l'agglomération, et c'est une question que nous devrions également nous poser en matière d'égalité.

Je fais toujours la même remarque - je rebondis sur ce que disait Anna Vari CHAPALAIN -, je suis allée vérifier le titre du rapport, qui parle bien d'égalité entre les femmes et les hommes. Moi, je suis dans une délégation qui est essentiellement féminine – Mathieu STERVINOU pourrait dire la même chose – et pour nous, la question de l'égalité se pose parfois à l'inverse de ce qui est écrit sur le rapport, c'est-à-dire que nous ne sommes pas du tout dans un rapport hommes-femmes. Cela pose une vraie question, parce que nous parlions tout à l'heure de l'attractivité, des salaires, du plafond de verre, etc., et il y a aujourd'hui des endroits, dans les métiers dits de cœur, pas seulement dans la collectivité, où c'est vrai que cela me frappe tout le temps de voir que le nombre d'hommes qui travaillent dans les services de l'Éducation – peut-être un peu plus au CCAS – n'augmente pas.

Ce qui m'interroge, c'est que nous disions tout à l'heure qu'une collectivité, comme d'autres endroits, doit aussi être un reflet de la société, et nous ne sommes pas du tout raccord. Ce n'est pas de notre fait, tout le monde fait ce constat, mais cela repose la question de l'attractivité de ces métiers, de faire en sorte que, si je parle de ma délégation, les enfants puissent aussi être en contact avec des hommes – notamment dans le cas des assistants maternels, puisque tu pointais tout à l'heure, Anna Vari CHAPALAIN, que nous étions davantage sur des assistantes – et que ceux-ci puissent aussi avoir accès à ces métiers.

Cela vaut pour les filières techniques à l'inverse, mais j'ai bien l'impression que les choses évoluent un peu plus de ce côté. »

Mme CHAPALAIN : « C'est le travail qui est fait. Dans l'axe « Recruter sans discriminer », j'ai effectivement parlé de l'objectif de diversification et de valorisation de promotion de la mixité professionnelle. Cela englobe effectivement les directions où il y a beaucoup de femmes et pas assez d'hommes, ainsi que les autres directions où c'est le contraire. »

Mme VIGNON : « Je pense que cela va même au-delà des méthodes de recrutement, je pense que c'est aussi le changement de regard que nous pouvons avoir sur ces métiers.

Lorsque nous parlons de l'égalité femmes-hommes, je crois que nous devons avoir une vigilance, parce les enfants doivent aussi côtoyer un public masculin, même si nous sommes plutôt d'accord sur le fait que, parfois, pour les hommes, dans le milieu de l'enfance, les choses sont un tout petit peu plus compliquées, mais il doit tout de même y avoir ce reflet de la société aujourd'hui. »

Mme ASSIH : « Merci, mais essayons de ne pas nous interrompre les uns les autres. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

J'avais effectivement remarqué, parce que c'est très net dans le rapport, en page 15, cette persistance des stéréotypes sur l'accès aux métiers, parce que ce qui est intéressant, c'est que sur des filières dites plus masculinisées, il y a une relative mixité, c'est-à-dire que des femmes accèdent à des métiers techniques, et même si l'évolution n'est pas particulièrement importante, c'est une vraie tendance, donc là, c'est déjà une réussite de mon point de vue, ce qui n'était pas le cas il y a encore dix ans.

Pour autant, et je rejoins vraiment de ce que disait Laurence Vignon, sur l'accès des hommes aux métiers dits féminins, alors là, il y a du boulot ! Cela pourrait donc être une piste de travail, même en local, parce que nous voyons que ce n'est pas du tout facile d'avoir une plus grande mixité sur les métiers de l'éducation et du soin.

Ensuite, ce que j'ai remarqué dans ce rapport, c'est tout de même l'évolution du salaire médian hommes-femmes. Page 19, nous pouvons remarquer qu'entre 2019 et 2023, le salaire médian des agents de la collectivité a évolué de 334 euros, ce qui est loin d'être neutre quand on a une intention à l'emploi des agents de nos collectivités, avec une hausse un peu plus importante chez les femmes, puisqu'il y a eu ce phénomène de rééquilibrage en termes d'évolution des salaires, et justement de diminution des écarts de salaire.

Voilà ce que je voulais dire, et terminer par ce qui a dû être dit, je crois, pendant la présentation d'Anna Vari CHAPALAIN, sur l'importance – cela va aussi venir nourrir notre débat d'orientations budgétaires – d'envisager les investissements dans certains de nos bâtiments, notamment à la Direction des Paysages, afin que les femmes puissent avoir accès à leur emploi et à suffisamment d'espace, notamment du côté des vestiaires, ce qui n'est pas le cas partout. Nous avons donc vraiment un point d'amélioration du côté de l'organisation interne à poursuivre. Il y a déjà une grande réflexion, mais il nous manque un peu de patrimoine. Cela doit constituer un levier important en termes d'investissement sur notre budget.

Voilà les éléments que je voulais rajouter. Ce rapport étant présenté pour une prise d'acte, nous n'avons pas à le voter. »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2025

Rapporteur :

Madame Françoise DORVAL

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Rapport 2024 sur la situation en matière de développement durable

L'article L.2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales demande aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'établir un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

L'article D.2311-15 du Code général des collectivités territoriales précise que le rapport qui doit être présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire, doit comporter :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Cette démarche doit s'effectuer au regard des cinq finalités du Développement Durable :

1. la lutte contre le changement climatique ;
2. la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. la transition vers une économie circulaire.

Le rapport sur la situation de la ville en matière de Développement Durable illustre les actions menées sur notre territoire au cours de cette année.

Le conseil municipal prend acte du rapport relatif à la situation en matière de développement durable, présenté conformément aux dispositions de l'article L.2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

Débats relatifs au rapport n°2 :

Mme DORVAL : « *Un degré et demi d'augmentation moyenne des températures sur la planète, nous y sommes, les prévisions du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) se sont révélées justes. Il n'est qu'à voir l'enchaînement des phénomènes météorologiques extrêmes dans la dernière période pour le constater : inondations dans le nord de la France, en Espagne, ou incendies à Los Angeles.*

Des populations en subissent le prix le plus lourd. L'adaptation au changement climatique n'est pas une option au regard de ce coût social. C'est aujourd'hui que nous décidons, par notre engagement, du climat de 2050, celui que connaîtront nos enfants. L'engagement dans un développement durable qui concilie développement de notre territoire, cohésion sociale et protection de l'environnement doit plus que jamais se poursuivre.

Nos collectivités, villes ou agglomérations, prennent leur part. Elles se fixent pour cela des objectifs à l'horizon 2030 et 2050, des objectifs qui sont réalistes et mesurables et qui permettent de faire des avancements réguliers de notre action. Ils sont globalisés dans le Plan Climat-Air-Énergie Territorial que la communauté d'agglomération a adopté une première fois en novembre 2024 et qui fera l'objet d'une dernière concertation publique au printemps 2025, avant son adoption définitive en juin prochain.

L'ensemble des communes peuvent contribuer aux engagements de ce Plan Climat. La ville de Quimper place son action dans le quotidien des habitants pour préserver la qualité du cadre de vie et les accompagner au quotidien dans la transition. Quelles sont les preuves de cet engagement en 2024 ?

Dans le domaine des énergies, il s'agit toujours de mieux et moins consommer et de gagner en autonomie par le développement de notre production d'énergies renouvelables. C'est un enjeu de réduction de notre empreinte carbone, sachant que le zéro carbone est visé pour 2050. C'est également un enjeu de limitation des gaz à effet de serre, de prévention de la pollution de l'air et de préservation du vivant, ainsi qu'un enjeu de maîtrise des consommations et de limitation de l'impact sur le pouvoir d'achat des ménages.

En 2024, à Quimper, les travaux de rénovation énergétique de l'école de Kervilien ont été livrés. Il faut souligner l'engagement important de l'Europe dans leur financement. Par ailleurs, dans le cadre d'un contrat de performance énergétique, les travaux de rénovation du Musée des Beaux-arts ont démarré. Le groupement retenu par la ville s'est engagé sur une baisse de la consommation d'énergie de 48 % pour ce bâtiment particulièrement énergivore.

Quinze bâtiments appartenant à la ville sont déjà équipés d'une production photovoltaïque en toiture et la ville a décidé de la mise en place d'ombrières sur le Centre technique municipal, dont l'autoconsommation, à 91 % de cette électricité, pourra se faire grâce à des batteries de stockage. Cela représentera une économie annuelle d'environ 42 000 euros par an sur la facture énergétique du Centre technique. La mise en service est prévue pour cet été.

La collectivité a également fait le choix de raccorder plusieurs de ses bâtiments (un groupe scolaire, la Maison des services publics, un centre de loisirs) au futur réseau de chaleur de Penhars, porté par QBO. Les travaux débuteront en juin 2025.

La ville a retenu, pour la nouvelle tribune de Penvillers, une démarche E+C-, c'est-à-dire énergie positive et réduction carbone, avec notamment la mise en place en toiture de panneaux photovoltaïques et de panneaux thermiques. L'énergie produite devra permettre de pourvoir aux besoins de chauffe de l'eau du bâtiment.

En 2024, nous avons également la mise en œuvre d'un SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière), qui va démarrer dès le mois prochain, les premiers comités de pilotage étant prévus en février.

Concernant la préservation du vent et de nos ressources naturelles, la ville a été reconnue en janvier 2024 Territoire engagé pour la nature et poursuit ses actions dans ce domaine. Elle poursuit également ses acquisitions foncières dans le vallon de Kermabeuzen. Une quatrième école publique, Pauline Kergomar, a ainsi été végétalisée en 2024, et cette même démarche est à présent lancée pour l'école Jean Monet.

La ville agit fortement avec une mobilisation exceptionnelle des équipes pour la restauration de notre patrimoine arboré après le passage de la tempête Ciarán en novembre 2023. Le bilan de ses interventions a fait l'objet d'une restitution publique en octobre dernier.

Le premier Atlas communal de la biodiversité a fait lui aussi l'objet d'une présentation aux acteurs et à la population en juin dernier à la médiathèque. Il est consultable par tous sur quimper.bzh et existe également en support papier.

Le Plan paysage a livré son diagnostic en mai dernier, 12 unités paysagères ont ainsi pu être mises en évidence sur la ville avec leurs forces, leurs faiblesses et les enjeux. Le travail se poursuit jusqu'à la validation des objectifs et des actions prévues en 2025.

La ville de Quimper a largement associé les habitants à cette démarche au travers d'un site internet, de marches exploratoires et d'un atelier de réalisation d'une fresque paysagère, ce afin de solliciter les contributions des habitants.

Le Printemps de la nature, le Temps de l'arbre et l'opération Des enfants et des arbres, avec la création d'un jardin-forêt dans le quartier du Quinquis, sont des événements fédérateurs et reconnus par la population.

Pour favoriser le bien-manger sur notre ville, la première ferme maraîchère soutenue par l'agglomération a démarré sa production dans le quartier de Penhars. Le maraîcher est particulièrement impliqué dans les actions de médiation avec la population et est notamment présent sur le nouveau marché du mercredi à Penhars. 2024 a aussi été l'année du démarrage d'un nouveau jardin familial, Les potagers de l'odet à Kerjestin. Dans l'objectif de développer la ceinture maraîchère et de favoriser une production et une consommation locale de qualité, un appel à candidatures pour des projets de maraîchage a été lancé pour l'exploitation de deux sites, l'un à Kernoter et l'autre au Corniguel.

Désormais, les enfants de nos écoles peuvent bénéficier de 40 % de produits bio dans les repas servis dans nos cantines.

Le secteur de la mobilité est le principal secteur responsable des émissions de gaz à effet de serre. Aussi, pour faciliter les déplacements du quotidien, dont l'attente était forte de la part

de la population, des réponses ont été apportées avec la préparation de la mise en œuvre de la nouvelle offre de bus du réseau QUB, dont le lancement s'est opéré le 6 janvier dernier.

Pour la pratique du vélo, les Quimpérois disposent d'une nouvelle piste rue Hervé Marchand et peuvent désormais compter sur 32 box vélo dans la ville. La déconstruction du pont du Théâtre marque le démarrage du projet de création d'une liaison cyclable entre l'Eau blanche et Crac'h Gwen.

La ville de Quimper travaille également à une ville du piéton avec des trottoirs plus accessibles. Les travaux de 2024 ont concerné la route du Petit Guélen, le chemin de Kergolvez, l'avenue de Keradennec et le chemin de Prateyer, au droit de l'aire de jeux inclusive.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est aussi une priorité, avec des trottoirs adaptés et stationnements pour les personnes handicapées. De nombreux secteurs ont été concernés en 2024 : la rue Henri Dunant, la rue Jean-Baptiste Rieux, le chemin des Justices, la rue de la Tour d'Auvergne.

L'apaisement de la circulation automobile est également un objectif. Ainsi, en 2024, les travaux entrepris boulevard de France et dans le secteur Marie Curie et Crac'h Maria ont été finalisés. Des travaux importants de sécurisation de l'abord de l'école Jacques Prévert ont également été engagés.

Le développement durable doit rester l'affaire de tous. L'information, la sensibilisation, la concertation et la participation sont indispensables à la réussite des démarches de développement durable. Les habitants sont également encouragés à proposer leurs solutions pour préserver une qualité du cadre de vie à laquelle ils sont attachés. En 2024, les Quimpérois ont été ainsi interrogés sur les objectifs du plan local d'élimination des déchets ménagers et assimilés et le devenir de la place Saint-François. De nombreux projets validés dans le cadre du budget participatif s'inscrivent dans le cadre de cette écologie du quotidien, qui contribue à l'amélioration du premier kilomètre autour de notre lieu d'habitation. Vingt-trois projets ont été réalisés en 2024 dans le cadre du budget participatif.

Quimper est une « commune à croquer », de nouvelles réalisations sont allées dans ce sens l'année dernière également : plantations nouvelles dans le cadre du projet Des vergers et des fruits, avec les Aires d'Agnès à Kerfeunteun.

Le Conseil municipal des jeunes apporte également de nombreux projets, montrant leur implication dans un développement durable et solidaire de la ville. Je veux citer la collecte des smartphones usés et la campagne de collecte de dons pour la Croix-Rouge et les Restaurants du cœur.

La sensibilisation des jeunes se fait également à l'école avec la progression importante des projets éducatifs locaux de reconnexion avec la nature et la poursuite des partenariats avec des associations telles que Les Petits Débrouillards. Plus de 200 jeunes sont venus sur les cinq ateliers qui ont été proposés.

La ville donne naturellement l'exemple avec des achats et des déplacements de plus en plus responsables. Le SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et

Écologiquement Responsables) adopté fin 2024 va venir conforter les démarches déjà engagées.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2024, la possibilité de télétravail a été étendue à deux jours par semaine et la ville continue de décarboner de façon importante sa flotte de véhicules.

Je vous remercie de votre écoute et je vous invite à prendre acte de ce rapport. »

Mme ASSIH : « Merci, Françoise DORVAL, pour cette présentation complète également. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Yvonne RAINERO, Karim GHACHEM, Valérie HUET-MORINIÈRE, Annie LE CAM et Daniel LE BIGOT. »

Mme RAINERO : « Je voudrais à la fois faire part de ma satisfaction et de mon agacement. De ma satisfaction, parce que l'on parle tout de même, cette fois, de la santé, dans un rapport sur le développement durable, on inclut l'idée que le développement humain est bien dans le développement durable. Néanmoins, il faut attendre la fin du rapport, où il est dit que la ville de Quimper a le souci d'intégrer la santé de la population dans l'ensemble de ses politiques : mobilité douce et transports publics, accès à une alimentation saine, pratique des activités physiques pour lutter contre la sédentarité, notamment pour les enfants, qualité de l'air, végétalisation, etc. Sauf que lorsque l'on énumère toutes ces politiques, le mot santé n'est jamais prononcé dans la totalité du rapport. Ce n'est donc pas sur le fond, parce que j'approuve tout à fait l'ensemble des politiques qui sont décrites, mais sur la forme, puisque je crois qu'il faudrait y mettre un peu plus de cohérence la prochaine fois. »

M. GHACHEM : « C'est juste pour faire un parallèle avec le précédent rapport, sur lequel Anna Vari CHAPALAIN disait que tous les indicateurs n'avaient pas pu être mis, mais que nous les aurions les autres années. Nous avions néanmoins pas mal d'indicateurs et je regrette que, dans ce rapport, nous n'ayons pas un état des lieux des indicateurs et un atlas du territoire. Je trouve cela toujours intéressant pour savoir où nous en sommes, pour connaître la cartographie du territoire sur les différents aspects. Cela nous dit où nous sommes dans la trajectoire, ce qu'il reste à faire, ce qui est bien, ce qui est mauvais. Même si beaucoup de nos compétences sont de l'agglomération, je trouve intéressant qu'au niveau de Quimper, nous ayons ces indicateurs, qui sont disponibles, et que nous puissions en parler.

Je rejoins bien sûr les propos introductifs, en disant que nous voyons les effets du changement climatique. Je pourrais aussi citer ce qu'il se passe près de chez nous et avoir une pensée particulière pour les Brétilliens, même si le Morbihan est touché, pour les inondations qu'ils vivent en ce moment. Nous avons vécu ces situations à une époque, donc je pense que nous pouvons avoir une pensée, comme vous l'avez eue en début de propos, pour l'ensemble des Brétilliens qui subissent cette situation.

En effet, le dérèglement climatique, si nous regardons les prospectives et les études qui sont faites, pour Quimper par exemple, si les précipitations vont baisser sur l'ensemble de l'année, à l'horizon de 10 ans, c'est une projection de +10 % des précipitations en hiver et de +20 % des précipitations extrêmes sur le territoire. Ce sont des chiffres marquants. Cela signifie que nous devons faire encore davantage que ce que nous faisons aujourd'hui pour contrer les éléments que nous connaissons actuellement ou que nous connaissons dans le passé, parce qu'à l'avenir, ce sera beaucoup plus violent.

Je vais me concentrer sur les deux premiers aspects du rapport, à savoir la lutte contre le changement climatique et la préservation des milieux et des ressources. Si nous prenons quelques indicateurs intéressants dans la durée, par exemple la qualité de l'air à Quimper, si nous prenons le nombre de jours médiocres, mauvais ou largement dégradés, nous sommes passés de 362 jours à 364 jours en un an, ce qui signifie que l'air est toujours aussi dégradé. Nous pouvons voir du bon côté des choses, c'est-à-dire que le très dégradé a été fortement réduit, mais nous restons néanmoins entre 362 et 364 jours d'air médiocre ou pire à Quimper. Cette situation n'est pas acceptable, nous avons des choses à faire. Même si ce n'est pas au niveau de Quimper que nous pouvons tout changer sur le changement climatique, rien ne se fait. Ce sont des échelles toujours très grandes, mais chacun doit prendre sa part.

Concernant l'eau, nous pouvons voir l'état des masses d'eau sur Quimper et nous féliciter d'avoir largement amélioré la qualité de l'eau sur les pesticides et les nitrates. Nous devons saluer le travail de nos agriculteurs, parce que ce sont eux qui ont fortement agi sur ce sujet. Nous avons des trajectoires qui sont vraiment très optimistes sur la réduction des nitrates et pesticides dans nos eaux, mais de l'autre côté, nous avons une dégradation assez forte sur tout ce qui est bactéries. Nous savons aussi ce que c'est, ce sont nos activités de ville, à savoir l'assainissement, le ruissellement des eaux. Là-dessus, il y a aussi matière à faire.

Ce n'est pas pour dire si nous sommes bons ou mauvais, mais dire que nous avons besoin d'un état des lieux et qu'il est nécessaire d'avoir les indicateurs. Nous les avons par ailleurs, mais pour avoir une discussion intéressante, c'est bien d'avoir un état des lieux et des trajectoires dans un rapport de développement durable.

Je ne parlerai pas des déchets, puisque nous nous stabilisons après avoir réduit nos déchets ménagers. Actuellement, nous sommes davantage sur une phase de stabilisation, nous avons 0 % d'augmentation depuis 2010, puisque la référence est 2010-2030, alors que nous avons un objectif de -15. Dans la même période, nous avons une augmentation des déchets végétaux de 24 % sur le territoire.

Des indicateurs comme celui-là, nous en avons beaucoup, et je trouve intéressant de les synthétiser pour voir ce que nous avons, parce que l'action que nous avons à faire sur le changement climatique porte sur quatre axes, à savoir sensibiliser, réduire, adapter et atténuer. Beaucoup de choses sont faites sur la sensibilisation, nous voyons toutes les conférences qui ont été menées, mais sur les trois autres aspects, cela apparaît moins, même si je salue la biodiversité et la végétalisation des cours d'école, ainsi que le gaspillage alimentaire. Néanmoins, il faudrait le chiffrer et mettre des indicateurs pour voir l'impact de nos actions au global, parce que nous en faisons beaucoup, mais parfois, il faut l'évaluer.

J'aurais aussi bien voulu voir, parce que nous avons connu un épisode assez important il y a un an et demi avec la tempête Ciarán – nous avons vu les dégâts qu'elle a fait – les actions que nous avons à faire pour replanter des arbres dans nos bois, puisque nous savons que l'une des actions est de reboiser, d'avoir des plantations d'arbres diversifiés pour avoir une captation du CO₂.

C'était davantage une intervention pour dire que les rapports égalité hommes-femmes et développement durable sont obligatoires, mais nous pouvons en faire des outils pour faire un bilan et un état des lieux, et il est intéressant d'avoir des chiffres et des données. Je vous remercie. »

Mme HUET-MORINIÈRE : « *Karim GHACHEM vient de le citer, mais j'aimerais faire un focus sur la végétalisation des cours d'école pour voir comment notre démarche s'inscrit au service des plus jeunes Quimpérois. Je vous rappelle que la végétalisation des cours d'école consiste évidemment à débitumer, à renaturer des espaces récréatifs, mais évidemment, au-delà de cet aspect, qui est un moyen de lutte contre les îlots de chaleur et contre les autres événements climatiques, ce sont avant tout des espaces que nous voulons revoir et qui vont contribuer un peu plus à l'épanouissement des élèves et à une meilleure santé.*

Nous verrons que de nombreuses questions que nous avons déjà abordées ce soir se retrouvent dans ce sujet de la végétalisation des cours d'école, et notamment l'égalité filles-garçons, parce que nous savons que la végétalisation des cours contribue à un meilleur équilibre de l'occupation de la cour et d'une variété des usages.

Nous rappelons que nous avons mené la végétalisation de la cour de Kerjestin, et Françoise DORVAL rappelait les diverses écoles que nous avons végétalisées. Nous avons démarré en 2020 et nous avons réalisé Kerjestin en 2021. Depuis, les directions concernées sont évidemment l'Éducation, mais pour la réalisation, il y a aussi la Direction des Paysages, de la végétalisation et de la biodiversité, et je n'oublie pas la DPEL (Direction du Patrimoine, de l'énergie et de la logistique), qui y contribue également. En tout cas, les directions concernées ont développé une véritable expertise dans ce domaine, expertise sur laquelle nous capitalisons.

Nos réalisations sont en effet de plus en plus pertinentes et innovantes. Nous parlions tout à l'heure de l'eau et de la présence de l'eau, et évidemment qu'elle est actuellement très présente sur notre territoire et sur la Bretagne. Nous avons innové en la matière afin que l'eau trouve sa place dans la cour et qu'elle soit compatible avec tous les usages de la cour. Pour permettre une végétalisation dès la rentrée, puisque les plantations attendaient généralement la fin de l'automne ou le début de l'hiver, nous avons pu utiliser un engrais vert tout à fait naturel, qui, aujourd'hui, amende la terre que nous avons découverte à l'école Pauline Kergomar. Pour parler de Ciarán, un arbre tombé pendant la tempête...

J'aurais bien aimé que Karim GHACHEM m'écoute, parce qu'il a lancé tous ces sujets, et au moment où je lui donne des réponses... Je ne vais pas avoir tous les indicateurs, mais j'ai tout de même quelques indications à donner.

L'arbre de Ciarán a donc trouvé sa place au sein de la cour Pauline Kergomar. C'est un nouveau partenaire de jeux pour les enfants, qui l'ont déjà bien écorcé. Nous n'avons même pas eu besoin de nous en occuper, les enseignants nous ont dit : « Non, non, laissez-les écorcer l'arbre eux-mêmes », et ils ont pratiquement terminé.

Ainsi, Quimper joue sa place d'innovateur et contribue à l'écosystème dynamique qui s'est installé au niveau national. Je tiens également à dire, parce qu'il sera très rapidement question de finances, combien ce projet a trouvé une résonance intéressante également grâce à tous les partenaires, que je vais citer, de la plus petite à la plus grande échelle. Évidemment, il y a la ville de Quimper, le Département, qui nous aide à la fois dans le soutien et dans l'accompagnement que nous avons grâce au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), mais aussi dans le financement par le Pacte Finistère. À cela s'ajoutent la subvention Bien vivre en Bretagne de la Région, le Fonds Vert de l'État, ainsi qu'un financement par l'Agence de l'eau.

La végétalisation des cours d'école reçoit donc un financement à minima à hauteur de 55 à 70 % des dépenses engagées par la ville. Ainsi, il s'agit non seulement d'une réalisation vertueuse d'un point de vue environnemental, pédagogique, éducatif, sanitaire et social, mais aussi financier. »

Mme ASSIH : « Merci, Valérie HUET-MORINIERE, pour ce focus particulier, qui constitue une part importante du travail que nous avons mis en place dans le sens de la transition écologique à l'échelle de la ville de Quimper. C'est vraiment une grande réussite. D'ailleurs, il y a beaucoup d'impatience dans les écoles. »

Mme LE CAM : « J'ai lu ce rapport, qui est très riche en de nombreux éléments, donc intéressant. Je voudrais tout de même faire remarquer que beaucoup de choses ne datent pas de cette Municipalité, mais ont démarré bien avant. C'est un long chemin, que tout le monde prend et poursuit.

Dans un des points sur l'aménagement des circulations actives, en particulier la rue Hervé Marchand, que vous avez citée, j'ai lu qu'il y a une piste cyclable bidirectionnelle autorisée aux piétons. Là, je me dis : « Mon Dieu, les pauvres piétons ! Où ont-ils une place ? »

À ce propos, lors du précédent conseil municipal, et encore lors de celui d'avant, je vous avais demandé la partie du schéma directeur concernant les piétons, mais je ne l'ai toujours pas reçue. Je pense que cela permettrait peut-être de mieux comprendre ses actions, donc je vous remercie. »

Mme ASSIH : « Tout à fait, il y a un certain nombre de demandes qui ont été formulées – j'ai d'ailleurs eu un courriel de Guillaume MENGUY aujourd'hui à ce sujet – et j'en suis désolée. Nous allons vraiment nous assurer que les demandes sont prises en compte et que vous avez des retours avant les conseils municipaux. J'en prends bonne note. »

Mme PUILLANDRE-COLLARD : « C'était juste une petite réponse par rapport à l'interrogation de Karim GHACHEM sur la tempête et le fait de remettre des arbres à des endroits spécifiques. C'est effectivement pris en compte, et c'est d'ailleurs l'endroit qui sera choisi pour Des enfants et des arbres pour l'édition de cette année. Une plantation aura lieu en avril à Kervouyec, un endroit où il y a eu beaucoup de chutes d'arbres. C'est donc pris en compte : lorsqu'il y a des lieux à revégétaliser suite à des incidents climatiques, nous nous en saissons sur des opérations Des enfants et des arbres pour faire un événement aussi sur un site et faire un lieu pour nos générations futures. »

Mme ASSIH : « D'ailleurs, dans les indicateurs, je vais réitérer une demande que j'ai faite à la direction concernée, qui est de compter le nombre d'arbres en début de mandat et à la fin de mandat sur notre patrimoine. C'est en cours. Une chose est sûre dans ce que l'on m'a répondu, c'est que nous en aurons bien plus à la fin qu'au début. Valérie HUET-MORINIERE a des chiffres. »

Mme HUET-MORINIERE : « J'ai les chiffres 2024 : 100 arbres ont été plantés, 200 arbustes, sachant que nous ne comptons pas les plants. Il est vrai que l'année dernière, le travail a été plutôt de nettoyer. Dans les bois, puisqu'il n'y a pas eu de chute massive comme nous en avions connu au Frugy en 1987, je pense que la replantation sera plutôt spontanée, mais il y a aussi la plantation volontaire en 2024, qui a été assez nombreuse, et nous continuons. »

Mme ASSIH : « *En tout cas, une évaluation plus précise sera faite, je la relance. Cela fait un moment que j'avais fait cette demande.* »

M. LE BIGOT : « *Juste une petite question à Karim GHACHEM, parce que j'ai été un peu étonné du chiffre que tu indiques, à savoir 364 jours d'air de mauvaise qualité sur Quimper. J'ai envie de savoir quel est le jour où nous avons l'air de bonne qualité, puisqu'il en reste un, donc c'est intéressant de savoir lequel, si tu peux nous le dire.* »

M. GHACHEM : « *Pour répondre, toutes les données que j'ai prises sortent de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne ou d'Airbreizh.* »

M. LE BIGOT : « *Je le lis aussi comme toi, mais je n'ai pas lu cela, raison pour laquelle je m'étonnais un peu, mais je laisse Françoise DORVAL répondre à cette question d'Airbreizh.*

L'autre point, c'est juste une petite précision par rapport au rapport tel qu'il était précisé. Françoise DORVAL a indiqué qu'il y avait 40 % d'alimentation biologique à la cantine, ce qui est vrai, mais je rajoute tout de même qu'il y a 10 % en plus, soit 50 %, d'alimentation labellisée, donc locale. Il est donc intéressant de dire qu'au-delà des 40 % d'alimentation biologique, il y a 50 % en local.

Concernant les déchets, il est vrai que ce n'est pas une compétence directe de la ville, c'est de la communauté, mais cela porte aussi beaucoup sur les citoyens de Quimper. Le changement des comportements par rapport à la baisse prévue des déchets est un travail de longue haleine. Bouger les comportements, ce n'est pas simple. En revanche, ce sur quoi nous agissons et avons le plus d'impact, c'est sur la réutilisation, sur le recyclage. Là, nous arrivons davantage à faire avancer les choses. Nous aurons l'occasion de revenir là-dessus lorsque le rapport sera présenté pour QBO, puisque c'est dans le rapport QBO que nous le retrouverons.

Je voudrais également dire que je vais complètement dans le sens de ce qui a été annoncé par rapport aux déplacements à vélo, etc., mais j'ai néanmoins un regret, c'est que notre partenaire principal, à savoir le Département, soit en retard sur un tel dossier, parce que la question de la voie verte entre la ville de Quimper et Pluguffan date d'un bon bout de temps. Le retard n'est pas du tout lié à la ville ou à QBO, mais au fait que les engagements pris par le Département sont trop tardifs. Nous voudrions pouvoir rouler aujourd'hui entre Quimper et Pluguffan sur la voie verte, que nous attendons avec impatience. L'engagement sur 2025 nous a été répété par le Président du conseil départemental sur 2025, mais au regard du travail qu'il reste à faire, je pense qu'il faut y aller rapidement, il faut commencer vite, sans quoi 2025 sera passée et nous ne verrons pas toujours d'utilisateurs de cette voie cyclable entre Quimper et Pluguffan.

Voilà les remarques que je voulais faire sur ces points. »

Mme DORVAL : « *J'ai également été très surprise des chiffres de Karim GHACHEM tout à l'heure. D'ailleurs, un article est paru dans Ouest-France la semaine dernière, nous avons été reconnus comme la ville ayant la meilleure qualité de l'air en Bretagne. Les chiffres d'Airbreizh donnés en octobre 2024 indiquaient 325 jours en vert sur Quimper, 33 jours en dégradé et six jours en rouge. Il était également constaté une diminution de concentration des*

polluants, tant pour le dioxyde d'azote que pour les particules fines. Nous sommes donc vraiment loin des chiffres que tu citais. C'est sur le site d'Airbreizh. »

Mme ASSIH : « *Il faudra croiser entre vous les différentes données. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Guillaume MENGUY, Bernard JASSERAND, Patrick TROGLIA, puis nous terminerons par Gilbert GRAMOULLÉ. »*

M. MENGUY : « *Très rapidement, je voulais juste dire que j'avais trouvé très intéressant ce rapport de développement durable, peut-être même plus intéressant, sans offense pour Jacques LE ROUX, qui a constitué le débat d'orientations budgétaires avec les services Finances, mais je trouve que le rapport de développement durable comprend de nombreuses informations très précises et factuelles sur la gestion de la collectivité et sur les enjeux vis-à-vis des défis environnementaux, puis finalement économiques et budgétaires de la ville, puisque tout cela est lié.*

Je me suis arrêté sur deux sujets que je trouve très importants dans le rapport et dont vous avez d'ailleurs un peu parlé en ouverture du conseil, madame la maire, à savoir le sujet du patrimoine de la ville et de son optimisation, au regard d'un état de vétusté avancé pour un certain nombre de biens. J'ai entendu – je n'ai pas retrouvé après si c'était évoqué dans le débat d'orientations budgétaires ou dans le rapport de développement durable – qu'il y avait un peu une évolution du dogme et que vous envisagiez d'optimiser ce patrimoine communal, notamment par le biais de cessions. Je trouve qu'avec cette politique de cessions, notamment lorsqu'elle sert à créer du logement en zone urbaine, la ville est 100 % gagnante. En effet, cela nous permet de nous libérer d'un bien qui est souvent peu utilisé et qui pose des problèmes d'utilisation, cela nous apporte une recette et une opération de création de logements dans la ville. Dans le contexte de rareté du logement, je pense que c'est fondamental.

Il y a eu des opérations avec l'ancien CDDP (Centre Départemental de Documentation Pédagogique), Rosmadec, l'îlot des Réguaires et puis l'école Jule Ferry. Néanmoins, au regard de l'état du patrimoine et des besoins financiers, d'une part les besoins de recettes et d'autre part la nécessité de se libérer de certains coûts de gestion, je pense que c'est un axe très important des prochaines politiques de notre ville.

Le deuxième axe que j'ai trouvé très intéressant dans le rapport – ils sont tous intéressants, mais les nouveaux, dirons-nous – c'est le SDAL pour l'éclairage public. Je pense que c'est une bonne chose que nous repartions sur la rédaction d'un nouveau document, parce que l'éclairage, c'est l'ambiance dans la ville, et c'est évidemment extrêmement important pour les questions de sécurité. Dans le précédent mandat, nous avions décidé de l'extinction de l'éclairage public à minuit, je crois, mais sous l'impact de la crise énergétique, vous aviez décidé de passer à 22 heures. Nous avons senti à quel point cela avait fait parler en ville et à quel point les gens sont sensibles à ces abaissements. Je pense donc que c'est bien de faire un diagnostic de ces évolutions récentes et de se tourner vers de nouveaux systèmes modernes d'éclairage, qui peuvent parfois éclairer malgré tout à moindre coût aujourd'hui. Néanmoins, ces aménagements ont généralement un coût important, donc c'est aussi un investissement assez important pour nos budgets et qui devra se lisser.

Merci, madame la maire. »

Mme ASSIH : « Merci. Nous avons effectivement des points de convergence, puisque sur les deux aspects, je partage complètement les apports qui ont été les vôtres. J'avais également noté le taux de vétusté du patrimoine, qui est vraiment préoccupant. Nous l'avons particulièrement vu sur la situation des écoles, mais pas seulement. En termes d'investissement, il va bien falloir avoir suffisamment de ressources pour pouvoir continuer à investir.

*Concernant l'aménagement lumineux, j'en ai parlé lors de mes vœux, il est vrai qu'une démarche participative a commencé avec un diagnostic de ce qui fonctionnait, de ce qui ne fonctionnait pas. Les réparations ont déjà démarré, mais d'un point de vue global, nous sommes vraiment sur une stratégie moderne du XXI^e siècle en termes d'aménagement lumineux, avec des hyperviseurs qui sont plus performants et des zones où nous pourrons moduler les horaires d'éclairage. Je pense vraiment que là où nous aurons repéré les zones où il faut revenir à 23 heures *a minima* – cela dépend des secteurs – nous le ferons pour l'automne. Cela n'aurait pas de sens de le faire « à l'aveugle », si je puis dire, sans avoir le retour de ce diagnostic et l'évaluation des besoins des Quimpérois, d'autant plus que nous allons arriver au printemps et que l'éclairage naturel sera plus tard. Pour l'automne, nous aurons donc déjà de premiers éléments intéressants. Ainsi, je partage tout à fait ces éléments. »*

M. JASSERAND : « Merci, Françoise DORVAL, pour ce rapport très intéressant et très transverse sur la ville, qui aborde énormément de questions, notamment la démocratie participative, puisque cinq pages lui sont consacrées. Elle est très présente dans le rapport avec le budget participatif. De nombreux projets ont été inaugurés sur la période, que je ne vais pas citer, mais c'était tout de même intéressant.

Concernant les conseils de quartier, je voudrais témoigner de l'implication des citoyens dans le conseil de quartier de Kerfeunteun. Nous avions encore une réunion du conseil de quartier mardi soir, et dès que des problèmes et des recherches de réponse aux besoins des habitants sont connus, des collectifs de citoyens y travaillent. Je vais en citer quelques-uns. L'un travaille beaucoup avec Tynéo et QCD (Quimper Cornouaille Développement), que connaît bien Marc ANDRO, c'est celui qui travaille sur l'isolation collective des bâtiments, il est assez innovant. Il mérite véritablement d'être plus connu au niveau de notre collectivité. Un autre collectif s'est créé visant à voir renaître le jardin partagé de Coat Ty Dreux, depuis que l'association du secteur, Courgettes & cie, a disparu. Par ailleurs, il y a toujours le projet de partage des jardins, bouturage entre un propriétaire âgé dans le jardin et des riverains qui souhaiteraient cultiver ce jardin en coopération. Il y a également le collectif Une médiathèque pour Kerfeunteun, qui est très, très actif, et un collectif qui travaille avec les habitants, qui s'est constitué mardi, sur la reconstruction de l'armoire à dons qui a été incendiée, comme vous le savez, il y a quelques semaines.

Je voulais donc témoigner de cette dynamique et de l'implication citoyenne de ces femmes et de ces hommes qui donnent de leur temps et qui sont vraiment remarquables. »

Mme ASSIH : « Merci, Bernard JASSERAND, pour ce retour de quartier. Nous voyons que chacun à son niveau œuvre dans le sens de la définition du développement durable. »

M. TROGLIA : « Dans le cadre de ce rapport intéressant, je voulais juste faire écho à ce qu'évoquait Yvonne RAINERO, à savoir le manque peut-être dans ce rapport de l'aspect santé et développement durable, en particulier pour un sujet qui m'intéresse, à savoir les

travaux de voirie que nous pouvons faire à Quimper. J'ai découvert petit à petit que cet aspect santé ne s'appuyait pas, souvent, quand on envisage des travaux, sur des données épidémiologiques ou tout simplement de bruit.

Lorsque nous avons fait les travaux boulevard de France avec l'aide de la Région, nous avons pu mettre en place un revêtement qui a permis de diminuer par deux le bruit du roulement. Nous l'avons constaté avec David LESVENAN, c'est vraiment efficace. Je pense que c'est quelque chose que nous devrions développer à Quimper.

Des chiffres ont été publiés cette semaine en lien avec l'impact sanitaire de la pollution aux microparticules et au dioxyde d'azote notamment, des chiffres qui font froid dans le dos, puisque des dizaines de milliers de personnes meurent tous les ans, par exemple de maladies cardiovasculaires, BPCO (Bronchopneumopathie Chronique Obstructive) et infarctus, jusqu'à 78 000 personnes meurent tous les ans en lien avec la pollution provoquée par les transports en majorité.

Je pense donc que c'est vraiment un aspect, dans le cadre de toutes les choses que nous pourrons faire et améliorer à Quimper, en particulier au niveau voirie et sécurité, comme l'évoquait Annie LE CAM, qui devrait être davantage pris en compte. Je ne pense pas que quelqu'un qui habite à Ty Bos ou au Petit Guélen soit soumis au même niveau de particules que quelqu'un qui habite par exemple rue Haute ou sur les quais.

Si je m'intéresse à ces zones, au-delà du sentiment que nous pouvons avoir de submersion automobile, je pense que l'impact sur la santé, que nous avons appris cette semaine, puisque l'article du Figaro dont je parlais est d'hier, est largement sous-estimé, et pas seulement dans ce rapport, mais aussi de manière globale. Aussi, j'espère qu'à l'avenir, nous multiplierons les capteurs des appareils, parce que je crois qu'il n'y en a que deux aujourd'hui, dont un qui ne fonctionne pas. Nous avons donc vraiment des efforts à faire, parce que sur ce sujet de l'impact sanitaire des microparticules de dioxyde d'azote, cela se joue parfois à quelques mètres. Il faudrait multiplier ces capteurs, d'autant plus que je crois qu'ils ne coûtent pas très cher, pour avoir une autre approche qu'uniquement celle des flux de circulation de piétons, etc. Bref, je pense qu'il n'y a pas que la vitesse et les flux, il y a aussi l'impact sur la santé, qu'il faudrait largement développer. »

Mme ASSIH : « Pour terminer, Gilbert GRAMOULLÉ. »

M. GRAMOULLÉ : « C'est vrai qu'il faut continuer toutes ces actions – Françoise DORVAL en a fait un tableau complet – à l'échelle de la ville de Quimper, en lien bien sûr avec QBO, puisque l'articulation est indispensable.

Par rapport à ce qu'a dit Karim GHACHEM tout à l'heure sur les mesures qu'il déclinait sur la qualité de l'air, c'est à voir, mais en revanche, je partage assez les pistes qu'il a ouvertes par ailleurs, notamment concernant l'Atlas, puisqu'il est extrêmement important d'avoir une cartographie et que nous puissions creuser au-delà des indicateurs, avoir des outils qui permettent à la fois de poser un diagnostic, de voir les évolutions et de voir ensuite les perspectives que nous pouvons ouvrir. C'est intéressant.

Autrement, ce qui me frappe sur Quimper, c'est que lorsque les visiteurs viennent dans notre ville et lorsque nos amis y circulent, ils disent : « Votre ville, qu'est-ce qu'elle est verte ! ». Lorsqu'ils circulent sur les rocades, ils sont impressionnés par cette dimension.

Par ailleurs, je voudrais juste apporter quelques éléments de réflexion sur la notion de développement durable et son évolution. Cette notion a émergé il y a pratiquement un demi-siècle maintenant, et il faut se rappeler combien cela a été un saut conceptuel extrêmement important de prise en compte de nouvelles dimensions. Il est vrai que le développement durable a trois piliers : le pilier environnemental, que nous voyons et citons souvent, mais également deux autres piliers que nous oublions souvent, à savoir le pilier économique et le pilier social. Yvonne RAINERO avait raison de le rappeler tout à l'heure. C'est l'articulation en système dynamique entre ces trois piliers qui fait véritablement un développement durable. En fait, ce n'est pas un dogme, c'est un processus qui permet de trouver le point d'équilibre toujours entre les trois. Il est vrai qu'il arrive qu'un seul pilier ne soit utilisé, parfois deux, mais c'est bien d'avoir la vision globale, d'autant plus que ce développement durable, qui se développe justement – nous le voyons bien à l'échelle des collectivités – coexiste partout dans le monde avec la croissance la plus sauvage, la croissance la plus destructrice, ce qui est un véritable problème.

Dans l'hexagone, le développement durable, qui fait unanimité, pourrait et devrait être accompagné d'une véritable planification, se projeter véritablement, et à la fois d'une décentralisation, parce que planification et décentralisation ne sont pas opposées, c'est comment nous les articulons.

Dans une politique qui est volontariste et sur laquelle il y a consensus, dans la période actuelle, nous ne pouvons par exemple pas comprendre qu'à l'échelle nationale, le Fonds Vert soit abandonné. Il s'agit d'afficher des éléments et faire l'inverse, et il existe d'autres éléments sur les agences qui pourraient compléter ce que je viens de dire.

La notion de développement durable a connu un tel succès que l'évolution a été paradoxale. À une époque, cette notion durable a tout envahi. Récupérée par la publicité, vous aviez même les banques développement durable, vous aviez les automobiles développement durable, dans une sorte de greenwashing mystificateur. Il y avait cela d'un côté, puis les actions menées par les associations, les individus, les collectivités, mais cette notion a aussi été mise au cœur des programmes de géographie au collège en cinquième, et ce à toutes les échelles, y compris à l'échelle de l'Asie, de l'Amérique latine ou de l'Afrique. Cela signifie qu'il y a eu une construction intellectuelle extrêmement importante faite auprès des enfants, des préadolescents et des adolescents.

Aujourd'hui, la publicité a manifestement abandonné cette notion de développement durable – il ne faut pas s'en plaindre, c'est une bonne chose – notion qui, aux yeux de certains qui ne visaient que le profit, s'était banalisée et avait été dévoyée au point que le sens profond du développement durable avait été perdu, noyé. Or, il faut garder le développement durable sur des projets. C'est nécessaire, à la fois pour la ville, pour la collectivité et pour QBO, afin d'éviter de faire des listes à l'infini de minuscules décisions. Ce doit être des orientations, des objectifs. Surtout, il ne faut pas oublier les trois piliers à mettre en relation et continuer à irriguer toutes les politiques publiques à l'échelle locale, bien sûr, ce que nous faisons, mais aussi à l'échelle nationale, parce que la planète, notre terre, le mérite, et peut-être davantage aussi nos enfants et nos petits-enfants encore plus.

Je vous remercie. »

Mme ASSIH : « Merci, Gilbert GRAMOULLÉ. Karim GHACHEM, tu voulais rajouter quelque chose rapidement. »

M. GHACHEM : « J'aurais beaucoup de choses à rajouter, mais c'est juste pour une précision sur les chiffres Airbreizh. Nous avons les mêmes, c'est juste qu'à Airbreizh, l'état moyen est en vert pour l'instant, mais cela passera en jaune en 2030, et si nous prenons les chiffres OMS (Organisation Mondiale de la Santé), ils sont en rouge quand nous sommes dans le moyen. Nous avons donc le même diagnostic, mais quand l'air est bon, l'indice Airbreizh est bleu. C'est juste pour dire que les 365 jours moyens sont en vert, mais que c'est un air moyen. »

Mme ASSIH : « Je pense que cela nécessitera un échange direct entre vous, parce que j'entends les retours de Françoise DORVAL.

En tous les cas, je vous remercie pour votre participation nombreuse et nourrie en réaction à ce rapport, ce qui montre l'intérêt porté par beaucoup d'entre nous autour de la notion du développement durable dans toutes ses composantes.

Pour ma part, je voulais tout de même redire que pour pouvoir mettre en œuvre une véritable politique de développement durable au sein d'une collectivité, cela supposait d'avoir des hommes et des femmes qui portent ces politiques dans nos services, ce que nous avons fait puisque nous avons créé la Direction de la Transition écologique en arrivant, qui a pour objet de travailler avec des chargés de mission sur différentes politiques publiques, de travailler à la question de la planification des projets en lien avec le développement durable, de mettre en œuvre un certain nombre d'actions, mais surtout, et c'est là que c'est un enjeu très fort, de travailler en transversalité avec l'ensemble des directions de nos collectivités, puisque la question du développement durable irrigue toutes les politiques publiques, comme la santé, Yvonne RAINERO. C'est tout de même précieux.

Je rejoins, il faut de toute manière aller plus loin, c'est indispensable, mais nous avons déjà fait un certain nombre de choses, nous avons posé les enjeux tant au travers de notre projet municipal que de notre projet communautaire, parce que les politiques publiques se croisent sur ces notions. Nous avons tout de même délibéré autour de notre PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) il y a quelques mois, qui est très, très complet.

Ce qui me manque aussi, mais c'est à poursuivre, ce sont les indicateurs dont faisait notamment part Karim GHACHEM, mais on me dit que la mesure de l'impact carbone sur les différents projets comme aide à la décision est très complexe. C'est un autre indicateur, mais cela doit être complètement intégré dans nos démarches. Le SPASER est également mis en œuvre et va nous aider dans nos choix et dans nos commandes publiques pour être le plus vertueux possible.

Pour terminer, je voulais également noter un certain nombre de reconnaissances, de distinctions que nous avons eues, mais non pas pour nous glorifier. Il est par exemple noté dans le rapport que nous avons eu une reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature, le TEN. Ce qui est intéressant, au-delà de l'encouragement que nous pouvons voir lorsque nous avons une reconnaissance de distinction, c'est ce que cela peut apporter. Dans le rapport, il est noté que grâce à cette reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature, nous pouvons bénéficier d'un accompagnement par des experts pour formaliser les programmes d'action qui intègrent les enjeux locaux, régionaux et nationaux. Nous allons renforcer nos

connaissances sur les enjeux, sur la réglementation, nous allons également faciliter l'accès à des financements existants. Souvent, nous ne mettons pas en place des points parce que nous n'avons pas connaissance des financements que nous pouvons obtenir. Par les temps qui courent, ce n'est pas du luxe. Nous aurons également une visibilité à l'échelle nationale et internationale dans le cadre d'événements ou de communications globales concernant les Territoires Engagés pour la Nature. »

Je voulais donc dire que les distinctions, nous en sommes contents, mais c'est bien au-delà de la satisfaction d'équipe collective, ce sont aussi des apports complémentaires pour aller plus loin sur ces enjeux de développement durable. En tout cas, nous y sommes totalement engagés.

C'était également pour une prise d'acte. »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2025

Rapporteur :

Monsieur Jacques LE ROUX

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Rapport d'orientations budgétaires 2025

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape importante dans la préparation du budget des collectivités territoriales en France. Il s'agit d'une discussion tenue par l'assemblée locale (comme le conseil municipal, communautaire, départemental ou régional) sur les grandes lignes du budget pour l'exercice à venir.

Il est prévu à l'article L. 2312-1 du CGCT qui dispose que :

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Le DOB a plusieurs objectifs :

- **Informer les élus locaux** : il permet aux élus de disposer des informations nécessaires pour voter de manière éclairée sur le budget ;
- **Permettre aux élus de s'exprimer** : les élus peuvent discuter et donner leur avis sur les priorités budgétaires proposées par l'exécutif.

Ce débat est obligatoire pour les départements, les régions, les communes de plus de 3500 habitants, ainsi que pour certains établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Il doit se tenir dans les deux mois précédent le vote du budget primitif.

Après un rappel du contexte inédit d'élaboration des orientations budgétaires (I), des orientations politiques prioritaires (II), seront présentées les hypothèses retenues de construction du budget 2025 qui constituent les orientations budgétaires de l'exercice (III), viendront ensuite les éléments rétrospectifs et prospectifs qui seront déclinés (IV).

I - Le contexte d'élaboration des orientations budgétaires

Le contexte politique

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 de la ville de Quimper s'inscrit dans un contexte politique national particulièrement instable.

L'instabilité gouvernementale, résultat de la dissolution du 9 juin 2024, se traduit toujours aujourd'hui, par une pleine incertitude sur le niveau attendu des dotations de l'État aux collectivités locales, qui viennent en compensation des charges transférées dans le train des lois de décentralisation.

L'enchaînement des crises, crise sanitaire et crise énergétique, ajouté à la décision des derniers Gouvernements de se priver de recettes à même de financer les politiques publiques et de répondre ainsi aux besoins de la population, a creusé la dette de l'État.

Pour faire face au déficit qui devrait dépasser 170 milliards, en 2024 dans le budget de l'État, le Gouvernement de Michel Barnier a proposé un Projet de Loi de Finances 2025, dans lequel les collectivités locales sont lourdement ponctionnées.

Il faut rappeler que les collectivités, comme la ville de Quimper, ont été, au même titre que l'État, également impactées par les mêmes crises.

Elles ont su jusque-là les surmonter, en proposant des budgets à l'équilibre, comme l'exige la constitution, contrairement à l'État.

La dette des collectivités est stable depuis 30 ans, voire même en légère diminution, passant de 9 % du Produit Intérieur Brut en 1995 à 8.9 % en 2023 et elle ne finance que de l'investissement.

Et si les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont augmenté en 2023 et 2024, elles l'ont été du fait :

- Des mesures de revalorisation des traitements des fonctionnaires décidées par l'État mais non financées par ce dernier ;
- De l'augmentation du coût de l'énergie et des achats courants ;
- Beaucoup de ces dépenses résultent d'obligations nouvelles que le Gouvernement et le Parlement ont mis à la charge des collectivités ces dernières années, par exemple dans le domaine environnemental, dans celui de la petite enfance, des transports, ou en matière de sécurité.

Un nouveau Gouvernement a été nommé et le débat parlementaire va reprendre pour décider d'un Projet de Loi de Finances stabilisé. Le discours de politique générale du nouveau Premier Ministre ne contient pas d'inflexions sur le principe de faire appel aux collectivités pour résorber le déficit de la nation qu'elles n'ont pas elles-mêmes créé.

Le contexte économique

Le contexte économique international et national est particulièrement tendu.

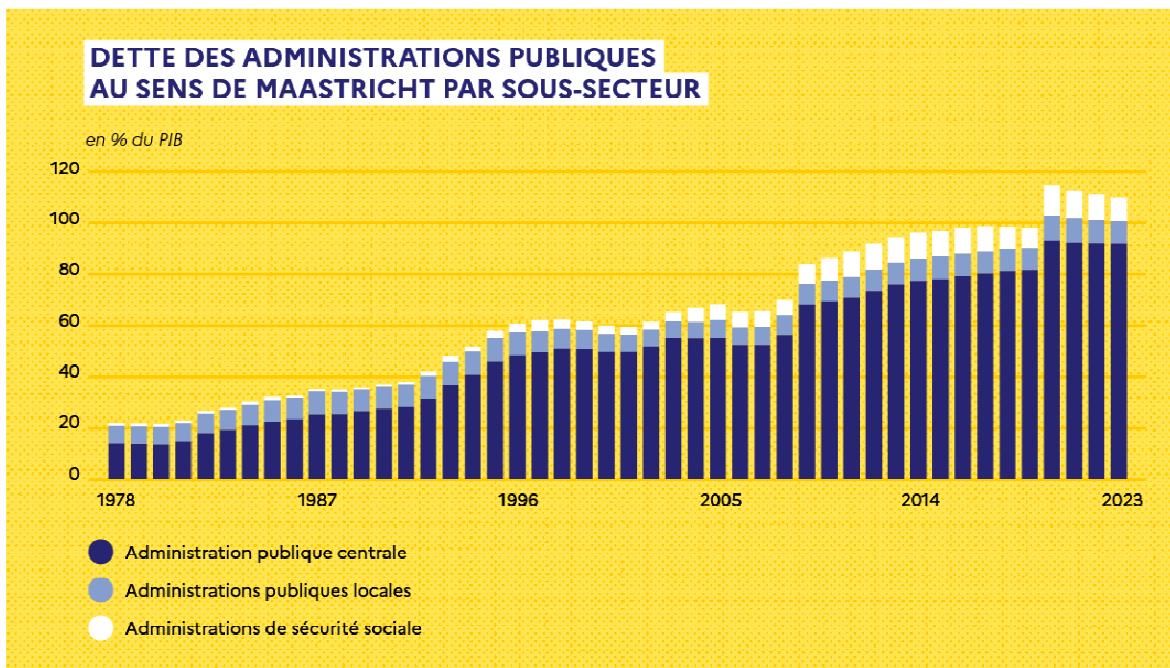
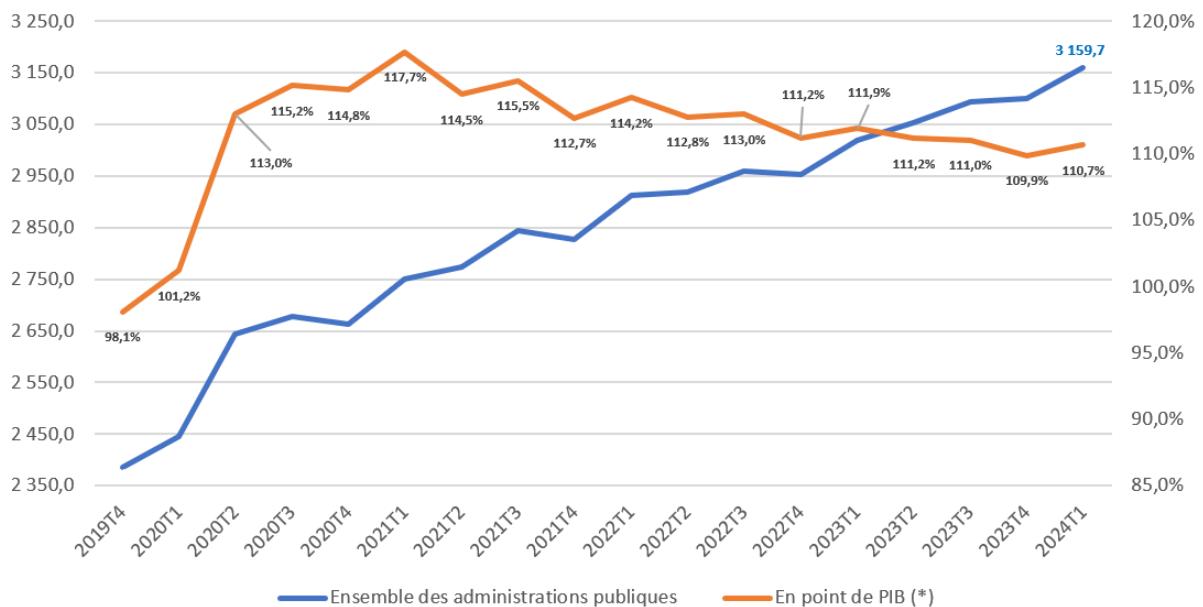
La croissance est faible dans la zone euro, et plus particulièrement en France, avec des incidences fortes sur la dynamique d'évolution des recettes.

La situation financière du pays est préoccupante, avec un endettement total qui atteint plus de 3 200 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024. Le déficit public était de 6,1% sur l'exercice 2024.

Pour 2025, les principaux indicateurs économiques de la France sont les suivants :

- **Croissance du PIB** : la croissance économique est prévue à **1,1%** ;
- **Inflation** : l'inflation devrait descendre à **1,8%** en moyenne annuelle ;
- **Solde public** : le déficit public devrait s'améliorer pour se situer entre **5 et 5.5% du PIB**.

Evolution de la dette publique trimestrielle en Mds € et en pts de PIB entre le T4 2019 et T1 2024



De la prudence d'anticiper une loi de finances non votée à ce jour.

La loi de finances 2025 n'est pas votée à ce jour et cette incertitude financière sur fond d'incertitudes économiques et politiques conduit à une approche prudente sur la dynamique de nos recettes qui en sont issues.

Fiscalité

La fiscalité directe se compose pour la commune de Quimper de la taxe foncière d'une part et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires d'autre part.

L'actualisation loi de finances devrait être de 1,7% pour les bases foncières des ménages. Pas d'actualisation prévue pour les bases foncières économiques.

Dotations

Dotation Globale de Fonctionnement : une stabilité de la DGF est prévue dans les hypothèses budgétaires. En tenant compte de l'inflation, c'est une perte de pouvoir d'achat de 1,7% qui est prévue.

Autres subventions

FCTVA : Le PLF censuré prévoyait une réduction du taux de FCTVA à 14,850% à partir du 1er janvier 2025 (contre 16,404 % actuellement). À ce stade, les deux hypothèses sont travaillées, maintien ou diminution du taux.

Fonds de réserve

Le PLF porté par le gouvernement Barnier prévoyait un fonds de réserve prélevé sur les entités locales ayant des budgets de fonctionnement supérieurs à 40M€. La commune de Quimper dans ce cadre se voyait incluse avec une contribution de 1,4M€. Au vu des incertitudes et à titre conservatoire, il est prévu une provision de 600K€ dans les hypothèses financières.

CNRACL

La situation financière de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales entraînera inévitablement une hausse du niveau des cotisations. Cela aura un impact significatif sur la masse salariale.

II – Le cap politique des orientations budgétaires

Dans ce contexte incertain, la ville entend garder le cap permettant tout à la fois de répondre aux besoins essentiels de la population au quotidien, et de préparer la ville aux défis de l'avenir.

Ces priorités guideront la préparation du budget proposé en mars prochain.

Les priorités du quotidien

La solidarité : nous voulons une ville inclusive pour que chacun trouve sa place, des services de qualité et restant accessibles, pour répondre aux besoins liés à sa situation familiale, son âge, ses difficultés sociales, sa santé... Les politiques de solidarités sont, par nature, transversales. Elle se déclinent à travers l'action sociale de la ville, mais également dans les dispositifs mis en place pour l'éducation, le logement, l'accès au sport ou à la culture.

Les moyens seront préservés pour maintenir une bonne qualité d'accompagnement des services et des actions y contribuant, à tous les âges de la vie. Les actions contribuant à favoriser et renforcer l'accès aux droits, et à l'égalité Femmes-Hommes seront poursuivies. L'accompagnement du grand âge, l'inclusion des personnes en situation de handicap et la

lutte contre l'exclusion, la grande pauvreté et toutes les discriminations, resteront également au cœur de nos interventions.

Pour remplir ces objectifs nous nous appuierons sur l'ensemble des forces vives de notre ville. En particulier, nous confirmerons notre soutien aux associations. Ce sont des piliers de notre vie locale. Les associations bénéficient de notre appui continu, reconnaissant leur rôle essentiel dans le dynamisme de notre commune.

La sécurité et la tranquillité publique : nous poursuivons nos actions pour garantir la tranquillité de chacun, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux œuvrant pour cet objectif.

Les moyens nouveaux prévus pour la Police municipale seront engagés, et les moyens donnés au volet prévention annoncé dans le cadre des dernières assises de la sécurité. Un travail sera également conduit pour réduire les incivilités dans l'espace public.

Préparer la ville de demain

La jeunesse est notre avenir

L'enfance : nous maintiendrons les moyens pour accueillir les plus jeunes dans les écoles, les espaces de loisirs, en visant l'épanouissement des enfants et l'accompagnement des familles.

La jeunesse : notre ville doit continuer de porter des projets permettant aux jeunes de trouver leur place, de développer leurs projets et participer à la vie de notre cité.

Travailler à un territoire dynamique et attractif

Notre ville jouit d'une image positive, reconnue comme telle dans les classements nationaux des villes où il fait bon vivre.

C'est un atout pour attirer de nouvelles populations, de nouvelles forces vives, pour lesquelles il faut offrir un cadre de vie adapté.

Une ville dotée d'équipements modernes, bénéficiant à ses habitants et rayonnant dans son bassin de vie. Avec la capacité d'un entretien régulier de son patrimoine actuel et la réponse à des attentes nouvelles.

De nombreux projets renforçant l'attractivité de la ville entrent dans leur phase de réalisation ou de livraison : construction des halles gourmandes, accompagnement par la commune des travaux du PEM, de l'opération Cœur de ville et de l'OPAH-RU ou encore du quartier de l'Eau Blanche. Les assises du commerce ont permis de définir les enjeux et d'identifier les évolutions pour le commerce dans les prochaines années. Ces assises ont abouti à un plan d'actions dont la mise en œuvre se poursuivra.

Une ville attractive se mesure également par la pluralité des offres culturelles et sportives. Les équipements y participent. Le Théâtre Max Jacob rénové sera livré au deuxième semestre, tout comme le skate parc de Creach Gwen. Les aménagements de l'Eau

Blanche permettront aux habitants de bénéficier d'un nouveau parc urbain et de loisirs. L'étude de maîtrise d'œuvre sur la tribune de Penvillers sera réalisée.

Des logements en nombre, accessibles et sobres en énergie

Renforcer l'attractivité c'est permettre à ceux qui le souhaitent de trouver un logement sur Quimper. Ainsi, des opérations de renouvellement urbain structurent le projet politique (Ty Bos, Kervilou, îlot Tour d'Auvergne...).

Des mobilités du quotidien, permettant tous les usages, et davantage respectueuses de l'environnement.

La ville durable se traduira également par le développement des voies de mobilité active, en particulier avec le lancement des travaux d'aménagement des quais de l'Odet et la réalisation d'une voie bidirectionnelle le long du boulevard au droit du Théâtre. Les travaux de la voie verte reliant le centre de Quimper au quartier de Penhars, sous la responsabilité du conseil départemental, démarreront. La ville y contribuera dans le domaine de l'éclairage.

Une ville à l'environnement préservé

Les transitions doivent être au cœur de l'action publique.

Tant la crise énergétique que la multiplication des évènements liés au dérèglement climatique (tempêtes, inondations, sécheresses...) nous rappellent à la nécessité d'une transition énergétique d'une part et d'une transition environnementale d'autre part pour permettre l'atténuation et l'adaptation à ce dérèglement climatique.

La ville doit continuer d'y prendre toute sa part, même si les réponses les plus importantes dans ce domaine sont le fruit de l'action de l'agglomération.

Les travaux de rénovation du musée des beaux-arts, établissement particulièrement énergivore, se poursuivront notamment en 2025. Le schéma de l'éclairage public fera également l'objet d'une vaste concertation avec la population, pour s'accorder sur les enjeux de sobriété énergétique, de sécurité des déplacements et de préservation de l'environnement. L'installation de panneaux photovoltaïques sur le parking du centre technique permettra l'augmentation de la part d'autoconsommation d'électricité.

La politique d'achats est également un levier important de la transition énergétique. Dotée désormais d'un SPASER, la commune de Quimper, forte de sa trentaine de millions d'euros d'achats annuels, placera le respect de l'environnement au cœur de ses achats.

Depuis l'exercice 2024, les communes de plus de 3 500 habitants doivent, au stade du compte administratif (CA), produire une annexe indiquant les aspects favorables ou non des investissements en matière environnementale. En 2024 seule la partie action de lutte contre le réchauffement climatique était à renseigner, pour le CA 2025, il conviendra d'y ajouter un volet biodiversité.

Ce budget vert permettra à terme d'alimenter le processus budgétaire et d'évaluation des politiques publiques.

III - Les orientations budgétaires

En 2025, la ville de Quimper devra, de nouveau, assumer des charges supplémentaires décidées par l'État, et non compensées, et apporter une contribution significative à la résorption du déficit de l'État.

Le contexte politique et économique, nous oblige donc, non seulement à faire preuve de sobriété dans tous nos projets, mais également à rechercher des économies substantielles dans le fonctionnement de la collectivité :

- **En continuant les efforts déjà engagés de réduction de ses dépenses de fonctionnement** : ce plan d'économies doit permettre de conserver une épargne de gestion nécessaire à la réalisation du plan d'investissement. Il a vocation à s'inscrire dans le temps ;
- **En procédant à un lissage d'opérations d'investissement**, dont le besoin n'est pas interrogé mais qui peuvent faire l'objet d'un étalement dans le temps.
Les investissements sont inscrits à hauteur des capacités financières. Si celles-ci venaient à s'améliorer, les investissements mis en réserve seraient remis à l'ordre du jour au fur et à mesure ;
- **En maîtrisant la hausse de postes budgétaires importants de la collectivité**, impactés notamment de façon mécanique par l'inflation ;
- **En poursuivant un programme de cession d'actifs immobiliers**. Certains biens qui ne sont plus utilisés et n'ont plus vocation à l'être seront cédés. Au-delà de la recette qui sera générée, ce sont des charges en moins qui pèsent sur le budget de la commune, tout en remettant sur le marché des biens nécessaires à l'effort de construction de logements.

L'ensemble des mesures à l'appui des orientations budgétaires feront l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance budgétaire.

A - Évaluation des recettes de fonctionnement

En 2024, le montant des produits de fonctionnement s'est élevé au BP à 75,01M€.

Fiscalité

En 2024, le montant inscrit au budget principal (BP) était de 53,35M€.

Les produits de la taxe foncière (TF) et de la taxe d'habitation (TH) s'élevaient à 48,05M€.

Il est prévu une actualisation loi de finances des bases de TF de 1,7% par rapport à 2024 ainsi qu'une dynamique des bases de 0,3%. Cela permettrait de générer un produit supplémentaire d'environ 900K€.

Les autres produits sont stables (5,3M€) et notamment les droits de mutation à 2,8M€.

Dotations

En 2024, le chapitre dotations et subventions s'élevait au BP à 14,18M€.

Concernant les dotations, il est prévu une légère diminution du montant de celles-ci à ce stade.

Celles-ci s'élevaient à 9,52M€ pour la DGF et la DSU en 2024, auxquels il faut ajouter 1,3M€ de DNP.

Les compensations fiscales et autres subventions sont prévues en stabilité.

En dépenses, une provision de 600K€ sera mise en place pour une éventuelle prise en charge d'un fonds de réserve ou d'une diminution de la DGF dans une LF dont nous ne connaissons pas les contours.

Autres recettes

Les autres recettes contiennent celles perçues auprès des usagers, des remboursements de frais et des produits du domaine.

D'un montant de 7,37M€, celles-ci devraient progresser d'environ 1%, avec certains tarifs relevés.

Les recettes de fonctionnement devraient progresser d'un peu plus de 800K€ en 2025, soit d'environ 1,1%.

B - Orientation de l'évolution des dépenses de fonctionnement

En 2024, le montant des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette, s'est élevé à 63,85M€.

La masse salariale

En 2024, le budget alloué à la masse salariale était de 31,24M€. Le cadrage budgétaire prend en compte sur la masse salariale le GVT, les effets en année pleine des postes créés en 2024, la hausse de 3 points du taux de cotisation patronale de la CNRACL. Ce dernier poste conduit à une hausse de près de 500K€.

Un objectif d'évolution maximale de 3% a néanmoins été posé pour ce chapitre, ce qui constitue néanmoins une progression de près de 1M€.

Les charges à caractère général

En 2024, le montant des charges à caractère général s'est élevé à 16.58M€.

Hors énergie, en diminution, le chapitre 011 est reconduit dans les plafonds de l'année 2024, ce qui induit une prise en charge de l'absorption de l'inflation et des révisions contractuelles sur les budgets existants.

La baisse des crédits d'énergie est prévue pour 300K€.

Les subventions

En matière de subvention, les crédits sont reconduits dans les enveloppes de 2024.

Les atténuations de produits

Les attributions de compensation (AC) dont paiement d'une partie du service commun informatique : stabilité.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : stabilité.

Dont provision pour gel de crédits 600K€ en lien avec le PLF à adopter.

Des recherches de pistes d'économies sont en cours, pour adapter le budget en fonction des résultats du PLF 2025 qui sera adopté.

C - Montant de l'épargne de gestion

€	BP 2024	BP 2025	Variation
Recettes de fonctionnement	75 012 204	75 842 204	830 000
dont fiscalité	53 456 557	54 356 557	900 000
dont dotations	14 176 225	14 026 225	- 150 000
dont autres recettes	7 379 422	7 459 422	80 000
Dépenses de fonctionnement	63 852 055	65 152 055	1 300 000
dont charges d'énergies	3 663 515	3 363 515	- 300 000
dont masse salariale	31 248 100	32 248 100	1 000 000
dont atténuations de produits	2 301 768	2 901 768	600 000
= EPARGNE DE GESTION	11 160 149	10 690 149	- 470 000
- Intérêts	1 830 000	1 800 000	- 30 000
= EPARGNE BRUTE	9 330 149	8 890 149	- 440 000
- Capital	7 450 000	7 740 000	290 000
= EPARGNE NETTE	1 880 149	1 150 149	- 730 000

L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement conduisent à une baisse de l'épargne de gestion de 470K€, principalement due à la provision pour gel de crédits de 600K€.

L'exécutif travaille sur un plan d'économie permettant de fixer l'épargne de gestion à minima sur le niveau de l'année précédente voire de la faire progresser.

L'orientation est de maintenir niveau d'endettement à un plafond de 8 ans (il est actuellement de 4,5 ans) : notre ville se situant fort heureusement à un niveau très correct par rapport aux villes du même poids démographique.

En raison du niveau d'emprunt 2024 moins important que prévu et de la baisse des taux d'intérêts, les charges d'intérêts sont stables sur 2025.

D - Montant de l'investissement

Liste des investissements 2025 prévisionnel.

Investissements récurrents

Programme	Dép. nettes 2025
Travaux récurrents d'entretien, voirie, acquisitions de matériels, etc.	10 485 129

Investissements structurants

Programme	Dép. nettes 2025
Rénovation du musée des Beaux-Arts	2 349 048
Rénovation du théâtre Max Jacob	1 907 880
Skate Park de Créac'h Gwen	357 261
Voie verte dont mise en lumière de la voie verte Quimper-Pluguffan	274 025
Participation Aménagement route de Brest bd Allende (CD29)	83 596
Cofinancement - RD 34 (Moulin des Landes-Moulin du Pont)	400 000
Cofinancement - RD 34 (Kerustum-Rd Pt Toul Sable-Moulin des Landes)	100 000
Halles gourmandes	2 350 471
Participation PEM	
Schéma directeur écoles et périscolaires - Reconstruction GS Michelet	
Travaux aménagements et renouvellement urbain Eau Blanche	
Aménagement des quais de l'Odet - Tranche 1	4 227 389
Cité sportive de Penvillers - Tribune reconstruction	401 261
Rénovation et restructuration du centre de loisirs de Kerogan	
Total	12 450 930

Un principe de prudence a été appliqué. Dans l'attente d'éléments tangibles en termes de LF d'une part et d'une trajectoire pluriannuelle des finances publiques d'autre part, il a été proposé d'inscrire les crédits au niveau décrit plus haut dans la vision pluriannuelle des investissements.

E - Emprunt prévisionnel

Le montant de l'emprunt prévisionnel reste à déterminer.

F - les budgets annexes

BA Parkings en ouvrages

En 2025, ce parking connaîtra une évolution avec les travaux et la mise en service au premier trimestre du parking situé devant la salle Michel Gloaguen, conformément à la délibération prise en décembre 2024.

Cet ouvrage permettra de réguler le stationnement dans cette zone et par sa grille tarifaire particulière (les 12 premières heures gratuites), d'offrir des solutions aux salariés exerçant en centre-ville ainsi qu'aux visiteurs en courte durée.

BA Locations de bâtiments : RAS.

BA Zones d'habitat : RAS.

III - Éléments de rétrospective et de prospective

Rétrospective financière

€	2022	2023	2024
Produits fonctionnement courant (A)	71 024 348	75 818 142	76 455 876
Produits fonctionnement courant stricts	70 235 797	75 055 893	75 805 876
Impôts et taxes (73 sauf 731)	107 000	107 000	107 000
Dotation de solidarité communautaire	107 000	107 000	107 000
Fiscalité locale (731)	49 829 292	53 411 492	53 570 497
Contributions Directes	43 438 966	47 004 322	48 012 998
Taxe additionnelle DMTO	3 882 093	3 272 000	2 950 000
Taxe locale sur la publicité extérieure	715 569	717 000	717 000
Taxe électricité	1 390 115	1 843 912	1 500 000
Droits de place	269 709	340 499	340 499
Solde fiscalité locale	132 840	233 759	50 000
Dotations et participations	13 961 277	14 667 841	15 181 832
DGF	10 662 644	10 699 611	10 718 898
FCTVA fct	18 002	19 665	31 000
Compensations fiscales	1 214 638	1 350 150	1 468 814
Solde participations diverses	2 065 993	2 598 415	2 963 120
Autres produits de fonctionnement courant	6 338 228	6 869 560	6 946 547
Produits des services	5 783 280	6 310 089	6 170 000
Produits de gestion	554 948	559 471	776 547
Atténuations de charges	788 551	762 249	650 000
Produits exceptionnels larges (B)	182 201	234 421	177 000
Produits financiers divers	7 047	7 101	7 000
Produits exceptionnels	175 154	227 320	170 000
Produits fonctionnement (C = A+B)	71 206 549	76 052 563	76 632 876
Charges fonctionnement courant (D)	55 834 907	61 315 889	62 684 719
Charges fct courant strictes	53 784 276	59 009 873	60 361 667
Charges à caractère général	13 824 873	17 092 138	15 720 000
Charges de personnel	26 986 243	28 768 408	31 283 827

Autres charges de gestion courante (yc élus)	12 973 160	13 149 327	13 357 840
Atténuations de produits	2 050 631	2 306 016	2 323 052
AC versée	1 800 314	2 027 868	2 027 868
Contributions fiscales (FPIC, ...)	245 007	271 587	295 184
Solde atténuations de produits	5 310	6 561	0
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	15 189 441	14 502 253	13 771 157
Charges exceptionnelles larges (E)	185 524	163 577	190 000
Frais financiers divers	1 551	20 732	120 000
Charges exceptionnelles	183 973	142 845	70 000
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	56 020 431	61 479 466	62 874 719
EPARGNE DE GESTION (C-F)	15 186 119	14 573 097	13 758 157
Intérêts (G)	815 993	1 094 149	1 549 398
Charges de fonctionnement (I = F+G)	56 836 424	62 573 615	64 424 117
EPARGNE BRUTE (J = C-I)	14 370 126	13 478 948	12 208 759
Capital (K)	6 209 514	6 667 845	7 139 975
EPARGNE NETTE (L = J-K)	8 160 611	6 811 103	5 068 784

Dépenses d'inv hors annuité en capital	19 784 679	30 864 205	20 801 598
Dépenses d'inv. hors dette	19 784 679	30 864 205	20 801 598
EPARGNE NETTE	8 160 611	6 811 103	5 068 784
Ressources propres d'inv. (RPI)	4 173 624	4 516 244	4 107 949
Fonds affectés (amendes...)	321 802	361 288	350 000
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	1 085 654	1 540 213	3 000 000
Emprunt	6 000 000	14 000 000	8 000 000

Variation du résultat global de clôture	- 42 987	-3 635 357	- 274 865
---	----------	------------	-----------

Résultat Global de Clôture (RGC)	1 105 864	-1 185 236	-1 460 101
----------------------------------	-----------	------------	------------

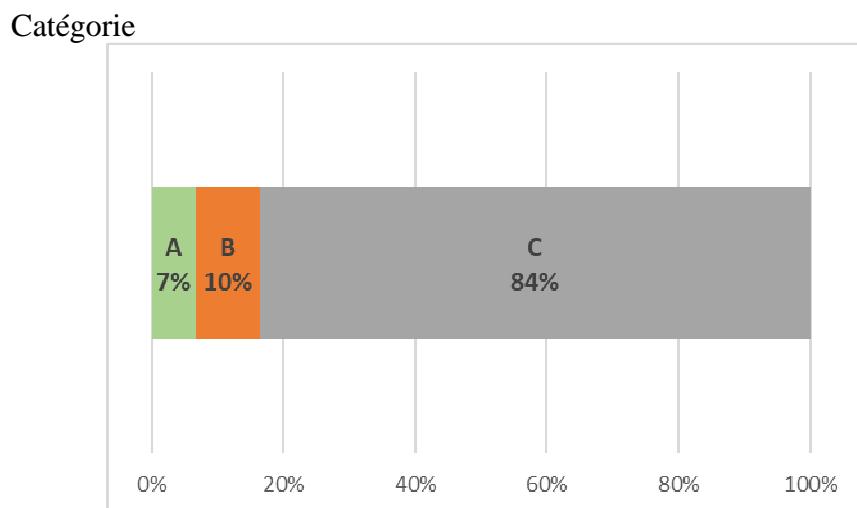
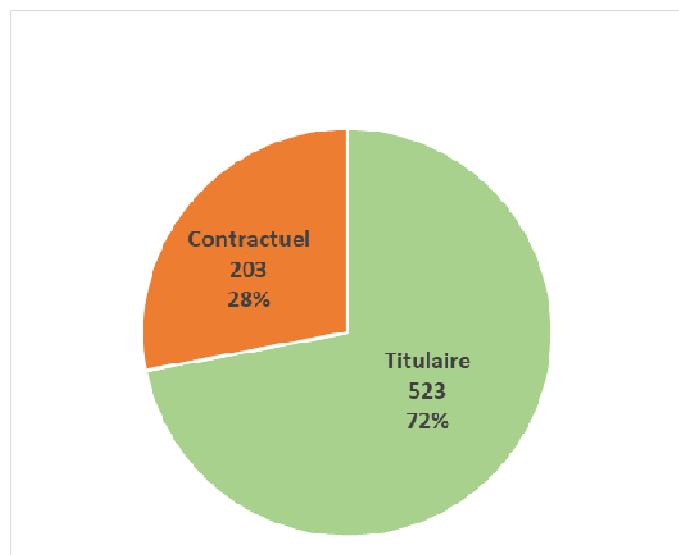
L'exercice 2024 est marqué par une diminution de l'épargne de gestion d'environ 800K€. Malgré la baisse du prix de l'énergie (-1,4M€), l'augmentation de la masse salariale (2,5M€) n'est pas complètement compensée en raison d'une faible dynamique des produits de fiscalité. En effet, les recettes de droits de mutation ont baissé pour la deuxième année consécutive et la taxe sur l'électricité se retrouve en forte baisse par rapport à l'année 2023 qui bénéficiait d'un changement de méthode comptable.

La réalisation du projet municipal s'est poursuivie en 2024 malgré le décalage du projet des halles qui explique en grande partie la baisse du taux de réalisation des investissements par rapport au BP 2024.

Le niveau des investissements est d'environ 20M€ avec un financement par l'emprunt à hauteur de 8M€. La situation financière de la collectivité est saine avec une capacité de désendettement prévisionnelle de 4,5 années à fin 2024.

Le volet RH

Au 31/12/2024, le nombre d'agents de la commune de Quimper est de 726, dont 523 titulaires.



Après une évolution des effectifs liées au déploiement du projet municipal, (PM, déprécarisation, conseillers numériques, service démocratie de proximité, moyens supplémentaires pour accélérer la production de pièces d'identités) et un comblement des postes vacants, les effectifs sont stabilisés.

Il est à noter un effet positif du comblement des postes vacants par une baisse du taux d'absentéisme, traduction d'un mieux-être au travail par une baisse de la pression sur les équipes.

CNRACL

La situation financière de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) est préoccupante. En 2023, le régime affichait un déficit de 2,5 milliards d'euros et des capitaux propres négatifs de 4,9 milliards d'euros. Le ratio démographique, qui

était de 4,53 cotisants pour un pensionné dans les années 80, est tombé à 1,46 en 2021. Cette dégradation est due à plusieurs facteurs, notamment l'augmentation de l'espérance de vie des affiliés et la diminution de la base cotisante.

Pour les employeurs, cela signifie un besoin accru de financement pour couvrir les déficits. Les cotisations actuelles, qui représentent 97% des ressources de la CNRACL, ne suffisent plus à équilibrer les comptes. À l'horizon 2030, le déficit annuel pourrait dépasser les 10 milliards d'euros.

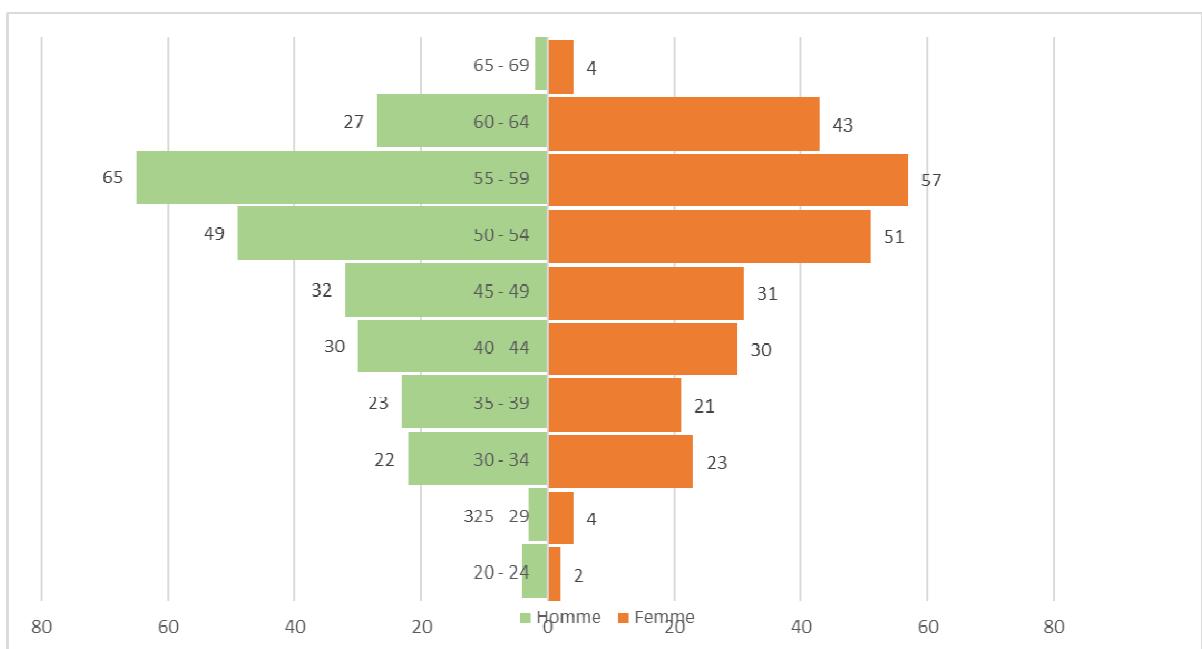
Le PLFSS, qui a fait l'objet d'une motion de censure, prévoyait une trajectoire d'évolution du taux de cotisation employeur de la CNRACL de 12 points sur 3 ans.

Le niveau de cotisation est fixé par décret. Le niveau de déséquilibre financier du régime va conduire à relever le taux de cotisation.

L'hypothèse retenue est une hausse du taux de cotisation sur quatre ans (3 points supplémentaires chaque année).

Évolution des effectifs sur les dernières années.

Prospective pyramide des âges



Comme on peut le voir dans la pyramide des âges, au cours des 10 prochaines années, entre un quart et un tiers des agents aujourd'hui présents dans les effectifs partiront à la retraite, conduisant à une profonde restructuration des équipes et une nécessité d'anticiper la continuité de l'activité et de préserver la mémoire des services.

C'est aussi un défi d'accompagner une population active vieillissante, pour permettre des conditions de travail adaptées et un enjeu de taille pour lutter contre l'absentéisme lié aux TMS et autres maladies professionnelles.

Il est prévu une stabilisation de la masse salariale au cours des prochains exercices.

Volet investissement (dépenses nettes de subventions et FCTVA)

Investissements récurrents

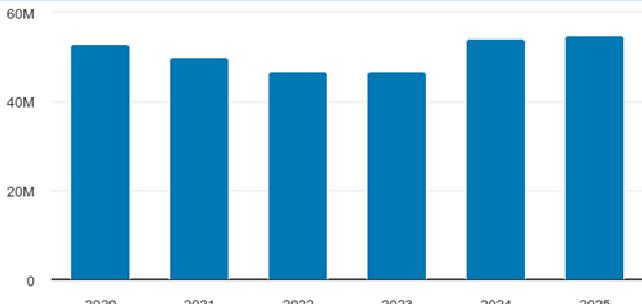
Programme	Dép. nettes 2025	Dép. nettes 2026
Travaux récurrents d'entretien, voirie, acquisitions de matériels, etc.	10 485 129	10 235 834

Investissements structurants

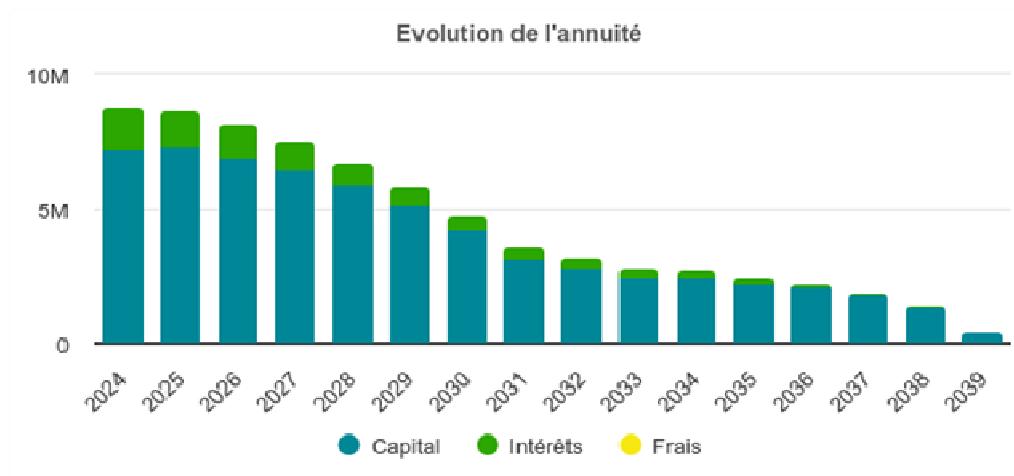
Programme	Dép. nettes 2025	Dép. nettes 2026
Rénovation du musée des Beaux-Arts	2 349 048	501 576
Rénovation du théâtre Max Jacob	1 907 880	-762 000
Skate Park de Créac'h Gwen	357 261	
Voie verte dont mise en lumière de la voie verte Quimper-Pluguffan	274 025	
Participation Aménagement route de Brest bd Allende (CD29)	83 596	113 691
Cofinancement - RD 34 (Moulin des Landes-Moulin du Pont)	400 000	140 000
Cofinancement - RD 34 (Kerustum-Rd Pt Toul Sable-Moulin des Landes)	100 000	400 000
Halles gourmandes	2 350 471	3 563 667
Participation PEM		1 000 000
Schéma directeur écoles et périscolaires - Reconstruction GS Michelet		41 798
Travaux aménagements et renouvellement urbain Eau Blanche		5 000 000
Aménagement des quais de l'Odet - Tranche 1	4 227 389	1 067 236
Cité sportive de Penvillers - Tribune reconstruction	401 261	2 925 860
Rénovation et restructuration du centre de loisirs de Kerogan		167 192
Total	12 450 930	14 159 020

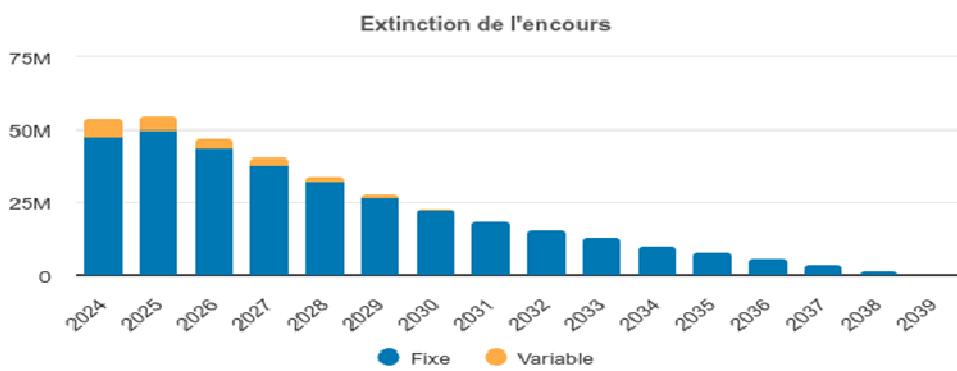
Dette

Encours et annuité au 31 décembre 2024

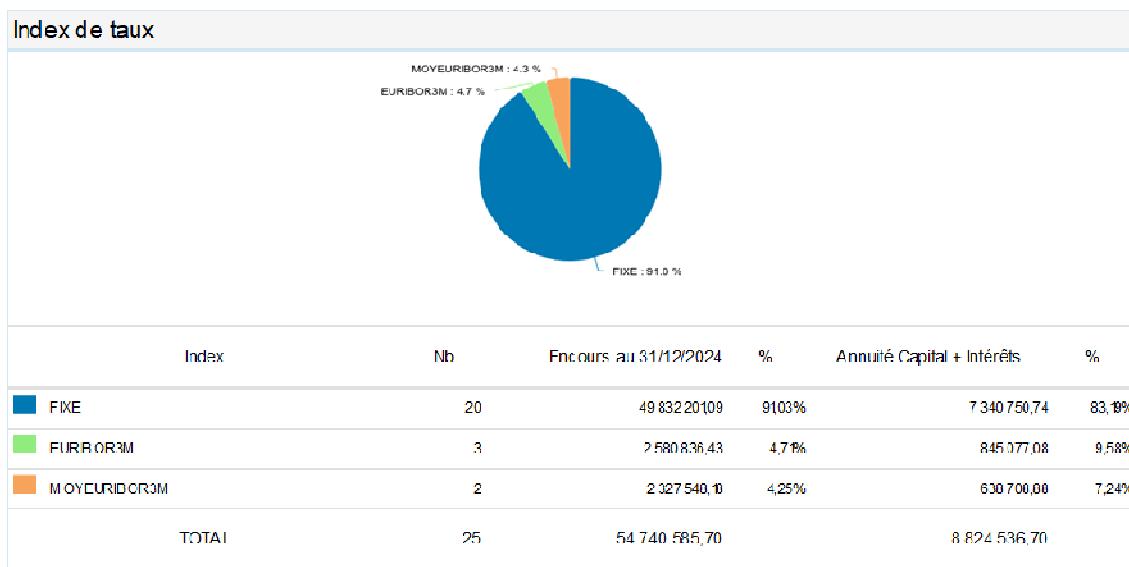
Caractéristiques de la dette au 31/12/2024	
Encours	54 740 585,70
Taux actuelier *	2,73%
Nombre d'emprunts * 25	
Taux moyen de l'exercice	2,72%
* <i>trages futurs compris</i>	
Charges financières en 2024	
Annuité	8 828 536,70
Remboursement anticipé avec flux	0,00
Intérêts emprunts	1 550 657,20
Amortissement	7 273 879,50
Remboursement anticipé sans flux	0,00
Frais	4 000,00
ICNE	204 265,42
Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice	
	

Évolution de l'annuité et extinction de l'encours

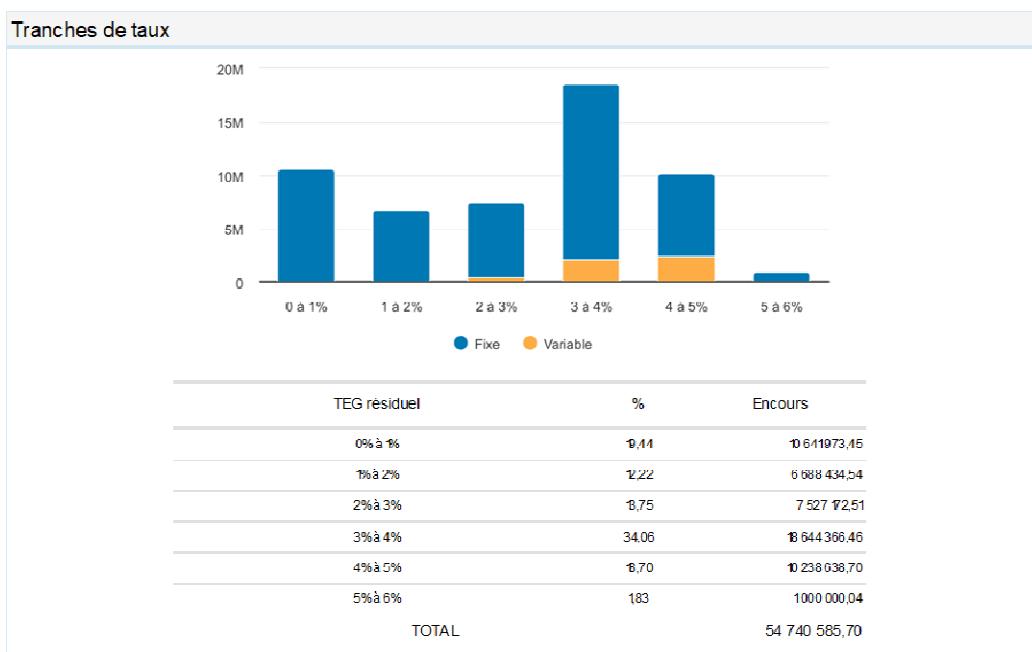




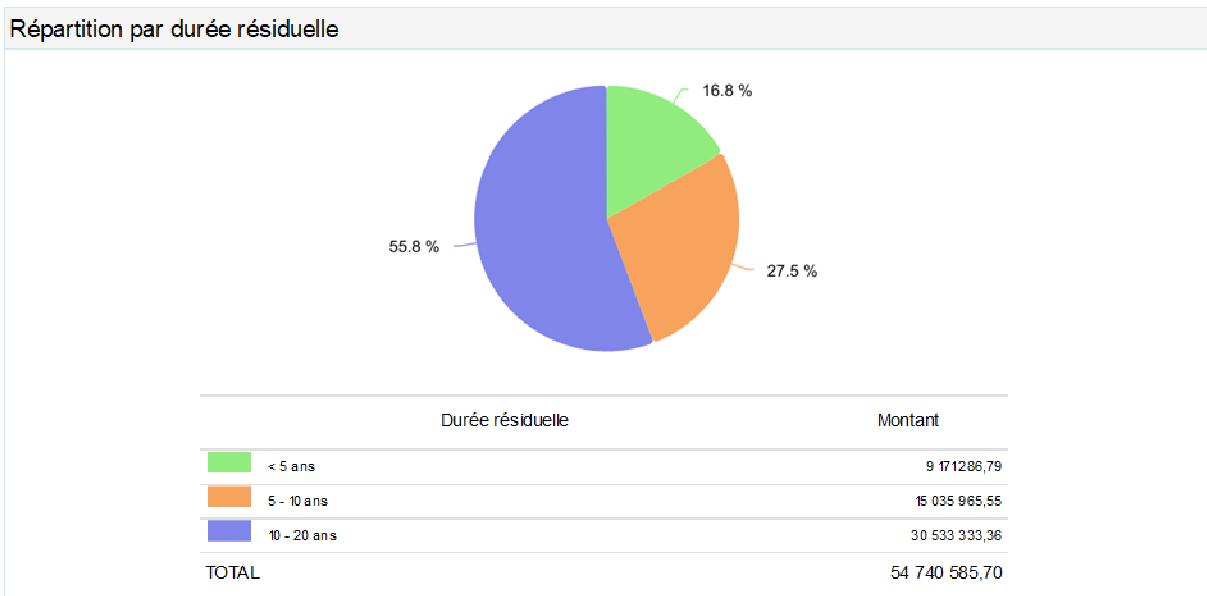
Index de taux



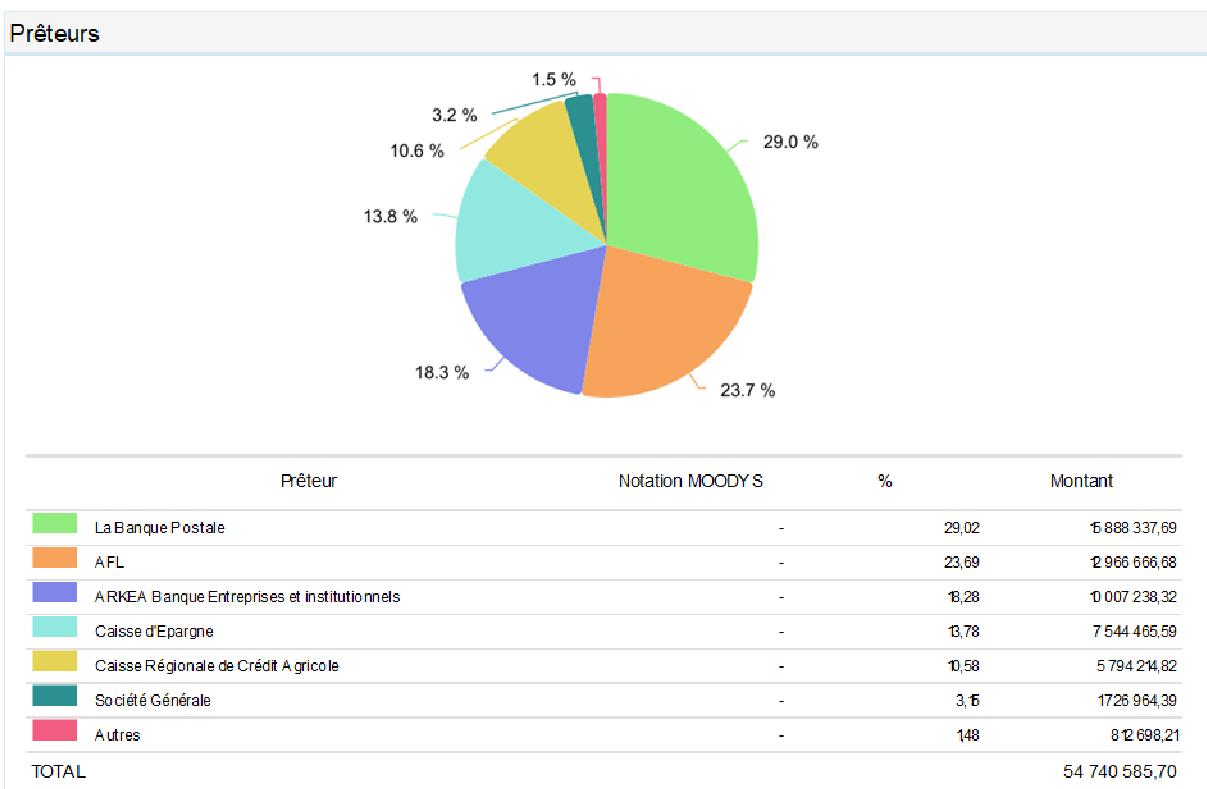
Coût des emprunts



Durée de vie résiduelle



Origine des prêteurs



La commune de Quimper utilise ses capacités en matière d'emprunt pour réaliser le programme d'investissement de l'équipe municipale, nécessaire au développement de la ville et aux besoins des habitants. Le levier de la dette est utilisé pour financer les investissements structurants, qui profiteront à plusieurs générations d'usagers et contribuables.

L'enjeu est le maintien d'une épargne de gestion suffisante pour conserver une capacité de désendettement inférieure à 8 ans.

Il est à noter que les frais financiers ont augmenté rapidement en lien avec la montée des taux qui a vu passer les taux de 0.75% à 15 ans début 2022 à désormais 3,94% à 15 ans aujourd’hui.

Prospective financière

L’absence de vision claire sur les finances publiques des prochaines années rend la production d’une prospective difficile.

Le niveau de prélèvement sur les capacités financières peut conduire à des scénarios très différents.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité des suffrages exprimés, d’adopter la présente délibération actant de la tenue du débat d’orientations budgétaires pour 2025 et de l’existence du rapport visé à l’article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales sur la base duquel s’est tenu ce débat.

Débats relatifs au rapport n°3 :

M. LE ROUX : « Ce rapport d'orientations budgétaires a pour objectif de vous apporter des informations sur les éléments, les paramètres, les orientations que nous prenons en compte pour arriver jusqu'au budget, mais bien évidemment également de permettre aux élus de s'exprimer, et je ne doute pas qu'il y aura beaucoup d'expressions.

Ce rapport d'orientations budgétaires se situe dans un contexte qui est de nouveau difficile. Cela a déjà été dit, mais je le répète. Notre équipe municipale n'a pas été épargnée par les difficultés, qui ont eu des conséquences sur nos budgets : le Covid, la crise de l'énergie, l'envolée sans fin de l'énergie, la forte inflation qui a suivi la forte inflation, et maintenant une crise politique et une crise du budget de l'État. Tout cela rejaillit une nouvelle fois sur les collectivités territoriales, et la crise politique avec l'instabilité politique engendrée par la dissolution de l'Assemblée nationale.

C'est aussi un manque de visibilité à moyen terme sur les finances publiques, et nous pouvons même dire à court terme, puisqu'aujourd'hui, à cette heure-ci, nous ne connaissons pas encore ni le budget de l'État et les dotations des collectivités ni l'effort qui leur sera demandé.

Certains nous disent : « Oui, mais vous n'avez pas fait de prospective », sauf que pour faire une prospective aujourd'hui, il faudrait s'appeler madame Irma, dans la mesure où nous ignorons quel sera le niveau de contribution. Au niveau des cotisations supplémentaires, est-ce que ce sera sur trois ans ? Est-ce que ce sera sur quatre ans ? Y aura-t-il une réduction du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) ?

Bien sûr, nous nous raccrochons aux déclarations des uns et des autres pour formuler des hypothèses, et c'est comme cela que nous fonctionnons, mais permettez-nous tout de même d'avoir quelque chose d'un peu plus sérieux pour arriver à présenter une prospective.

Il y a cependant des choses qui sont sûres. Ce qui est sûr, c'est que nous sommes toujours dans un effet ciseau, l'effet ciseau avec une hausse continue de nos charges, cela ne s'arrête pas, et puis, proportionnellement, une érosion de nos moyens.

Ce qui est sûr également, ce qui ressort des discussions au Sénat et en commission mixte paritaire, qui se réunit aujourd'hui même, c'est que les collectivités locales seront mises à contribution pour réduire le déficit de l'État. Cela, c'est une grave erreur, parce que c'est injuste. La première injustice, c'est que les collectivités locales ont l'obligation d'équilibrer leur budget, et la dette de la France n'est que marginalement le fait des communes. Celles-ci ont un excédent de fonctionnement qui doit leur permettre de rembourser leurs dettes, et si elles n'ont pas cet excédent de fonctionnement, elles ne peuvent pas avoir de nouvelles dettes. Les collectivités locales ne sont donc pas responsables, elles sont gérées correctement.

C'est injuste aussi parce que c'est bien Emmanuel MACRON et Bruno LE MAIRE, qui, pendant sept ans, ont complètement perdu le contrôle des finances de l'État. Après la période de Covid, ils n'ont pas su retrouver le chemin de l'équilibre des comptes. Ce qui est sûr également, et je pense que nous serons d'accord, ce sont les responsabilités d'une décision, celle d'Emmanuel MACRON, qui nous a mis dans une situation d'instabilité politique avec sa décision de dissoudre l'Assemblée nationale. Après une majorité relative qu'il avait à un

moment donné, nous nous retrouvons aujourd'hui avec un fractionnement des groupes politiques à l'Assemblée nationale qui rend compliqué de trouver des majorités.

Ne faisons pas, s'il vous plaît, la leçon aux partis politiques, qui seraient la cause du chaos. L'instabilité, c'est bien le Président, que je qualifie d'ovni sur la scène politique, qui a provoqué ce chaos, ce ne sont pas les partis politiques qui défendent aujourd'hui des visions politiques, des visions pour l'avenir de la France.

Par ailleurs, ce qui est demandé aux collectivités locales est aussi une grave erreur, parce que c'est la baisse des capacités financières des communes, ce qui aura forcément une répercussion directe sur le service public à un moment donné, le service aux citoyens, même si c'est notre combat de le maintenir, mais également sur l'investissement, ce qui va forcément nuire à l'activité des entreprises, ce qui va nuire de nouveau à l'emploi, et nous connaissons la situation de l'emploi, avec une augmentation du chômage de 3,9 % au quatrième trimestre. Il s'agit donc de remettre de la dynamique dans cette production de chômage.

Les dégâts économiques de cette décision risquent aussi d'avoir l'effet contraire au but recherché, la prospective d'évolution pour le coût du PIB est à la baisse : nous étions à 1,1 %, nous sommes arrivés à 0,9 % sur l'année 2025. Ce n'est pas cela qui va produire de la richesse et de l'emploi.

Dans ce contexte compliqué, nous avons décidé de garder le cap. Garder le cap, cela signifie dire que le budget que nous allons construire sera au service de la vie quotidienne des habitants, une ville – nous l'avons vu dans les différents rapports qui ont été présentés précédemment – où chacun a sa place, quel que soit son âge, sa situation familiale, sa santé ou ses difficultés sociales. Nous tiendrons les dispositifs qui ont déjà été mis en place et qui continueront, pour l'éducation, pour le logement, pour l'accès au sport, à la culture ou l'action sociale de la ville.

Nous sommes également engagés – c'était une promesse de campagne – pour la tranquillité publique, et cela s'est vu au fil du mandat. Nous avons pris l'engagement d'avoir 15 agents de police municipale, engagement qui sera tenu à la fin de l'année 2025.

Comme madame la maire l'a dit dans son propos introductif, nous confirmons bien sûr notre soutien aux associations, les associations qui sont des forces vives, qui contribuent aussi au dynamisme de la ville, qui contribuent au dynamisme pour le sport, pour l'action sociale, pour la culture. Nous leur maintenons notre soutien.

Nous voulons aussi une ville qui répond aux défis de l'avenir, nous voulons réellement une ville attractive. Nous avons vu dans les dernières publications que cette ville est réellement attractive malgré ce qui peut être dit, malgré les dénigrements que nous pouvons voir ici ou là. Nous voulons une ville où l'on trouve les infrastructures pour se déplacer en sécurité, quels que soient ses modes de déplacement. Il y a le PEM (Pôle d'Échanges Multimodal), qui est bien sûr la compétence de QBO, mais la ville et QBO sont forcément étroitement liés, et la ville contribuera à une part de financement et à l'entretien d'une partie de ses infrastructures. Ce sont aussi les voies cyclables, qui, pour certaines, ont déjà été mises en place, mais avec les deux projets importants et structurants pour la ville que sont la voie bidirectionnelle sur les quais et la voie verte, que nous attendons, nous l'avons dit, avec impatience. Néanmoins, la ville est prête pour la partie éclairage. C'est encore le jalonnement dynamique des

parkings, le Code de la rue, tout un tas de dispositifs et d'actions pour pouvoir se déplacer en sécurité, mais que je ne vais pas développer plus en amont.

Une ville attractive, c'est aussi une ville où l'on peut se loger. David LESVENAN pourra le préciser, mais dans le rapport, ce sont plus de 500 logements ou permis de construire qui ont été délivrés pendant l'année 2024, avec les perspectives que nous pouvons imaginer, à la fois sur la construction et sur l'habitat. C'est une priorité.

C'est également une ville dynamique économiquement, avec la création des nouvelles halles, qui seront un nouveau pôle de développement, un nouveau pôle pour le commerce, pour un certain nombre d'activités, mais aussi les Assises du Commerce qui ont eu lieu l'an dernier, avec tout ce que nous allons pouvoir développer, tout ce qui a déjà été développé et tout ce que nous continuons à développer pour ce dynamisme.

Ce que nous mettons également en place ou que nous continuons, c'est une ville pour les jeunes, pour les familles, avec du loisir, avec la question de l'éducation, mais je ne vais pas y revenir. Le skatepark verra le jour cette année, ainsi que le parc urbain de l'Eau blanche.

C'est encore une ville de culture avec le théâtre Max-Jacob – nous arriverons au bout cette année – et une ville de sport avec les tribunes de Penvillers, mais aussi la Grande salle et l'ensemble du site de l'Eau blanche.

Nous l'avons vu dans le rapport sur le développement durable, construire la ville de demain, c'est une ville économe qui travaille à la transition écologique. Cela a été dit : une ville verte avec le Plan Paysage et la végétalisation des cours d'école qui va se poursuivre. C'est une ville où l'on respecte la biodiversité, déjà en la connaissant, une ville où l'on fait de la rénovation thermique. Je signale que le musée des Beaux-arts est le bâtiment le plus énergivore de la commune, donc c'était une priorité de pouvoir le rénover d'un point de vue thermique. Les ombrières ont été citées tout à l'heure sur le centre technique, ainsi que le schéma directeur des points lumineux.

Nous pourrions rajouter beaucoup de choses qui ont déjà été dites, notamment dans les vœux de madame la maire.

L'idée était de dire : c'est vrai que les comptes, c'est difficile, mais est-ce une raison pour que nous abandonnions tout ? Non, nous nous donnons des priorités et nous travaillons à maintenir le maximum de dispositifs.

La première chose pour pouvoir maintenir nos projets, c'est de continuer les efforts qui ont été engagés pour des économies, sachant que ce n'est pas aujourd'hui que nous avons commencé à faire ces efforts. Par exemple, sur la question énergétique, lorsque nous avons décidé de couper à 22 heures, il y avait un aspect écologique, c'était bien sûr la question de la crise énergétique qui nous a amenés à le faire, mais également la question financière, tout cela était lié. Ce sont aussi les économies d'énergie que nous avons pu faire un peu partout au niveau des services.

Sur les derniers budgets, pendant quasiment tout le mandat, sauf au tout début, nous avons eu l'augmentation des différents chapitres (011, les charges générales ; 65, les subventions) à taux zéro. Lorsque nous parlons de taux zéro d'augmentation, avec l'inflation, cela signifie, de fait, que nous faisons des économies. Nous avons donc déjà demandé de faire des

économies, mais ce n'est pas suffisant. Aussi, nous allons continuer nos efforts de sobriété, nous allons continuer nos efforts sur le plan de la rationalisation du parc immobilier.

Quand j'entendais que c'était un changement de paradigme, ce n'est absolument pas un changement de paradigme : cette rationalisation a déjà été entreprise, en particulier – Nabila PRIGENT pourra en parler – sur le logement des associations, puisque pour mutualiser les locaux, nous avons dégagé un certain nombre de locations. Aujourd'hui, si nous n'avons pas encore cédé des équipements, c'est davantage pour des questions un peu indépendantes de notre volonté, mais nous sommes fortement sur cette voie, comme cela a été dit par... Guillaume MENGUY. Pardon, j'ai toujours quelques difficultés à faire remonter les noms, mais ce n'est pas lié à ta personne, c'est lié à mon cerveau, qui a quelques difficultés à faire remonter les prénoms et les noms.

Comme cela a été dit par Guillaume MENGUY concernant les premières cessions, l'objectif est bien de flécher sur le logement. Il y a un besoin de logement, et de fait, un travail est fait avec une société spécialisée pour la mise en vente afin de pouvoir valoriser ces ventes au mieux, mais avec un fléchage très clair, afin que cela devienne du logement ou reste du logement.

Les économies engagées se feront forcément par un travail sur l'organisation des services – nous y sommes obligés – par les ressources humaines affectées. C'est un travail que nous faisons déjà, mais qu'il faudra continuer et peut-être amplifier sur des possibilités de mutualisation. Peut-être que l'apport de nouvelles technologies nous permettra aussi d'avoir un peu plus d'efficacité sur telle ou telle chose. Les technologies avancent très vite, donc il faut pouvoir s'en saisir et voir ce que cela peut apporter à la fois comme meilleur service à la population, c'est un premier point, et dans un deuxième point, peut-être aussi une meilleure efficacité pour nous permettre de gérer nos ressources de façon efficiente.

Nous pourrons éventuellement interroger la poursuite de tel ou tel programme, mais c'est en fonction de l'évolution que nous ferons de ces programmes et de ce que cela peut apporter.

Les économies se feront également par un lissage de nos investissements, nous y sommes obligés. De toute façon, nous l'avons bien vu, un certain nombre d'investissements ont déjà été lissés, donc cela continue. Des choses continueront à se faire, je parlerai de ces questions tout à l'heure.

Nous nous donnons très clairement un objectif chiffré en termes de marge brute, puisque vous savez que c'est la marge brute qui nous permet d'évaluer notre taux d'endettement.

Au niveau du compte administratif, puisque c'est finalement celui-là qui compte, il y a toujours un écart entre le budget et le compte administratif, même s'il se réduit, parce que nous avons réduit au niveau des budgets. Au niveau du compte administratif, nous nous donnons comme objectif de revenir à 15 millions d'euros de marge brute d'ici deux ou trois ans, ce qui assure le financement de nos investissements sur le long terme. Tout le travail pour rechercher des économies ira dans ce sens.

Dans un contexte incertain, nous avons malgré tout des hypothèses pour nos recettes. Les valeurs locatives qui servent de base à la taxe foncière et la taxe d'habitation sont indexées sur l'inflation, donc nous connaissons le chiffre : 1,7. Il y aura également 0,3 %, mais ce chiffre est plutôt lié à la base, c'est-à-dire au nombre de logements supplémentaires. Voilà

donc les bases sur l'augmentation de la taxe foncière. En revanche, comme cela a été dit par madame la maire, il n'y aura pas d'augmentation du taux de la taxe foncière, du taux de la taxe d'habitation. Cela restera identique.

Dans les hypothèses, dans ce que nous lisons, les dotations de l'État devraient rester stables. En décembre dernier, nous avons voté l'augmentation d'un certain nombre de tarifs de services d'occupation du domaine public. L'augmentation moyenne est de l'ordre de 1,1 %, sachant que le stationnement n'est pas concerné par ces augmentations.

Nous sommes aussi sur une évaluation prudente des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux). Lors d'une vente immobilière, une partie des droits revient aux communes. Par rapport à des prévisions prudentes de 2,8 millions d'euros, en 2022, nous avions un million d'euros de plus sur la somme budgétée, et en 2024, nous sommes plutôt à 2,9 millions. Il y a eu une baisse avec le marché de l'immobilier, qui est en mauvais état. Nous restons donc sur une évaluation prudente afin de ne pas avoir de mauvaises surprises.

Au niveau du cadrage des dépenses, nous attendons le chiffre exact, sachant que cela peut être pris dans le cadre de la loi sur la Sécurité sociale, mais aussi par décret, puisqu'il n'y a pas besoin d'une loi pour cela. Nous anticipons une hausse du taux de CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) de 3 points. Nous partons d'un taux de 31 %. Ce qui a été annoncé, mais qui n'est pas complètement ferme non plus, c'est qu'il faudra augmenter de 31 % à 43 %, soit 12 points supplémentaires, ce qui est énorme.

Les efforts demandés aux collectivités ne portent donc pas sur 2025, mais 2026, 2027 et 2028, et nous rajouterons encore 3 points de CNRACL, soit entre 500 000 et 600 000 euros pour la ville de Quimper.

Si nous nous arrêtons à l'augmentation de 3 points sur la CNRACL et si nous rajoutons simplement le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), c'est-à-dire que nous ne faisons rien d'autre à part l'embauche de deux policiers municipaux, puisque c'est l'engagement, cela nous amène à une augmentation mécanique de la masse salariale de 4,5 %. Cela n'étant pas possible par rapport à l'augmentation des ressources que nous avons en face et aux limitations, nous avons décidé de limiter au maximum à 3 % d'augmentation de la masse salariale. Très concrètement, cela signifie des postes en moins, sachant que 1,5 %, ce sont 10 postes en moins à trouver sur la collectivité.

Nous travaillons avec les différents services et les différentes délégations pour définir les budgets par service et nous avons également travaillé à des plafonds de dépenses pour chacune des directions qui prennent en compte des objectifs d'économie, mais aussi, pour certains services, des charges qui vont augmenter de façon contrainte. Par exemple, la prime d'assurance de la collectivité, c'est quelque chose que nous avons vraiment beaucoup de mal à négocier dans la mesure où nous n'avons qu'un prestataire et qu'il n'y a aucune concurrence. Ainsi, lorsqu'ils nous augmentent de 6 % – je n'ai plus le taux en tête, mais c'est une moyenne dans beaucoup de contrats – nous sommes obligés de le prendre en compte. En parallèle, nous allons faire des économies, mais qui ne compenseront pas ces augmentations.

Nous avons donc toujours une incertitude sur le taux de FCTVA, à savoir la récupération de la TVA sur les investissements. C'est autour de 16 % aujourd'hui et la loi de finances Barnier

nous promettait 14 % de récupération, donc s'il y a 2 % de moins pour les investissements, c'est autant de capacité en moins d'investir. Ils semblent revenir dessus, mais nous attendons.

Concernant ce qui s'est appelé un fonds de réserve dans la loi de finances Barnier, où on évaluait à 1,4 million d'euros la baisse de recettes... Nous ne savons pas trop ce qu'est le fonds de réserve, mais nous savons que l'on va prendre cela à la collectivité. Ce ne sera donc plus un fonds de réserve, ce sera le DILICO (Dispositif de Lissage conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités territoriales). Est-ce une bonne nouvelle ? Pas tout à fait, parce que nous évaluons à 600 000 euros la somme qui sera prélevée sur les recettes de la collectivité. Ainsi, CNRACL + DILICO, cela représente 1,2 million d'euros qui sera ponctionné sur la collectivité. C'est difficilement supportable, et, comme je l'ai dit au départ, injuste, irresponsable et contreproductif.

S'agissant de l'évolution de l'endettement, la situation de la ville de Quimper est-elle difficile financièrement ? Il y a un indicateur, puisque nous recherchons des indicateurs. Je voudrais dire un petit mot. Parfois, on nous demande : « Pourquoi n'y a-t-il pas tel et tel indicateur ? Pourriez-vous préciser cela ? » On donne assez souvent de mauvais points comme cela sur les rapports, mais je voudrais dire que cela représente aussi des coûts. Nous avons effectivement besoin d'indicateurs pour prendre des décisions, c'est très clair, mais la demande sans cesse... Nous avons des protestations dans l'opinion publique, la demande de dire toujours plus de choses. C'est aussi ce que l'on demande aux services : toujours plus. Ce n'est jamais bien, il faudrait toujours autre chose, mais si nous donnons cela, on nous demandera encore autre chose. Il faut donc prendre en compte que cela représente des coûts de mobiliser les services sur des choses comme cela.

Un indicateur stable, reconnu et important, c'est le taux d'endettement, qui se mesure en fonction de la marge brute et du nombre d'années que nous mettrions, si nous utilisions la marge brute, à rembourser notre dette. Pour la ville de Quimper, le taux prévisionnel, puisque le compte administratif n'est pas fait, est de 4,5 années, ce qui est complètement raisonnable, admettez-le. En effet, pour notre strate de communes, c'est entre six et sept années. Nous restons donc raisonnables.

En revanche, nous sommes d'accord, il est vrai que ce taux est amené à évoluer, puisqu'il reste un certain nombre de besoins d'investissement, mais nous avons donné une limite maximum de huit années. Ce n'est pas beaucoup par rapport à de nombreuses villes, mais nous mettons cette butée, sachant qu'une fois qu'elle sera atteinte, ce n'est pas pour y rester, mais pour revenir dans des eaux plus confortables.

Par rapport à l'endettement, nous intégrons aussi dans le budget qui est à préparer une baisse des taux d'intérêt. La BCE (Banque Centrale Européenne) se réunit aujourd'hui ou demain avec une prévision de taux d'intérêt de 0,25 %. Nous verrons, mais nous sommes sur cette pente, donc c'est quelque chose que nous intégrons et c'est plutôt une bonne nouvelle. Néanmoins, il est compliqué de vous dire l'emprunt prévisionnel au moment du rapport d'orientations budgétaires, puisqu'il faut faire le budget et avoir des éléments plus concrets pour pouvoir le faire.

Je ne vais pas détailler les investissements, nous en avons parlé, nous allons arriver au bout pour certaines choses, nous allons en démarrer d'autres, mais les principaux investissements sont listés dans le rapport.

Concernant les budgets annexes, souvent négligés, parce que, de fait, il n'y a pas grand-chose à dire, cela continue, ce sont des budgets qui s'équilibrent en général, sauf exception. Sur le les parkings – j'ai indiqué en ouvrage, mais c'est en enclos – il s'agit de l'installation des barrières permettant une régulation des usages pour favoriser en particulier les utilisateurs quotidiens du train, afin que ceux qui prennent le train puissent trouver une place aisément, ainsi que les travailleurs du centre-ville. Ensuite, s'il y a de la place, tous les autres, mais eux en priorité.

Voilà pour la présentation de ce rapport, avec, comme je le répétais, les éléments que nous avons aujourd'hui. Pour le conseil municipal de mars, nous aurons un budget qui sera construit avec des hypothèses plus précises. Je vous remercie. »

Mme ASSIH : « Merci beaucoup, Jacques LE ROUX. J'imagine qu'il y a quelques demandes d'intervention : Bernard JASSERAND, Matthieu STERVINOU, Guillaume MENGY, Claire LÉVRY-GÉRARD et Karim GHACHEM. Je vous propose déjà cinq premiers noms, puis je referai le tour pour les suivants. Essayez toutefois d'être synthétiques, allez au but, parce que je crois que nous allons être nombreux. »

M. JASSERAND : « Je vais tout d'abord évoquer deux réalités qui permettent d'apprécier un peu la période, puisque sur le débat d'orientations budgétaires, nous sommes vraiment sur le contexte, avec d'un côté le fait que le compte en banque d'un quart de nos concitoyens est à découvert au milieu de chaque mois et qu'un tiers d'entre eux se prive sur la nourriture ou sur le chauffage alors que les 40 entreprises cotées à la bourse de Paris viennent de franchir un nouveau record en distribuant à leurs propriétaires près de 100 milliards d'euros de dividendes en 2024. Dans ce contexte, je trouve qu'il est particulièrement injuste de demander de nouveaux efforts à celles et ceux qui ont déjà tant de mal à vivre.

Dans ce domaine, nous assistons à un véritable concours Lépine de propositions antisociales, c'est un musée des horreurs : jour de travail gratuit, déremboursement maladie, suppression des 10 % d'abattement fiscal pour les retraités, hausse de la TVA, autant de mesures qui poussent le pays dans le mur et les citoyens vers de nouvelles souffrances.

Durant ces sept dernières années, comme cela a été rappelé, les cadeaux fiscaux et sociaux offerts aux plus fortunés ont aggravé la dette de 1 000 milliards d'euros. C'est cette politique impulsée par le gouvernement d'Emmanuel MACRON qui a creusé cette dette abyssale, et non la dépense publique. Le gouvernement Bayrou semble préférer sacrifier les services publics déjà exsangues, les retraités et la transition écologique, plutôt que de relever les prélèvements obligatoires sur ceux qui ont été épargnés de l'effort national ces dernières années.

Même si l'effort financier du fonds de réserve ou du DILICO demandé aux collectivités territoriales est ramené de 5 à 2,2 milliards d'euros, notre budget 2025 va être fortement impacté, et derrière chaque euro arraché aux collectivités, c'est la vie des habitants qui est malmenée. Pourtant, il existe une alternative à ces nouvelles mesures austéritaires du gouvernement Bayrou. Rappelons-nous que 196 députés de gauche ont porté dans l'hémicycle les propositions issues des dix mesures contenues dans un programme législatif présenté le 9 octobre 2024 – ce n'est pas vieux. Elles permettaient d'aller chercher 50 milliards d'euros de recettes nouvelles sans frapper les salariés, les retraités et les collectivités locales, en réduisant les inégalités fiscales de patrimoine, en taxant les super profits, en défendant l'autonomie des collectivités territoriales – Dieu sait si nous en avons besoin – et en

instaurant un impôt sur la fortune climatique. Elles redonnaient à l'État les moyens de fonctionner en augmentant les recettes.

Alors que l'heure est à une grande ambition pour l'industrie, le développement des services publics, le soutien aux collectivités, le Premier ministre reste sur le cap de l'austérité budgétaire ; alors que les solutions à la crise de la dette française devraient porter sur le développement des recettes, c'est le dictat de l'économie permanente.

Les collectivités territoriales doivent être préservées et confortées dans leurs moyens. Il est inacceptable de les rendre responsables du déficit alors qu'elles contribuent, comme Jacques LE ROUX l'a rappelé, avec un budget obligatoirement à l'équilibre, à faire vivre l'égalité dans tous les territoires de la République et participent, par l'investissement public, à la création de la richesse nationale.

Il est également particulièrement injuste de réduire leurs moyens lorsque l'État éteint ses défaillances lors des crises sanitaires, énergétiques et environnementales, alors que les collectivités assument et dépassent leurs responsabilités. Elles sont les premiers soutiens au tissu associatif, aux initiatives citoyennes et économiques locales qui participent au dynamisme du territoire. L'enjeu majeur est à la réconciliation de notre pays. Réparer les fractures impose de redonner les moyens aux services publics de sécurité, de santé, d'éducation, et de répondre aux enjeux d'environnement, de logement, de mobilité, d'emploi et de réindustrialisation.

Dans un contexte contraint et incertain, il convient de poursuivre les investissements en réponse aux besoins des habitants en protégeant les plus fragiles. Tel est l'état d'esprit qui anime les élus communistes pour construire le budget 2025 de notre ville de Quimper.

Je vous remercie. »

M. STERVINOU : « Je souhaite tout d'abord saluer la présentation qui nous a été faite par Jacques LE ROUX et le travail de ses services, travail qui met en évidence le maintien d'orientations ambitieuses et nécessaires pour notre ville dans un contexte – cela a été dit à plusieurs reprises – national et international toujours plus incertain. Ce débat est l'occasion de rappeler les principes qui guideront nos choix budgétaires et les priorités que nous devons affirmer pour répondre aux attentes des Quimpérois et préparer leur avenir.

Je crois qu'il est important de rappeler que c'est un mandat totalement inédit, Jacques LE ROUX l'a dit, d'autres élus l'ont dit aussi. Ils ont mis notre collectivité à rude épreuve : une crise sanitaire, une crise énergétique, une crise climatique, la hausse du coût de la vie, l'inflation, pour ne citer que ces éléments. Pourtant, les collectivités locales ont su faire preuve de résilience. Mieux encore, elles ont montré qu'elles étaient en première ligne pour soutenir les habitants dans cette période troublée. Notre ville n'a pas fait exception, elle a su maintenir nos niveaux de service public tout en répondant aux besoins émergents de la population.

Cependant, ce n'est toujours pas assez pour ce gouvernement, qui va continuer à réduire nos marges de manœuvre alors que les dotations diminuent de manière conséquente et que les charges transférées continuent de croître sans compensation. Notre collectivité devra redoubler d'efforts pour maintenir un service de proximité aux habitants. Il s'agit bien de cela.

Dans ce contexte constraint, nos orientations mettent en avant la solidarité comme priorité. Faire de Quimper une ville où chacun trouve sa place est notre ambition. Les moyens dédiés à l'action sociale, à l'accompagnement des plus vulnérables, à l'égalité entre les femmes et les hommes ou encore à la lutte contre l'exclusion et les discriminations sont essentiels. Nous savons que ces politiques ne relèvent pas de la seule action municipale, mais nous nous devons d'agir. Notre rôle est aussi d'être un soutien, un facilitateur, et de continuer d'innover pour mieux répondre aux besoins.

Les associations jouent ici un rôle central. Ce sont elles qui, bien souvent, pallient les lacunes d'un État qui se désengage de nombreux domaines. Nous devons donc continuer à les soutenir, tant sur le plan financier qu'opérationnel. Maintenir le lien social, accompagner les initiatives locales et renforcer les solidarités de proximité, ce sont des missions auxquelles nous devons accorder toute notre attention.

Si les contraintes budgétaires imposées par ce gouvernement se confirment, elles ne nous détourneront pas de nos engagements. La lutte contre les inégalités, la préservation des services publics et la transition écologique ne seront pas sacrifiées à l'autel de la sobriété. Notre majorité saura conjuguer responsabilité et ambition pour bâtir un budget à la hauteur des attentes des Quimpérois.

Comme l'a souligné Jacques LE ROUX, nous avons un cap clair, qui nous a été rappelé ce soir : une vision partagée qui guidera nos choix. Ce budget sera un outil pour relever les défis qui nous attendent, pour répondre aux besoins de notre territoire, mais surtout pour préparer son avenir.

Je vous remercie. »

M. MENGUY : « Moi, je fais la différence entre vos amitiés politiques nationales et le travail que vous faites ici, parce que je me dis que vous essayez de faire de votre mieux, comme vos prédécesseurs ont essayé de faire de leur mieux également. Je respecte vos convictions, même si je suis en désaccord avec elles, mais je pense sincèrement que vous essayez de faire votre mieux.

Je ne parlerai pas de politique nationale, je rappellerai seulement que le brouillard dans lequel nous sommes aujourd'hui est certes lié à une dissolution, mais il l'est également à une censure, et que ceux-là même qui ont voté la première censure, vos amis politiques au niveau national, se tâtent encore, en ce moment même, à en voter une seconde. Espérons tout de même que pour le 6 mars 2025, nous aurons un PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) voté et que nous puissions voter notre budget.

Marie-Pierre JEAN-JACQUES évoquait tout à l'heure l'héritage du passé. À chaque mandat, il y a l'héritage du passé, l'héritage du mandat précédent et des mandats d'avant, par définition, de ce qui a été fait et de ce qui n'a pas été fait. Vous avez hérité de projets ficelés : la Maison des Services publics, la Providence, la Maison des Associations, la salle Dan Ar Braz, le théâtre Max-Jacob, où vous avez concrétisé des études largement avancées, ainsi que le PEM, même si c'est un sujet communautaire. Un grand projet structurant n'a pas été retenu par votre mandature, ce sont les halles, et nous ne rappelons pas que nous avions nous aussi hérité de choses qui avaient été faites et de choses qui n'avaient pas été faites, mal

faites, mal envisagées ou mal préparées, comme la structure du Chapeau rouge ou de l'Artimon.

Forcément, je crois qu'il faut reconnaître que ce sont d'abord les décisions de l'exécutif local – ou les non-décisions – qui viennent impacter la situation budgétaire de la collectivité, de la ville et de QBO. On peut s'en prendre à l'État, mais je crois que la majorité municipale, sachant que je ne dis pas cela en jugement, est d'abord responsable de la situation de la ville, et ce avant l'État.

Vous prenez régulièrement des décisions, vous allez continuer à en prendre. Je vais en évoquer quelques-unes, avec quelques chiffres, qui impactent la ville de Quimper. La décision de ne pas rénover les halles Saint-François pour préférer une construction neuve, elle coûte de l'argent. Les reports successifs de ce projet coûtent de l'argent. En 2024, vous aviez annoncé que c'était +3 millions d'euros pour la construction des nouvelles halles. Combien cela coûtera en 2025, puisque les travaux sont censés commencer dans deux mois maintenant ? Surtout, quel sera le budget des travaux de la future place Saint-François, qui ne pourra pas être un échec pour notre ville ? Normalement, l'ensemble des deux projets était annoncé à 10 millions d'euros, mais nous sommes aujourd'hui à 13 millions d'euros.

Il y a aussi l'importance de l'augmentation des dépenses de fonctionnement entre 2019 et 2024 : +22 %. J'ai entendu le message de Jacques LE ROUX, notre adjoint aux Finances, qui envisage de contenir ces hausses de dépenses de fonctionnement, mais c'est forcément un poste budgétaire qui pèse plus lourd aujourd'hui, dans une situation qui est budgétairement complexe.

Dans le rapport des orientations budgétaires, sur le volet investissement, j'ai également noté les 5 millions d'aménagement des abords de la Grande salle qui sont portés au budget de la ville. C'est un gros budget. Ce seront des aménagements importants pour le secteur, mais il serait intéressant de nous indiquer la nature précise de ces aménagements, la part qui est vraiment sur le domaine ville et celle qui relève de l'équipement communautaire.

Je vais essayer de faire bref. Je pense qu'il nous reste encore pas mal de défis à relever dans les années qui viennent, notamment en matière d'urbanisme, cela a été évoqué, par le biais des 500 logements par an, objectif qui avait été atteint lors du mandat dernier sous l'impulsion du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Je pense qu'il est temps aujourd'hui de s'attaquer aux prochains grands projets d'urbanisme qui doivent prendre le relais des opérations qui sont en train de sortir aujourd'hui : la suite de Kervalguen, de Linéostic, du Moulin des Landes, de Gourmelen, de Ty Bos, qui tarde à sortir de terre.

Il nous reste également des défis à relever en matière de sécurité. Ce mandat a vu la création de notre police municipale, ce qui est une excellente chose. Néanmoins, je pense que les dépenses ne vont faire que croître face à des besoins qui vont croissant avec l'augmentation des faits et de la violence – ce n'est pas propre à notre ville – notamment sous le coup de l'augmentation des trafics de drogue.

Je l'avais écrit et vous en avez parlé dans votre intervention d'ouverture, madame la maire, je pense que nous sommes également attendus en matière d'inondation et de submersion, parce qu'il va falloir protéger notre ville et que ces aménagements vont coûter. Ces derniers jours, le Finistère est passé à côté de graves crues, à l'inverse de nos voisins, mais plus nous nous éloignons des crues de 2000-2001, plus le risque de retour de graves crues augmente. Comme

le rappelait Le Télégramme ce matin, les travaux de protection ne sont ni programmés ni financés à ce jour.

Pour ma part, je ne suis pas certain qu'il fallait ne rien faire à l'amont parce que l'on commençait une étude pour travailler sur l'influence de l'aval et de la submersion marine, notamment quand on sait que le critère fluvial est majeur dans les inondations à Quimper. En décembre 2020, le Président du Sivalodet évoquait que pour protéger Quimper, il faudrait deux ouvrages écrêteurs de crues à 30 millions d'euros et dessiner une perspective à 2025. Nous sommes en 2025 et les ouvrages écrêteurs de crue ne sont pas là. En février 2024, vous avez voté un rapport au conseil communautaire pour évoquer des études, qui, pour moi, étaient des études de contournement de la réalisation de ces ouvrages écrêteurs de crue.

Dans l'avenir, je pense que nous allons devoir trouver d'autres manières pour répondre aux attentes de nos concitoyens. Ces attentes sont importantes, parce qu'elles correspondent aux défis de notre époque. Je crois qu'il faudra faire cela quel que soit le gouvernement en place et quelles que soient ses décisions.

Je vous remercie. »

Mme LÉVRY-GÉRARD : « Je dois dire que je passe tout de même une soirée assez classique pour un débat d'orientations budgétaires. C'est un moment évidemment important, c'est le dernier d'une année pleine pour vous sans élections, donc je pense que c'est aussi important pour vous d'en faire le traditionnel débat politique que vous faites systématiquement depuis que vous êtes élus. C'est le jeu, c'est le moment d'un débat politique, mais pour autant, vous vous êtes tout de même d'une constance remarquable : il faut réduire les temps d'intervention, mais systématiquement...

Cela fait une heure que nous sommes sur le DOB, nous venons juste de prendre la parole et nous venons d'entendre quasiment une heure de critique des autres, c'est-à-dire que la situation dans laquelle nous sommes... Guillaume MENGUY vient d'en faire quelques mots. Ce qui ne fonctionne pas, c'est soit la responsabilité des municipalités précédentes, soit du gouvernement. Vous vous présenterez sans doute l'année prochaine aux élections, mais ce sont les élections municipales. Je le dis, parce que si vous avez effectivement envie d'avoir une tribune politique nationale, ce ne seront pas les bonnes élections.

Vous n'avez encore pas manqué de tenir le coup sur les gouvernements, et pourtant, je pensais qu'après cinq ans, vous auriez enfin pu prendre vos responsabilités, parce que dans le contexte national dans lequel nous sommes, les Quimpérois ont effectivement besoin d'avoir des collectivités locales et des élus locaux qui tiennent la barre, qui la redressent si c'est nécessaire et qui préparent l'avenir.

Pourtant, cette année encore, vous nous confirmez l'augmentation de vos coûts de fonctionnement et l'endettement de la ville. D'ailleurs, vous ne nous donnez pas le chiffre. Vous allez me dire : « Ce n'est pas de notre faute, c'est de la faute du gouvernement », mais il y a quand même des données chiffrées et des hypothèses que vous pourriez avoir.

En substance, dans ce rapport, et je vais être très courte, vous dites que vous n'avez pas de vision, que vous n'avez pas de visibilité, mais que vous y allez quand même avec comme limite de pouvoir endetter la ville jusqu'à huit années. Même si on en parle beaucoup partout, avoir

des dettes, ce n'est pas un truc à la mode, ce n'est pas tendance, cela ne peut pas être un objectif.

Pour ma part, je n'ai qu'un souhait, c'est que pour le budget dont nous allons discuter au prochain conseil municipal, vous preniez vos responsabilités et que nous puissions enfin avoir une présentation des budgets de la ville de Quimper, de l'argent de la ville, et donc de nos concitoyens, afin qu'ils soient traités avec un peu moins de désinvolture.

Je vous remercie. »

M. GHACHEM : « *Je voudrais tout d'abord saluer le travail, puisque faire un rapport d'orientations budgétaires dans le contexte actuel de brouillard intense, c'est vraiment de la voltige. C'est un travail qui doit être vraiment compliqué, parce qu'il est vrai que nous sommes dans le brouillard total, en tout cas à l'heure actuelle. Peut-être que cela va se décanter dans les heures ou les jours à venir, mais je ne crois pas que le brouillard qui se lèvera soit radieux à la fin. Nous connaissons la situation des finances nationales, donc nous pouvons deviner la trajectoire à venir.*

Il est compliqué de présenter un rapport d'orientations budgétaires dans son contexte, mais en même temps, la première partie est facile : on fait un copier-coller de toutes les années précédentes. La dégradation de la dotation de l'État, cela fait presque 15 ans que j'entends cela à tous les rapports d'orientations budgétaires. Cela a été vrai à une époque pendant cinq ans, cela ne l'est plus vraiment depuis six ans, il y a une stabilité, voire une légère augmentation, qui ne tient pas toujours compte de l'inflation et des transferts, je suis d'accord, mais une stabilité néanmoins. Ceci dit, nous parlions de la dégradation monumentale des dotations, et je crois que nous allons maintenant l'avoir.

Je suis amené à vous croire lorsque vous dites que dans les temps à venir, il ne faut pas s'attendre à des dotations stables ou à contrario plus élevées, et je crois qu'aucune majorité à venir n'augmentera les dotations. Qu'elle les maintienne stables, ce serait déjà quelque chose, mais augmenter les dotations aux collectivités, je n'y crois pas trop. L'avenir nous le dira. Comme on dit, on n'évite pas forcément le pire.

Vous présentez une dégradation en maintenant le même niveau, et en même temps, lorsque vous dites que vous maintenez les subventions aux associations, c'est un effort considérable, mais c'est aussi une dégradation pour elles, puisqu'elles subissent également l'inflation. Ainsi, pour ce qui est de notre effort, celui de la collectivité, de maintenir les subventions, c'est aussi un effort pour l'État lorsqu'il les maintient. Je trouve que c'est deux poids deux mesures dans le discours. En revanche, je vous rejoins en disant que les temps à venir vont être plus difficiles.

Face à un budget avec des dotations stables, voire qui baissent, et l'inflation, il n'y a pas 1 000 chemins. Nous pourrions augmenter nos revenus, mais nous n'avons pas beaucoup de marge. Nous pourrions augmenter la taxe foncière, mais vous dites que ce n'est pas possible. Je pense que ce n'est pas dans votre projet et j'y souscris totalement, puisqu'augmenter la taxe foncière à Quimper, sachant qu'elle est déjà très élevée, c'est un risque encore pour un secteur immobilier, c'est un risque pour nos logements. Je souscris donc, il ne faut pas l'augmenter. Ainsi, nous allons devoir faire des économies. Augmenter la dette, nous pourrons le faire un peu, mais ce n'est pas indéfini. Des économies sont à venir et sont à faire.

L'oratrice précédente parlait des charges en personnel. C'est la question, ce sont les dépenses de fonctionnement qu'il va falloir réduire. Vous en avez parlé, il va falloir faire des économies là-dessus.

D'un autre côté, vous avez des orientations et des priorités, et j'y souscris : priorité à la sécurité, priorité aux solidarités, priorité à l'école. Je souscris totalement à ces priorités et j'aimerais qu'elles se voient réellement dans le budget qui sera présenté, parce que ces priorités sont les mêmes depuis le début du mandat. Dans les budgets chiffrés, nous avons vu une augmentation importante de l'administration générale, des augmentations de poste, des augmentations sur les solidarités et sur l'école – il y en a eu, mais je trouve qu'elles n'étaient pas assez importantes. Sur la sécurité, nous les voyons, c'est notable. Lorsque nous faisons des priorités, cela signifie que nous devons faire des efforts sur d'autres secteurs, il faudra aussi le dire.

Concernant la dette, c'est vrai, Quimper n'est pas endettée actuellement. Lors du précédent rapport, je disais que nous pourrions nous endetter un peu plus pour des investissements, mais cette dette ne doit pas servir à ne pas faire des choix qui sont importants, notamment dans les dépenses de fonctionnement.

Je terminerai sur trois petits points, puisque j'ai donné jusque-là l'orientation générale.

Je réitère ma demande – la répétition, cela sert parfois – d'avoir un rapport sur le recours aux études et aux cabinets de conseil. Je pense que c'est important de l'avoir, je pense que c'est une piste d'économie monumentale, même si ces études sont nécessaires. Je souhaiterais également connaître le pourcentage du coût de l'étude par rapport au coût de réalisation de certains projets. Je pense que c'est essentiel, il n'y a pas de petites économies. Au regard de toutes les délibérations que nous avons faites ces dernières années, le nombre d'études lancées me semble exagéré.

Deuxième point, je souscris à ce qu'a dit Jacques LE ROUX : les indicateurs ont un coût. Ils sont nécessaires, mais ils ont un coût. Néanmoins, il y a quelque chose de plus intéressant, ce sont les indicateurs que nous payons, que nous achetons, mais que nous n'utilisons pas. S'agissant des indicateurs dont je parlais tout à l'heure, nous payons déjà pour les avoir, mais nous ne les utilisons pas, donc il faudrait les suivre. Si nous en payons que nous n'utilisons pas, il faut arrêter de payer, même s'ils sont très intéressants. Je pense que si nous payons pour des études et pour des indicateurs, nous devrions les utiliser réellement.

Enfin, je souscris bien entendu, puisque je l'avais déjà dit dans mes interventions précédentes l'année dernière et l'année d'avant, au fait que nous avons aussi besoin de lisser les investissements lorsque nous devons faire des économies. »

Mme ASSIH : « Merci, Karim GHACHEM. Je reprends une autre série de demandes d'intervention : Valérie LECERF-LIVET, Yvonne RAINERO, Laurence VIGNON, Christelle QUÉRÉ, Marc JOLIVET, Daniel LE BIGOT. Je m'arrête là, mais tout le monde pourra s'exprimer, bien entendu. »

Mme LECERF-LIVET : « Je voulais réagir par rapport à ce que j'ai entendu. Jacques LE ROUX parle de Madame Irma, notamment sur la lisibilité de la collectivité pour préparer le budget. Je pense que la collectivité de Quimper n'est pas la seule à se poser la question de

l'avenir, toutes les autres collectivités se la posent. Je me permets aussi de parler des entreprises.

Je rappelle tout de même qu'au niveau de l'État, au niveau de la France, nous sommes à 3 228 milliards de déficit. Je me suis amusée à calculer : cela représente environ 179 000 SMIC (Salaire Minimum de Croissance), c'est-à-dire qu'une personne payée au SMIC mettrait 1 500 ans à combler ce déficit. Pour moi, c'est beaucoup plus parlant quand je ramène cela à des choses du quotidien. Tout le monde doit donc faire un effort.

Dans le monde de nos entreprises, je rejoins un peu ce que disait Karim GHACHEM, l'augmentation des dotations, que je compare à l'augmentation du chiffre d'affaires, il n'y en aura plus. Sur le mandat précédent, nous avons déjà eu des baisses de dotations, il faut faire face, et les prévisionnels doivent être faits. Lorsque nous n'avons plus de chiffre d'affaires, lorsque nous avons moins de dotations, il faut faire des économies. Je m'attends donc à des exemples concrets. Vous avez parlé de faire des économies, mais – j'aime bien dire ce genre de mots – choisir, c'est renoncer. J'aimerais savoir de manière précise ce à quoi vous allez renoncer, parce qu'à un moment donné, cela va coincer financièrement.

Je parle de cela parce que vous avez tous beaucoup tapé sur l'État, mais je pense que nous devons tous faire l'effort, tout le monde doit faire l'effort. Nous, collectivité, à Quimper, élus municipaux, dans le budget, nous devons commencer par montrer l'exemple au local, que tout le monde montre l'exemple et accompagne le déficit de cette dette.

Je vous remercie. »

Mme RAINEROU : « En cette année du 80^e anniversaire de la capitulation des armées nazies, le titre d'un recueil publié par ARAGON en 1945 me trotte dans la tête. Je ne vais pas imiter Gilbert GRAMOULLE, rassurez-vous. Il s'agit de En étrange pays dans mon pays lui-même. Cette étrangeté me paraît d'autant plus forte lorsque j'entends les propos qui se tiennent ici.

Étrange pays en effet où l'un des hommes les plus riches de la planète crie au loup avant même que le plus petit prélèvement sur ses bénéfices colossaux n'ait été décidé ; étrange pays où ceux qui sont censés représenter les valeurs de la République s'expriment avec les mots de l'extrême droite ; étrange pays où les responsables de l'État de nos finances publiques, par les décisions qu'ils ont prises depuis des décennies, avec d'autres aussi, choisissant avec constance la finance contre le travail, l'intérêt des privilégiés contre l'intérêt général, la marchandisation de la société contre le développement des services publics, veulent imposer l'austérité à la population et aux collectivités pour mieux préserver leurs marges ; étrange pays où les citoyens, dans les mouvements sociaux et par leur participation au vote, expriment une volonté majoritaire, mais rien ne change au niveau de l'État, sinon en pire.

J'ai entendu parler de désinvolture, d'absence de vision. Moi, je me félicite qu'il y ait une vision dans la présentation de ce DOB. En particulier, je me félicite qu'il y soit affirmé que, parmi les priorités du quotidien, il y a la solidarité et la santé.

Je ne reprendrai ni les propos de Bernard JASSERAND, qui décrit la situation, ni ceux de Matthieu STERVINOU, que je partage tout à fait, sur l'importance de la solidarité, mais je voudrais dire la préoccupation particulière que j'ai pour les difficultés que va rencontrer la population, si bien que nous sommes dans une situation où on nous demande de faire plus avec moins, étant donné que les ressources de la ville vont être amoindries, alors que, dans le

même temps, les besoins de la population vont augmenter. En effet, c'est une double peine, puisqu'ils vont subir la situation, mais également les décisions prises par ce gouvernement, que nous attendons. Néanmoins, nous avons bien compris qu'elles seront dans la continuité de ce qui a été proposé avant.

Par conséquent, cette double difficulté fait que nous aurons besoin d'être encore plus présents auprès des habitants, nous aurons besoin de prendre soin d'eux dans toutes nos politiques – je reprends ce que j'ai dit tout à l'heure, pour la santé en particulier – et je dis bien dans toutes nos politiques publiques.

Je pourrais prendre un exemple. Nous allons rentrer cette année dans une année où la santé mentale a été déclarée grande cause nationale, et je pense que ce qu'il se passe actuellement ne va pas améliorer le bien-être mental des Français. À la fin de l'année, au mois d'octobre, il y aura comme d'habitude les Semaines de Santé mentale, dont le thème doit nous faire réfléchir : « Pour notre santé mentale, réparons le lien social ». C'est effectivement une question importante. Nous, collectivités, aurons à jouer un rôle essentiel pour cela, pour faire en sorte que nous continuions à faire société, qu'effectivement personne ne soit abandonné sur le bord du chemin, que nous puissions développer les solidarités.

Je ne vais pas développer plus longtemps. J'ai commencé par une référence historique et je vais finir par une autre. Cette même année 1945 a été l'année de la création de la Sécurité sociale par un ministre communiste qui l'a mise en place et qui disait qu'il voulait mettre définitivement l'homme à l'abri du besoin. Vous l'avez reconnu, c'est Ambroise CROIZAT. J'en avais fait la demande l'année dernière, mais cela aura encore davantage de sens cette année : je souhaite qu'un lieu significatif de notre ville porte le nom d'Ambroise CROIZAT. »

Mme VIGNON : « Tout emportée aux propos d'Yvonne RAINERO, que je partage largement, j'étais dans l'histoire d'Ambroise CROIZAT.

J'irai très vite. J'entendais la charge de Claire LÉVRY-GÉRARD. Là où elle a raison, c'est que nous sommes dans des postures, que nous soyons d'un côté ou de l'autre de la table, c'est à peu près le jeu que nous avons tous joué à un moment. Néanmoins, dans le contexte, je trouve cette charge assez injuste, je la trouve assez improductive. En tout cas, je n'aime pas trop la suspicion qu'elle laisse planer, les vieilles lunes qu'elle déroule sur une gauche qui serait irresponsable, qui ne ferait pas attention, qui n'aurait pas de vision, qui n'aurait pas de projet. Dans le contexte politique actuel, et je sais que nous partageons au moins les visions de la démocratie ensemble, je trouve que le propos sur cette suspicion attise quelque chose qui ne me plaît pas trop, en tout cas sur la place des élus ou sur le rôle des élus responsables. Nous savons où mènent ces discours-là, donc ne nous étonnons pas que les gens aient ensuite un regard plutôt négatif sur ce que nous allons faire. Je le dis très sincèrement, parce que je crois que nous défendons ensemble des valeurs républicaines.

J'étais assez d'accord avec le propos liminaire de Guillaume MENGUY, qui parlait du respect aux élus, du respect à ces valeurs, du danger dans lequel nous étions tous ici et sur les valeurs que nous pouvions partager. Je pense que nous devons faire attention à ce que nous pouvons dire dans de tels contextes.

Nous n'allons pas y revenir, il y a effectivement deux visions, nous pourrions discuter jusqu'à demain, cela s'appelle l'alternance. Vous défendez une vision. Guillaume MENGUY disait tout à l'heure que nous ne partagions pas les mêmes idées. Évidemment, nous avons un

respect les uns des autres, mais politiquement, nous ne partageons pas les mêmes idées. Nous ne sommes pas à un atelier tricot, nous sommes ici pour faire de la politique, donc nous avons un discours politique porté par des valeurs politiques, qui, aujourd'hui, pour la majorité à laquelle j'appartiens, sont des valeurs de gauche qui ne vous conviennent pas, et l'inverse a été vécu par nous à un autre moment. Je pense donc que la politique est à sa place.

Là où je suis assez d'accord, c'est que nous devons faire attention à ne pas être dans l'excès ou dans une politique politique à outrance. Je n'ai pas l'impression, mais nous n'avons pas dû entendre le même débat, en tout cas les mêmes propos. J'ai trouvé d'expérience – et pas parce que c'était Jacques LE ROUX qui présentait – qu'il y avait quelque chose d'extrêmement modéré.

Dire que l'État est responsable du flou dans lequel nous sommes, je pense que ce n'est pas un gros mot. Valérie LECERF-LIVET l'a dit tout à l'heure, cela vaut pour les entreprises, cela vaut pour tout le monde. Nous sommes dans le flou artistique. Les raisons du flou, chacun les analysera. Oui, la dissolution est une catastrophe, probablement que le jeu de certains partis... Ce ne sont pas que les partis de gauche, les partis politiques ont également joué un jeu qui amène probablement à ce désordre. Néanmoins, que l'État nous fasse avancer dans le brouillard, c'est une certitude, je pense que nous ne pouvons pas le nier.

J'entendais les vœux du président du Conseil départemental, qui posait à peu près les mêmes constats, toutes les 36 000 communes de France posent les mêmes constats. Une fois que nous avons dit cela, nous avons effectivement deux façons de pouvoir appréhender les choses. Nous sommes dans un état jacobin, donc il faut tout passer par l'État. Moi, je fais partie des gens qui pensent qu'au vu de l'évolution des choses, nous pourrions réfléchir à une autre forme de découpage, mais c'est comme ça. Dans un système que le Président actuel avait qualifié de ruissellement, ça devait ruisseler partout, il arrive un moment où nous sommes tout de même dans un drôle de ruissellement, c'est-à-dire que nous attendons comme Godot un budget, un cadre. Comment voulez-vous fonctionner sans cadre ? Comment voulez-vous fabriquer quelque chose ? C'est extrêmement compliqué.

Moi, je salue l'exercice qui est le nôtre, toutes collectivités confondues, de bâtir des budgets pour les collectivités dans les conditions dans lesquelles nous sommes. Ludovic JOLIVET avait l'habitude de parler d'un mandat inédit, incertain et instable du triptyque, ce qui était une réalité. Nous avons entendu cela et nous pourrions faire nôtre ce propos dans le moment actuel, mais dire que c'est la faute de l'État, ce n'est pas un gros mot.

Effectivement, il y a cette question aujourd'hui de : qu'allons-nous faire ? Comment fonctionnons-nous ? Il y a tout de même quelque chose que nous devons apporter. Nous avons un projet, que vous ne partagez pas, mais je pense que ce n'est pas la peine de baisser la tête aujourd'hui. Les collectivités ont un rôle extrêmement important, qui est celui de donner un horizon.

Horizon, c'est le mot que nous avons gardé. J'ai lu dans la presse cette semaine qu'un groupe politique parlait des vœux de madame Assih en disant : « C'est un horizon sans souffle ni perspective ». Non, on ne peut pas dire cela. Aujourd'hui, les collectivités donnent un horizon. Moi, je ne baisse pas la tête sur ce qui a été dit, et je crois qu'en plus, les élus que nous sommes, tous autant que nous sommes, avons une forme d'obligation de croire à cette notion de collectif.

Les politiques qui sont sanctuarisées, ou en tout cas mises en avant, comme le disait Yvonne RAINERO tout à l'heure, c'est la question de la solidarité, de l'éducation, la question de l'attractivité, que nous avons posée également. Nous avons dit tout à l'heure que nous ne toucherions pas au levier fiscal, ce qui signifie que pour que l'argent puisse rentrer – soyons très triviaux – il faut que les gens viennent chez nous. À un moment, on va trouver ailleurs cette forme d'attractivité. Je crois qu'un travail remarquable est fait.

Je lisais cette semaine dans le journal que la ville de Quimper ou le territoire de Quimper était en train devenir une itech pour les énergies renouvelables. C'est aussi ça, ce sont aussi des gens qui vont venir, 150 emplois vont être créés, il y a cette attractivité. Cela fait partie des politiques que nous devons défendre aujourd'hui.

Je crois aussi qu'il faut – c'est ce que nous portons – croire vraiment au projet et le porter. Nous avons un projet politique, on ne peut pas nous reprocher de ne pas en avoir, nous en avons un, même dans le contexte dans lequel nous sommes. Ce projet fait qu'effectivement, nous n'avons pas de droit de renoncer et nous n'avons pas le droit de nous laisser emporter par la morosité, parce que si ce ne sont pas les élus qui portent un projet, une vision, un horizon, nous savons ce que cela donne, nous savons ce qui rôde autour de nous, nous savons ce qu'il se passe, nous savons à qui cela profite, parce qu'il y a une espèce de rabougrissement de la pensée et de la vision des choses, et ce sont des partis d'extrême qui, aujourd'hui, bénéficient de ces choses-là.

Nous sommes donc lucides sur le contexte dans lequel nous sommes, on ne peut pas nous dire que nous ne le sommes pas, puisque de fait, nous sommes en responsabilité, nous prenons en compte la réalité dans laquelle nous sommes. Effectivement, je pense qu'il est aussi de notre devoir de donner ce souffle et cette perspective aux gens de façon à ce qu'ils puissent s'accrocher et que cette notion de collectif puisse nous porter vers le haut et non pas nous rabaisser en disant que nous ne faisons rien et que nous baissions la tête. Non, ce n'est pas vraiment comme cela que ceci fonctionne.

Ainsi, qu'il y ait un projet, oui ; qu'il y ait des perspectives que vous ne partagiez pas, oui, cela me paraît à peu près logique. Néanmoins, je pense que nous sommes aujourd'hui dans quelque chose qui donne un souffle et qui donne un horizon, et, dans le contexte du moment, l'exercice est relativement périlleux et peut être salué. »

M. JOLIVET : « Le débat est assez intéressant, j'ai bien saisi les trois points, les trois priorités, à la fois de votre mandat, probablement, et puis de celui de ce budget 2025 : sécurité, éducation, solidarité. Cela, au moins, c'est clair.

Néanmoins, vous réfléchissez encore, et moi qui suis en train de prendre un peu de recul sur les choses, je pense que vous réfléchissez au mandat, à la suite des mandats, avec les paramètres que nous avons connus depuis les années de décentralisation. Pour les anciens comme Daniel LE BIGOT, qui est là depuis un certain temps – nous ne sommes pas nombreux à avoir eu cette chance – nous avons connu, notamment entre 1983, année de décentralisation importante, et 2003, année où les finances des collectivités ont été extraordinaires, puisqu'il y avait beaucoup plus d'argent d'une année sur l'autre, beaucoup plus de recettes nouvelles que de dépenses nouvelles. Nous l'avons vécu en 2002, cela a commencé à se dégrader en 2003, et depuis, cela se dégrade. Il faut donc l'intégrer. Les jours ne seront pas meilleurs, à la

limite, mais aujourd’hui, quand j’entends ici : « Il faudra faire mieux avec moins », cela ne peut pas fonctionner, donc il faut tomber dans un nouveau paradigme.

Nous avons une dette, Bernard JASSERAND et Valérie LECERF-LIVET en ont parlé, mais la dette, elle est énorme. Nous ne pouvons pas imaginer voir notre pays sombrer dans cette dette, parce que c’est une baisse de souveraineté. Nous savons bien que les 50 milliards d’euros d’intérêt de la dette que nous payons tous les ans, ce n’est pas rien, ce n’est pas une vue de l’esprit, c’est-à-dire que nous avons bien dépensé de l’argent quelque part où il ne fallait pas.

Il s’agit de 50 milliards maintenant, en 2025, mais d’ici trois ans, il s’agira de 100 milliards, ce sera le premier budget de l’État.

Ensuite, nous avons malheureusement les taux de prélèvement les plus importants, pratiquement du monde, donc nous ne pouvons pas jouer là-dessus, et nous avons de surcroît la dépense publique la plus importante de l’Europe, voire du monde. Tout cela combiné, tous nos paramètres sont au maximum et nous n’avons plus du tout de marge de manœuvre, parce que nous les avons dépassés.

Nous allons arriver dans un nouveau paradigme, peut-être pas dans les quelques mois, parce que nous sommes dans une incertitude constitutionnelle... enfin, elle est institutionnelle, électorale, etc., mais il y aura un choc dans quelques années sur cette dette, parce qu’il va falloir la rembourser.

Bruno LE MAIRE s'est trompé lorsqu'il a dit : « Les collectivités sont aussi responsables de la dette ». Faux, enfin, dans les grandes lignes, parce que nous avons obligatoirement une nécessité de règle d'or, mais si nous n'avions pas cette règle d'or, peut-être que nous trouverions quelques conseils municipaux qui seraient capables de s'endetter aussi à outrance comme l'État. Après tout, quand l'État est capable de le faire, pourquoi pas les collectivités ?

Ce que j'avais dit en 2014, 2015, parce que vous oubliez, mais le gouvernement socialiste de l'époque avait tout de même fait 50 milliards d'euros de baisses de dépenses publiques et les collectivités locales étaient impactées à hauteur de 15 milliards... Nous n'étions pas nombreux parmi les maires, y compris un maire de droite comme moi, à dire à Christian ECKERT à Brest, lors d'un déjeuner ou un dîner à la préfecture : « monsieur le ministre, les collectivités locales doivent participer au redressement des comptes de la Nation ». Je n'étais pas dans la posture, Isabelle ASSIH, je disais franco au gouvernement socialiste, Jean-Marc AYRAULT, le président de la République, François HOLLANDE, et nous avions ici un député, Jean-Jacques URVOAS, qu'il fallait résorber le déficit et réduire la dépense publique en France, et ils l'ont fait. Je n'étais pas du tout en déphasage avec ce qu'ils faisaient et je l'ai assumé.

Comment l'avons-nous assumé ? Nous ne nous sommes pas plaints, nous n'avons jamais dit que c'était de la faute de l'État, nous avons fait un pacte fiscal, nous avons réduit la dépense publique ici sur Quimper. Vous évoquez tout à l'heure la masse salariale, et lorsque j'ai pris les responsabilités ici en 2014, celle-ci augmentait de 6,5 % tous les ans. Nous ne pouvions pas continuer ainsi, donc nous l'avons mise à zéro, ou pratiquement. Néanmoins, lorsque la masse salariale est à zéro, cela signifie que c'est une augmentation. On peut donc faire comme vous avez fait, et d'ailleurs, c'est bien de créer cette police municipale, de trouver des agents compétents et de la renforcer, mais c'est one-shot, c'est-à-dire qu'une fois que c'est fait, c'est fait. Ensuite, il n'y a plus d'augmentation de masse salariale.

Après, il y a ce qui est constraint, Isabelle ASSIH, quand l'État fait le Ségur, avec les infirmières aides-soignantes, cela a un coût impactant.

Il ne faut pas s'imaginer que cela va s'améliorer demain. Aujourd'hui, Quimper, et ce depuis de nombreuses années, a une gestion raisonnée, pour ne pas dire raisonnable, toutes majorités confondues, et c'est ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir un peu de marge de manœuvre, mais de moins en moins, puisque vous avez tout de même subi l'augmentation des dépenses sur les flux, sur les assurances, sur les ventes. On s'est compris.

Demain, nous n'aurons plus ces marges de manœuvre, donc imaginer comme objectif d'aller jusqu'à huit ans, je pense que ce serait déraisonnable. J'aurais tendance à suivre Jacques LE ROUX sur les trois ou quatre ans, c'est un bon cadre. D'ailleurs, il n'y a pas de projet bien calé aujourd'hui qui fasse que même si vous vous êtes donné cet objectif d'être à huit ans, je pense que vous vous n'irez pas, en tout cas pas dans le cadre du budget en cours ni de celui de l'année prochaine, que vous avez lancé avant de partir.

Par conséquent, ce n'est pas que nous devons être prudents, mais nous devons revoir complètement le logiciel de la dépense publique dans les collectivités. Nos destins sont liés à l'État, on ne peut pas dire : « Nous, on a bien géré nos dettes... » Excusez-moi d'être peut-être un peu confus.

Lorsque Bruno LE MAIRE disait : « Les collectivités dépensent », oui, elles dépensent, et, mine de rien, elles participent également à la dépense publique. Quand on dépense ici 2 ou 3 % sur la masse salariale ou pour tel ou tel équipement, on est dans la dépense publique. C'est pareil pour l'impôt : « 2 ou 3 %, ce n'est pas important », mais si, cela contribue à ce choc fiscal, qui est extrêmement dangereux. Nous devons donc être raisonnables.

Ainsi, soyons prudents, ayons un intérêt à être sur des enjeux majeurs, comme l'État, à mon avis, sera essentiellement sur le régaliens dans les prochaines années. Il y a une quantité de politiques qui ne servent plus à rien du tout et qu'il faut avoir le courage de supprimer. Il ne s'agit donc pas de faire mieux avec moins, ça, c'est du violon, non pas d'être « à l'os », comme certains l'avaient dit, y compris dans ma majorité à l'époque. Non, c'est tout simplement qu'il faut arrêter un certain nombre de politiques publiques qui ne portent plus leurs fruits. Elles ont servi parce que c'était l'opulence, mais elles ne servent plus maintenant, il faut être lucide.

J'entends parfois la lucidité, c'est vraiment ce qu'a dit Jacques LE ROUX. Son ton est complètement différent du début du mandat. Je ne suis pas venu depuis un an, mais je sens un côté très raisonnable. Le naturel revient parfois au galop, l'idéologie reprend le dessus, mais je sens chez Jacques LE ROUX un côté raisonnable. L'idéologie, oui, parce que nous avons tous une idéologie, mais il n'empêche que quand on est aux commandes de la collectivité dans ses finances, on sait qu'on n'aura bientôt plus de marge de manœuvre, donc qu'il est inutile d'imaginer que ce sera l'opulence demain. Ça ne le sera pas du tout, y compris pour les collectivités, toutes les collectivités, y compris pour l'État.

J'en parlais avec le président du conseil départemental récemment, je lui disais : « Il faut que tu prennes modèle sur ta collègue du Conseil départemental de Loire-Atlantique ». Elle a coupé clair, parce qu'à un moment donné, il faut aussi faire extrêmement attention. Tout cela,

ce sont des dépenses qui font mal à la France, parce que notre souveraineté est entamée. Les collectivités doivent donc participer au redressement des comptes de la Nation. »

Mme QUÉRÉ : « Je voudrais interroger madame la députée au sujet de la réduction de 33 % par le gouvernement des crédits dédiés au sport. Cette décision est incompréhensible pour les acteurs du monde sportif, qui se sont mobilisés au travers de la signature d'une tribune « Carton rouge à Bercy ». Oui, carton rouge à Bercy, mais aussi pour la double peine infligée aux collectivités, qui vont déjà subir la baisse de leur dotation, laquelle, qui plus est, affectera par effet de cascade les activités physiques dans les territoires, notamment les projets structurants, aggravant ainsi les inégalités d'accès.

Il y a des incohérences, car le sport, nous le savons tous, contribue à une véritable stratégie gagnante qui n'est plus à démontrer, notamment sur la santé physique et mentale, l'éducation, la cohésion sociale, et même l'économie. Un euro investi en faveur du sport génère des économies directes et indirectes de dépenses publiques de l'ordre de 13 euros.

À Quimper, nos associations sont en pleine croissance. Elles ont accueilli de nombreux licenciés supplémentaires, elles se sont structurées avec la création d'emplois, l'accueil d'alternants. Pour certaines d'entre elles, elles se sont ouvertes aux pratiques du sport santé, elles ont des projets pour l'accueil des publics en situation de handicap.

La majorité municipale, consciente de l'impact négatif et des conséquences pour les associations, a choisi de maintenir la même enveloppe budgétaire pour 2025, cela parce que nous ne voulons pas balayer ce qui a été construit par les clubs que nous soutenons. Nos associations ont un rôle important pour la population à tout âge et contribuent au dynamisme du territoire de la ville de Quimper. »

Mme ASSIH : « Merci, Christelle QUERE, pour cet autre volet concerné par ce qui est en prévision du côté du gouvernement actuel. »

M. LE BIGOT : « Je ne vais pas revenir sur les points qui ont été évoqués. Jacques LE ROUX a parlé des baisses de dotations de l'État que nous retrouvons sur le budget, de même que les ponctions qui ont lieu sur notre budget. Je pense qu'il faut rajouter encore autre chose, parce que les collectivités voisines, que ce soit le Département, que ce soit la Région, que ce soit des fonds spéciaux comme le Fonds Vert, vont également avoir des baisses. Or, nous les sollicitons régulièrement. Ce n'est donc pas dans notre budget direct, mais dans les aides que nous avons pour porter nos différents projets, c'est-à-dire que lorsque nous bénéficiions de 20 ou 30 % de subventions, nous en aurons 10 %. Nous aurons donc là aussi une perte de capacité pour faire un certain nombre de choses.

J'arrête sur la question nationale là-dessus, mais l'aspect national reste présent. À mon avis, une grosse erreur a été faite par ces différents gouvernements sous la pression de MACRON, la première étant selon moi la suppression de la taxe d'habitation. Je trouve que c'est une erreur fondamentale, parce qu'elle nous prive de ressources, mais surtout de la dynamique des ressources d'un territoire qui est attractif. Nous avons une privation là-dessus, je trouve que c'est quand même préjudiciable. C'est également une perte de capacité à gouverner. Aujourd'hui, c'est l'État qui décide de ce qu'il ramène ou pas aux différentes collectivités locales, alors même que nous avions une capacité d'indépendance par notre propre taxe d'habitation, nos bases fiscales, qui était une capacité pour nous d'agir.

Le deuxième point que je voulais évoquer, c'est la masse salariale, puisque la droite nous ramène régulièrement cette question, toujours sur le principe que la gauche augmente la masse salariale alors qu'il n'y a pas besoin. Là, je vous trouve un tout petit peu schizophrène quand même, parce qu'on nous dit qu'il faut réduire la masse salariale, mais en même temps, on nous dit qu'il faut améliorer la qualité des services. Vous l'avez évoqué tout à l'heure, mais ce sont des services qui vous plaisent sans doute davantage : la question de la sécurité, ainsi qu'un autre service que vous avez évoqué, qui était à rallonger.

J'entends bien, mais comment faire quand on sait qu'on a besoin de plus de services, puisque la population nous le demande, et que ces services sont un peu la richesse de la population, parce que ce sont eux qui permettent aux gens de tenir ? Comment faire en sorte de réduire les masses salariales de 4,5 à 3 % si nous voulons continuer à apporter du service à la population ?

J'ai envie de vous le demander. Vous souhaitez que nous baissions la masse salariale ? OK, allez-y, dites-nous sur quoi, dites-nous quels services il faut laisser, dites-nous comment faire pour baisser les services.

Mais à quel prix pour la qualité des services ?

Je voudrais également dire que dans nos projections budgétaires et projections d'investissement, il faut vraiment intégrer ce qu'il se passe au niveau de QBO, parce qu'aujourd'hui, le service rendu aux populations n'est pas simplement rendu par la collectivité. L'eau, les transports, les déchets, ce sont des services qui sont rendus directement par la collectivité QBO, dont nous viendrons aussi certainement discuter d'ici peu.

Je terminerai sur les propos tenus par Guillaume MENGUY, à savoir qu'il faudra, après les projets en cours, prévoir de nouveau – si j'ai bien compris - des réserves foncières pour pouvoir continuer à améliorer l'agrandissement de la ville. Je trouve que c'est faire fi d'une orientation qui a été donnée par l'État, en particulier par le ZAN (Zéro Artificialisation Nette), qui va nous contraindre là-dessus. »

Mme ASSIH : « Daniel LE BIGOT, je t'interromps parce que je crois que ce n'était pas l'idée. C'était plutôt : « Quels sont les nouveaux programmes ? », mais pas forcément en développement urbain, en extension urbaine, si je peux me permettre. »

M. MENGUY : « Merci, madame la maire. Daniel LE BIGOT, je connais quand même un peu la loi, donc je n'en fais pas fi. »

M. LE BIGOT : « Toujours est-il que si nous devons prévoir de nouveaux programmes, il faudra le faire dans cette perspective du ZAN, qui est donc de ne pas artificialiser de nouveaux terrains, et ça, c'est du développement durable. Ainsi, quels que soient les projets que nous aurons, nous devrons tenir cela : densification et réorganisation urbaine avant tout plutôt que consommation foncière. »

Mme ASSIH : « Il y a des interventions d'Annaïg LE MEUR, Marc ANDRO, Gilbert GRAMOULLÉ, puis moi, si cela vous convient. »

Mme LE MEUR : « Je ne voulais pas forcément rentrer dans ce débat, je ne voulais pas faire le jeu des postures, comme l'a très bien expliqué Laurence VIGNON. Moi, j'aime bien

quand on prend un petit peu de hauteur, que l'on se demande dans quel bateau nous avons tous embarqué et pourquoi j'ai choisi une casaque un jour et pas l'autre. Peu importe, pour ma part, je me suis engagée en 2017, et pas forcément pour porter une casaque politique, j'ai surtout pris l'option de ne pas plonger dans une morosité, mais j'ai l'impression que nous y replongeons à chaque fois. Il y a du comparatif tout le temps et ce n'est pas du tout ce qui m'anime au quotidien, je ne suis pas là pour comparer. Je fais bien sûr de la politique au niveau national, mais je la fais surtout au bénéfice des citoyens, autant que je peux, selon mes convictions et mes valeurs. C'est vrai que j'apprécie peu ce jeu d'opposition continue entre les partis, mais aussi entre les collectivités et l'État ou les collectivités entre elles, parce que je me mets toujours à la vision du citoyen, lequel ne fait pas forcément de distinction et d'opposition comme nous en faisons. Pour moi, ce jeu d'opposition nuit à la démocratie à long terme.

Je ne veux donc pas rentrer dans ce jeu-là. Je le fais à un moment où je dois le faire : soit je m'exprime dans les médias, soit je m'exprime au niveau national, mais c'est vrai qu'ici, je le trouve toujours un petit peu déplorable. Je ne vais donc pas rentrer dedans pour ne pas l'alimenter, je pense qu'il y a eu suffisamment de débats là-dessus. Chacun défend ses valeurs et tant mieux que tout le monde en ait. C'est beaucoup plus important comme ça.

Je vais juste répondre sur l'interpellation sur le budget, notamment du sport. Il y a eu une augmentation du budget, lequel a été croissant ces dernières années par rapport à l'organisation des Jeux olympiques. Je ne reviendrai pas sur ce que vous avez dit, vous savez très bien mon attachement au sport et à la santé, qui, pour moi, sont aussi du lien social. Lorsque l'on me demande ce qui m'anime le plus dans la vie, je dis toujours que c'est d'être sur le bord d'un terrain de basket, parce que j'y ai passé toute ma vie et que cela m'apporte encore des émotions très fortes, bien plus fortes que celles que nous avons parfois en politique. Je le répète : parce que c'est du lien, c'est de l'émotion.

Il est vrai que cette annonce de baisse de budget fait suite à un événement exceptionnel que nous avons vécu, à savoir les Jeux olympiques. Le baisser, comme cela a été annoncé par le gouvernement, ce n'est pas la volonté du président de la République, je tiens à le dire. Le président de la République s'est dissocié de cette volonté de baisser le budget des sports, donc nous restons dans cette dynamique de penser que le sport est un bonus sur l'avenir. C'est la volonté du gouvernement, mais ce n'est pas celle du président de la République, je tiens tout de même à le dire. Je pencherais davantage sur ce côté-là malgré tout.

J'ai néanmoins une question à vous poser, parce que nous ne sommes pas là sur un propos national, mais sur un propos de la ville de Quimper, sachant que les budgets pour le sport au niveau national sont passés de 481 millions en 2018 à 1,1 milliard en 2023, soit une progression d'environ 2,5 %. À l'échelle de Quimper, quelle est cette progression entre 2020 – nous n'allons pas nous positionner avant – et maintenant ? Les budgets sur le sport ont-ils également augmenté, sachant que cela semble être – et c'est le cas – une priorité ? Je voulais connaître la comparaison, sachant que j'estime qu'un bonus fort a été fait pour les Jeux olympiques. J'espère que nous continuerons sur cette dynamique malgré tout, parce que comme vous l'avez dit, le sport, c'est de l'individuel, du collectif, et c'est aussi une économie liée à l'entreprise, ce sont des développements de territoire, c'est de l'attractivité, nous en avons beaucoup parlé ce soir. Je voulais donc connaître l'engagement de la collectivité et savoir si ce budget a augmenté autant qu'il a grandi au niveau de l'État.

Merci à vous. »

Mme ASSIH : « Nous ferons une réponse à cette interpellation, tant sur le fonctionnement que sur l'investissement. Je crois qu'il n'y aura pas trop de difficultés à démontrer une priorité sur les politiques sportives, notamment de ce mandat. Néanmoins, il ne faut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Il n'est pas possible de comparer, et cela pour une raison principale, c'est que nous avons un État qui s'endette lorsque les collectivités ne s'endettent pas. Nous ne pouvons donc pas avoir une politique publique qui va doubler ou augmenter en millions d'euros puisque nous sommes tout de même contraints à un équilibre. Je voudrais doubler le budget des sports ou de la culture que je ne le pourrais pas : il faut garder des équilibres tout en restant à l'équilibre au niveau de notre budget global. Cependant, nous rapporterons les éléments, tant sur le fonctionnement que sur l'investissement. »

M. JOLIVET : « Dans mon état d'esprit, madame la maire, je trouve que l'État pourrait également avoir la règle d'or. »

Mme ASSIH : « Oui, bien sûr, nous sommes d'accord. »

M. JOLIVET : « Et que, lorsqu'il y a besoin, parce que c'est l'État, qu'il y ait une réunion du Parlement et qu'ils décident ensemble, Assemblée nationale et Sénat, pour dire : « On dépasse ». Néanmoins, la règle d'or devrait être le principe, même s'il y a bien évidemment des limites. »

Mme ASSIH : « Tout à fait.

Je reprends le fil des interventions : Marc ANDRO, Gilbert GRAMOULLÉ, Uisant CRÉQUER et Jacques LE ROUX, puis je conclurai et nous ferons une petite pause. »

M. ANDRO : « Je souhaiterais tout de même répondre un tout petit peu à Ludovic JOLIVET, qui fait sa réapparition. Je voudrais lui dire que la notion de taux de prélèvement est un terme qui permet de semer la confusion entre les charges sociales, qui servent à financer des dépenses individuelles, par exemple la retraite, les dépenses de santé par la Sécurité sociale, qui sont des dépenses individuelles qui font travailler les médecins, les infirmiers, mais aussi l'hôpital. Il y a aussi les allocations familiales et autres allocations de ce type, qui sont des charges sociales. Après, il y a l'impôt.

La notion de prélèvement laisse entendre que tout cela sert à la dépense publique, mais ce n'est pas la dépense publique, ce sont des dépenses privées, les charges sociales, et l'impôt sert à des dépenses publiques, ce qui pose un certain nombre de problèmes. Nous avons également les déficits, notamment au niveau de l'État.

Ce que laisse entendre le discours ambiant, c'est que l'État dépense de plus en plus et beaucoup trop, mais l'État a surtout réduit et pris à sa charge des réductions de charges sociales. L'État a accepté de réduire nettement les impôts sur les bénéfices, il a dit : « Les impôts locaux, les taxes professionnelles, j'en prends une bonne partie à ma part ». Il restait la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Là, on a dit : « 50 %, je la prends ».

Sur la taxe d'habitation, l'État a dit : « Je vais vous la supprimer, vous allez être contents, et je la prends à ma charge ». Pour une bonne part des problèmes que nous avons, c'est la

rédution des ressources de l'État, et ce n'est pas que de la dépense. Après, on peut aussi critiquer la dépense, je suis d'accord, mais c'est d'abord le fait d'avoir réduit des ressources.

Si vous voulez le fond de ma pensée, c'est que sous prétexte qu'il fallait être compétitif, on a réduit de façon totalement généralisée, alors que je pense qu'on aurait dû réduire essentiellement les impôts sur les activités confrontées à de la concurrence internationale et qui sont sur des marchés concurrentiels, et pas les autres. Bon, on a donné à tout le monde, aussi bien des gouvernements de gauche et de droite.

Voilà pour la réponse que je voulais donner pour essayer de clarifier les choses, afin d'arrêter cette confusion sur la hausse de tous les prélèvements. Ne pas avoir vu qu'il y a eu des réductions de charges, ne pas avoir vu qu'il y a des réductions d'IS (Impôt sur les Sociétés), de taxe professionnelle, de TH (Taxe d'Habitation), c'est semer le flou et ne pas clarifier le débat, lequel doit avoir lieu, je suis d'accord.

Deuxième chose, je répondrai surtout à Guillaume MENGUY. Au début de sa première intervention en tant que groupe, il a laissé entendre que nous n'avions pas suffisamment travaillé sur la prospective, que nous avions fait de longs développements sur la rétrospective. Je ne sais pas s'il a vraiment lu le rapport d'orientations budgétaires, mais c'est vrai qu'il a été construit d'une manière un peu étonnante, puisque nous avons indiqué ce que nous comptions faire en 2025 au début, puis nous avons indiqué ce que nous mettons d'habitude en rétrospectif. Il n'a donc peut-être pas lu cette partie, mais c'est très bien expliqué, au contraire, et d'ailleurs beaucoup mieux que l'année dernière où c'était beaucoup plus pauvre. Cette fois-ci, il est bien dit où nous en sommes dans notre réflexion sur les évolutions des grandes masses pour 2025, quels seraient les grands équilibres, en précisant d'ailleurs que nous allons continuer à y travailler pour l'améliorer. Les principaux investissements sont déjà détaillés, ce que nous ne faisions jamais dans le rapport d'orientations budgétaires.

Ainsi, je salue au contraire l'effort qui a été fait et je salue l'affirmation qu'il nous faut revenir à un autofinancement brut d'un certain niveau, de manière à ce que cette ville garde toutes ses marges de manœuvre pour l'avenir. Je salue donc tout le travail présenté par Jacques LE ROUX. Aussi, parler de désinvolture, comme je l'ai entendu de la part d'un représentant de l'opposition, me semble très étonnant.

La deuxième chose que je veux dire sur les trois points auxquels je veux répondre, et plus particulièrement à Guillaume MENGUY, sur les halles Saint-François, visiblement, il milite toujours pour que nous abandonnions notre projet – il se battra peut-être là-dessus lors des prochaines municipales – et que nous en revenions à discuter de l'endroit où nous mettons les halles provisoires en attendant la reconstruction et la rénovation des vieilles halles. C'est un bon débat. J'espère qu'il va s'obstiner dans cette direction, mais moi, je crois que tous les Quimpérois attendent que ces nouvelles halles sortent, on n'en est plus à regretter ce projet. Néanmoins, s'il veut continuer dans cette direction, qu'il le fasse, parce que je pense que c'est une bonne idée pour la majorité municipale.

Le troisième point porte sur les inondations. Je pense qu'il signale un problème qui est juste. Pour nous, la question est de savoir s'il faut prioriser le risque des inondations qui viennent de l'amont, donc les barrages écrêteurs, avec les coûts et les contraintes écologiques que cela suppose – vous remarquerez d'ailleurs que d'autres territoires exposés, je pense plus particulièrement à l'Ille-et-Vilaine, n'ont rien fait non plus, alors qu'ils ont subi autrefois,

comme nous, des crues très perturbatrices – s'il faut prioriser le risque de la submersion, sachant que nous essayons de nous protéger de crues centennales ou cinquantennales, ou s'il faut prioriser le risque de la submersion mensuelle du centre-ville lors des marées hautes.

Nous savons déjà que le réchauffement climatique va générer ce relèvement du niveau de la mer, donc ce risque. À l'allure où nous allons avec Trump, Poutine, etc., je crains l'accélération. C'est « mal barré ». Je pense donc que ce risque de submersion marine est d'autant plus important à notre échelle. Je vous dis cela de façon cash.

Voilà pourquoi, pour ma part, je suis soucieux que nous ayons cette réflexion et que nous réfléchissions bien pour savoir si nous devons prioriser le risque tous les 50 ans ou deux fois par jour pendant les jours de haute mer pour notre centre-ville.

Le dernier point sur lequel je voudrais intervenir, ce sont les engagements, dont a l'air de douter Guillaume MENGUY, pour de nouvelles zones de développement de l'habitat. Je peux le rassurer là-dessus : outre des zones qui démarrent et beaucoup de projets dans différentes directions – Gournelen et Ty Bos avaient effectivement déjà été évoqués – il y a les cliniques, la zone de Kervilou, sur laquelle tout est démoli aujourd'hui et qui n'a pas démarré, il y a la zone de l'Hippodrome pour la partie ouest, que nous commencerons, avec une première démolition d'ici la fin du trimestre, ainsi que beaucoup d'autres opérations sur Borossi, sur l'ancienne École normale, etc.

Il y a donc de nombreux projets, que nous aurons l'occasion de présenter dans les jours à venir, qui permettront justement de maintenir ce très bon rythme de construction de logements, sur lequel nous sommes depuis deux, trois, quatre ans, qui étaient effectivement déjà engagés en fin du dernier mandat. »

M. CRÉQUER : « *Lors des échanges, nous avons évoqué les nécessaires efforts à venir sur nos budgets et a très vite été évoqué le nécessaire effort sur les budgets de fonctionnement. Je voulais revenir sur une attention particulière à avoir, à savoir ne pas aller, par simplicité, du budget de fonctionnement aux dépenses de personnel.*

Un chiffre éloquent a été évoqué : en 2019, votre masse salariale était de 40,8 % ; en 2023, dernier chiffre à date, la nôtre est de 39,8 %, c'est-à-dire une masse salariale en baisse.

Lorsque nous parlons des autres types de dépenses, il s'agit de l'assurance, de l'énergie, de nos différentes factures en hausse. Ce sont aussi des chiffres qui se retrouvent dans la réalité de nos agents, c'est-à-dire qu'à partir du moment où la part de dépenses de personnel baisse dans nos dépenses générales, eux aussi ont un salaire par rapport à leurs dépenses générales qui ne suit pas l'inflation, qui n'est pas à la hauteur de l'inflation, malgré les efforts que nous avons menés durant toutes ces années, comme le connaissent la plupart des Français.

Ainsi, n'allons pas non plus trop rapidement vers une double peine, à savoir une baisse de leur pouvoir d'achat face à l'inflation et une baisse immédiate – nous parlons de nombre de postes – de suppressions de postes. Nous avons une autre approche, en tout cas jusqu'à présent. Lorsque nous avons parlé, notamment dans le rapport égalité femmes-hommes, de hausse du salaire médian, de passage à temps complet, en tout cas d'une stratégie, notamment sur les écoles, totalement différente, avec de la titularisation, nous avons également d'autres chiffres intéressants, par exemple un absentéisme à 9,27 %, qui baisse à

8,06 %. La dizaine d'ETP (Équivalent Temps Plein) évoquée par Jacques LE ROUX est là, elle est financée.

Nous pouvons donc continuer sur ces axes de baisse de l'absentéisme, de travail de baisse du turn-over, par une fidélisation de nos agents, un meilleur recrutement tel que nous le connaissons à côté. Cela ne veut pas dire que nous n'aurons pas ce travail d'organisation mutualisée en interne, d'amélioration de l'efficience par des outils. Nous avons notamment des outils informatiques qui vont globalement améliorer nos manières de faire et dans lesquels nous continuons d'investir, ainsi que des organisations plus efficientes, que l'on peut appeler de l'excellence opérationnelle. Cette manière de travailler au quotidien, c'est une autre approche, qui, pour moi, est un peu différente de ce qui a pu être proposé dans nos échanges et qu'il est aussi tout à fait intéressante de développer. »

Mme ASSIH : « Merci, Uisant CRÉQUER, pour ce retour sur la manière de concevoir les politiques relatives aux ressources humaines. »

M. LE ROUX : « Juste quelques précisions, mais je vais être rapide, je vous rassure.

La première chose, c'est que l'endettement n'est pas un objectif pour nous, que ce soit clair, c'est un moyen de déployer le projet.

S'agissant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui baisse, sur la présentation, nous disons qu'elle est stable cette année. Au niveau DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), qui sont d'autres dotations, cela pourrait même monter légèrement. Nous ne nous plaignons donc pas là-dessus.

Pour ce qui est de la question des subventions, pour les associations qui voient leurs subventions stagner alors qu'elles ont des salariés, une structure importante, il est vrai que c'est une baisse de ressources et qu'elles doivent travailler la question pour réussir à continuer leur mission avec les moyens dont elles disposent. Je voudrais dire qu'un travail important d'accompagnement est réalisé conjointement avec les élus, mais aussi avec les services financiers, dans des dialogues de gestion. Cela se fait pour la Maison Pour Tous, l'ARPAQ (Association des Retraités et Personnes Âgées de Quimper). C'est donc un travail que nous faisons avec eux. Nous les accompagnons et nous trouvons des solutions.

Enfin, je voudrais m'élever un peu contre une façon de penser qui dit que quand on a une priorité, cela doit obligatoirement être une question de budget qui doit augmenter, c'est-à-dire que pour dire : « Oui, vraiment, on veut cela », il faut que cela augmente, alors que le fait de dire que c'est une priorité n'empêche pas de réinterroger certaines façons de faire.

Ainsi, si nous disons que telle chose est une priorité et que le budget baisse un peu, c'est peut-être parce que nous avons trouvé d'autres façons de faire à moindre coût. N'ayons donc pas cette façon de penser, qui n'aide pas. »

M. GRAMOULLÉ : « En introduction de mon propos, je reviens un peu sur ce qui a été dit sur la lutte contre les inondations, tout simplement pour dire que le nouveau PAPI prendra en compte le réchauffement, ou plus exactement le dérèglement climatique, dans toutes ses dimensions. C'est heureux et je pense que tout le monde dans cette salle en est heureux.

S'agissant de l'Odet en amont, les études sont finies sur les critères de crue, c'est prêt. D'autre part, c'est la poursuite des travaux annuels de 10, 12 kilomètres de mise en place des talus. C'est fait et cela continue.

Les écrêteurs de crue, c'est par rapport aux crues cinquantennales, et là, les bureaux d'études estiment que sur la durée, cela permettrait de faire face aux crues quarantennales.

En aval – c'est la nouveauté, Marc ANDRO l'a déjà souligné – c'est le risque de submersion marine, notamment lié aux grandes marées. Il faut reconnaître que la prise de conscience est récente, nous l'avons même vu au conseil communautaire, et il faut à tout prix la prendre en compte. Dans le nouveau PAPI, l'État a inscrit ce risque comme priorité, nous l'avons intégré. De fait, une étude globale est en cours et nous en verrons les résultats. Lorsqu'elle sera faite, le conseil communautaire pourra hiérarchiser les priorités, voir les financements et décider de l'ordre de mise en œuvre. Cela s'appelle construire une stratégie.

C'est la même chose sur le Steïr, des études menées avec différents scénarii sont en voie de finalisation. Les associations étaient présentes dans toutes les réunions et tous les comités de pilotage, ainsi que les habitants, y compris le conseil départemental, qui a d'ailleurs été très présent. Nous arrivons peu à peu à une finalisation sur différents scénarii, avec des propositions différentes et des financements qu'il faudra cadrer, décaler dans le temps.

C'est donc une vraie stratégie globale pour répondre aux vraies questions, et il est normal que nous y répondions.

Concernant le débat d'orientations budgétaires, je me souviens aussi des commentaires des différents adjoints lors du précédent mandat. Face aux coupes budgétaires, Ludovic JOLIVET déclarait devoir aller « jusqu'à l'os » tellement c'était compliqué, les adjoints, tu as raison de le rappeler. Que dire face à ce que l'on nous promet ?

La question que tu posais tout à l'heure et que je reprends, à savoir « Qu'y a-t-il dans l'au-delà ? »... Pas de soucis, je parle évidemment au-delà de l'os.

(Rires)

Daniel LE BIGOT a également raison : tout a empiré avec la suppression de la taxe d'habitation. Évidemment qu'il fallait la réformer, c'est une évidence, mais la supprimer, quelle erreur ! Comment a-t-on pu commettre une erreur pareille ? En effet, sa suppression affaiblit l'autonomie des communes – après, nous pouvons toujours parler de décentralisation – et le lien direct avec les habitants. Et après, on ose parler de désinvolture ?

Face à cela, « ne pas se moquer, ne pas se lamenter, ne pas détester, mais comprendre ». Je reprends ici les mots d'un philosophe trop peu lu à notre époque, trop méconnu, SPINOZA, puisque je ne suis pas sûr que tout le monde lise SPINOZA régulièrement, alors qu'il le mériterait ô combien, surtout dans notre période. Comprendre quoi ? Il n'est pas possible, par rapport à un certain nombre de commentaires, de faire l'impasse sur la situation nationale. C'est la politique de l'autruche, c'est ne pas regarder les choses en face.

Par contre, Ludovic JOLIVET, tu as encore raison : il faut changer de paradigme. Néanmoins, le mien n'est pas le même que le tien. La preuve, notre pays, la France, n'a jamais été aussi riche qu'actuellement, comme l'Occident, jamais. Vous pouvez prendre les

chiffres en produit intérieur brut, c'est impressionnant. Il n'a jamais été aussi riche, mais avec des signes de déclins et de tiers-mondisation. C'est un paradoxe.

L'enjeu est donc bien de changer de paradigme, Ludovic JOLIVET, de redistribuer autrement les richesses et de revoir la fiscalité sur les profits, et surtout pas sur les PME (Petites et Moyennes Entreprises) qu'il faut à tout prix épargner et intégrer dans un contexte difficile, cela pour pouvoir financer les politiques publiques, notamment des collectivités locales, mais aussi les services publics en déshérence, à moins de vouloir des Gilets jaunes et des révoltes de Gilets jaunes tous les deux ou trois ans.

Le système de santé est en déshérence, alors qu'il était le meilleur au monde ; la transition écologique est également transformée en déshérence ; la question du logement, nous attendons toujours une grande loi nationale qui puisse être relayée localement ; quant aux EHPAD, leur situation n'est-elle pas un scandale national et local ? Allez voir dans les pays scandinaves, ce n'est pas du tout la même situation. Je pourrais également parler de solidarité et continuer, mais on nous a demandé d'être bref, donc je suis bref, comme toujours.

Je dis cela d'autant plus que moi, je suis un partisan de la sobriété en matière de politiques publiques et de finances publiques. Je défends ardemment, et mes collègues le savent, la sobriété comme horizon d'un projet et je défends la sobriété comme méthode, les deux à la fois. Et pourtant, parce qu'on nous a dit d'être optimistes, et nous le sommes malgré tout, dans ce contexte, nous allons néanmoins continuer à mettre en œuvre notre projet sur la base de nos orientations – je ne vais pas les décliner, tout le monde les connaît – projet qui est d'ailleurs en voie de réalisation, entre 80 et 90 %.

Ainsi, oui, nous allons continuer tranquillement, sereinement, mais avec détermination, et comme l'a indiqué Jacques LE ROUX dans tout son propos introductif, en faisant des économies, et ce n'est pas simple, mon cher Jacques, en nous adaptant, et ce n'est pas simple, mes chers collègues.

Pour conclure, quel est le sens de ces débats ? Parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas le budget, c'est un débat d'orientations budgétaires, donc la question est : quelles orientations ? Dans un contexte précis qui inclut la dimension nationale, et heureusement, quel est le sens de ce débat d'orientations budgétaires ? C'est résister à la dévitalisation des politiques publiques locales, c'est essentiel ; c'est résister à la perte de sens de l'engagement politique, y compris local, sinon on abîme la République et on abîme la démocratie ; c'est poursuivre la mise en œuvre progressive de nos orientations. Cela parce que, chers collègues, nous sommes véritablement habités par un esprit de résistance ; chers collègues, nous sommes véritablement habités, individuellement et collectivement, par un esprit de résilience, parce que nous sommes portés en conscience par le sens du bien commun, parce que nous sommes portés en conscience par le sens de l'intérêt général, pour notre ville et pour ses habitants. »

Mme ASSIH : « Je vous remercie pour ces échanges, qui nous mènent déjà un petit peu tard en soirée, mais qui étaient importants. Je vais donc conclure assez rapidement.

Sur la forme, je voudrais répondre à Claire LÉVRY-GÉRARD que lorsque j'entends des critiques ou des remarques du type : « Il est temps de prendre enfin ses responsabilités, de faire preuve de moins de désinvolture », adressées à l'attention de la majorité municipale, et donc de la maire que je suis, dire que « c'est une constance », eh bien, je voudrais vous dire

que moi, ce que je perçois depuis le début du mandat chez vous, c'est une constance du mépris, et je ne suis pas la seule, je pense vraiment être le reflet de la majorité municipale, la constance du mépris. Vous n'êtes pas moi, je ne suis pas vous, et vraiment, je ne ferai jamais mienne cette posture. Ça, c'était la première chose que je voulais vous dire.

Ensuite, je voudrais dire que dans ce que j'entends du côté de l'opposition, même si je ne suis pas en désaccord avec tout et qu'il y a des choses intéressantes, il y a tout de même un paradoxe – c'est la schizophrénie dont parlait tout à l'heure Gilbert GRAMOULLÉ – entre reconnaître l'importance des transitions écologiques, puisque nous l'avons vu sur le rapport autour du développement durable, l'importance du sport, l'importance de la solidarité, je l'entends aussi... Qui, ici, autour de la table, irait dire : « Les EHPAD, on s'en fiche, on les laisse tomber » ? Je crois que nous avons tous des enjeux forts en commun, peut-être d'une manière différente, mais nous les avons tout de même.

Néanmoins, il est illusoire de se dire qu'il ne faut pas de recettes pour pouvoir les financer. L'argent ne tombe pas du ciel, l'argent n'est pas magique, il faut savoir où aller le chercher. En tout cas, quand on se prive de recettes, comme ce Président l'a fait, notamment au travers, même si ce n'est pas la seule, de la suppression de la taxe d'habitation, non compensée, non financée – compensée pour les collectivités, mais pas financée par l'État – eh bien, on creuse le déficit, puis on va chercher chez les autres ce que l'on a perdu et que l'on n'a pas su réfléchir dans le financement.

C'est pour cela que je suis en désaccord. Lorsque j'entends : « Il faut participer à l'effort national », oui, les socialistes ont participé, ils ont porté cela. Nous avons même des divergences entre nous. Moi, je pense qu'à un moment donné, oui, il fallait le faire, tout à fait. Ceci dit, c'est autre chose de continuer à le faire quand il y a des fautes posées par un gouvernement, de mon point de vue. En attendant, nous n'avons pas le choix : tout le monde va être soumis à cette austérité programmée.

Quelle position avons-nous du côté de la majorité municipale ? Déjà, il faut faire face à cette hostilité avec le DILICO, à savoir le dispositif de lissage des collectivités territoriales. C'est nouveau, cela vient de sortir. Après le fonds de réserve Barnier, nous avons le DILICO de François BAYROU. Il va donc falloir y faire face. 600 000 euros, d'après ce que nous imaginons, mais nous ne savons pas. En tout cas, dans nos orientations budgétaires, nous neutralisons 600 000 euros.

Il y a autre chose qui est aussi très questionnant dans les choix du gouvernement, c'est la ponction supplémentaire sur la CNRACL, la Caisse nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, dont les hospitaliers. De quoi parle-t-on ? C'est de cela. Il y a de nombreuses caisses de retraite ; nous, nous sommes affiliés à celle-ci.

Cette augmentation à faire porter du côté des collectivités locales, d'abord, elle est brutale. Elle est brutale sur l'augmentation (12 points en trois ou quatre ans) et elle est décidée d'une manière unilatérale, sans dialogue social. Nous sommes tout de même en France, nous nous parlons, nous travaillons ensemble. Ensuite, elle est injuste, parce que la CNRACL a été ponctionnée depuis 50 ans au titre de la solidarité nationale de 100 milliards d'euros pour pouvoir équilibrer les autres caisses de retraite. Lorsqu'elle avait des difficultés, on venait la ponctionner encore plus. Ce que je dis là, c'est quasi transpartisan, c'est l'AMF (Association des Maires de France).

Troisièmement, cette hausse de la CNRACL du côté des collectivités locales est insoutenable financièrement. Nous, grâce à des orientations responsables, pour nous, les élus de gauche aussi, nous allons la financer, mais certaines collectivités n'y arriveront pas ou devront la financer en supprimant des services publics.

J'ai eu une réunion de travail cette semaine avec la secrétaire générale de l'AMF, qui est aussi maire d'une commune de l'est de la France, qui n'a pas la même sensibilité politique que la mienne, et qui me disait : « Je vais être obligée de supprimer des accueils de loisirs sans hébergement. Le centre de loisirs, on le supprime. » Elle me donnait l'exemple d'une autre commune dont le maire décide, la mort dans l'âme, de supprimer une crèche. Il y a donc des collectivités qui ne pourront pas.

Moi, je dis que ce n'est pas possible de défendre cela quand on est attaché au service public, à la solidarité et au sens de l'intérêt général.

Vraiment, ce gouvernement a tout faux dans cette orientation, parce qu'en plus, elle est inefficace. Si encore il y avait de l'efficience, mais non, elle est inefficace parce qu'elle va continuer à contribuer à la solidarité nationale jusqu'en 2027, mais en aucune manière son principe de fonctionnement n'est repensé. Or, ce qui est attendu, c'est vraiment de modifier le système de ces caisses de retraite pour arriver à une harmonisation entre les différentes caisses de retraite, mais au lieu de penser structurellement, on va récupérer, on va ponctionner encore plus les collectivités, lesquelles n'y sont vraiment pour rien.

Je voulais faire un focus sur cette caisse, parce que pour nous, chers collègues qui demandez davantage de sécurité, eh bien, 500 000 euros en une fois, sachant que cela va se reproduire en trois ou quatre fois, ce sont dix postes de policiers municipaux : 500 000 euros, dix postes de postes de policiers municipaux. Pourtant, nous arriverons à tenir notre engagement, parce que nous sommes responsables, de recruter les deux derniers postes de policiers municipaux pour avoir notre équipe de 15, d'une manière conforme aux engagements que nous avons portés devant les Quimpéroises et les Quimpérois.

Je voulais évidemment pointer l'injustice, la brutalité de ce gouvernement, mais également le paradoxe que j'entends parfois dans vos expressions. Je ne comprends pas votre paradigme, mais nous continuerez nos échanges.

Je voulais aussi réaffirmer notre constance, et ce n'est pas un gros mot, à savoir la constance dans nos valeurs – la solidarité étant au cœur –, la constance dans les urgences, et la transition écologique en fait partie, dans l'importance d'être dans une véritable démocratie représentative qui tient compte de l'expression citoyenne au travers d'une démocratie participative, mais aussi dans l'engagement dans le développement économique, puisque le soutien au tissu économique, quelle que soit sa taille, est fort, réel et sincère. À la clé, c'est de l'emploi, et nous continueros cette année à présenter des dispositifs d'attractivité.

Nous avons de la constance dans le sens de la responsabilité, contrairement à ce qui a été dit, parce que oui, depuis quatre ans et demi, nous ne nous défaussons pas. Je l'ai dit lors de mes vœux, et quand il le faut, je dois le redire. Nous avons un patrimoine très vétuste : 40 % des surfaces de notre patrimoine sont dans un état de vétusté avancé ou critique, et quand cet état de vétusté nous amène à des craintes réelles pour la sécurité des personnes, nous allons jusqu'à prendre la décision de fermer une école. C'est de la responsabilité.

Comment peut-on nous parler sincèrement de désinvolture ? Ce n'est pas sérieux, ce n'est même pas correct. Je le dis tranquillement, mais c'est vraiment ce que je ressens.

Nous avons donc une constance dans le sens de la responsabilité, de la gravité aussi, car la situation est grave, c'est vrai. Il faut donc absolument – c'est ce que nous faisons depuis plusieurs mois et d'une manière difficile – aller chercher chaque ligne où nous pouvons faire une économie pour récupérer une marge suffisante d'autofinancement afin de continuer à investir, parce qu'il y a urgence dans l'investissement et qu'il ne faut pas du tout que nous perdions notre capacité d'investir.

Pour cela, nous restons aussi dans une posture d'espoir, parce que c'est bien notre responsabilité d'élus de garder espoir nous-mêmes, sans quoi ce n'est pas la peine que nous représentions les citoyens, et de transmettre de l'espoir dans les projets que nous continuerons à porter, qu'ils soient impactants financièrement ou moins impactants financièrement. Quand nous travaillerons sur le Code de la rue en 2025, ce ne sera pas forcément impactant financièrement, mais au moins, c'est l'espoir de vivre un peu mieux les uns avec les autres, de moins s'invectiver dès que l'on est sur la voie publique. Il y a également des projets plus impactants, mais qui vont aussi nous permettre de nous épanouir encore plus et de nous épanouir collectivement.

Ainsi, constance, je le maintiens. En revanche, j'aimerais bien qu'il y ait parfois un peu plus de respect dans ce que j'entends autour de la table, parce que je crois qu'autour de la table, personne ne manque de responsabilité. En tout cas, tout le monde est au travail, et vraiment, chers collègues, je vous en remercie.

Voilà ce que je tenais à vous dire en conclusion de ce débat d'orientations budgétaires. Nous allons maintenant passer au vote. Je vous rappelle que je ne vous demande pas d'être en accord avec les orientations budgétaires, ce n'est pas ce qui est proposé aux élus. Il s'agit bien d'adopter la présente délibération actant simplement la tenue du débat d'orientations budgétaires – je crois que nous l'avons tenu et bien tenu – pour l'année 2025 et l'existence du rapport visé à l'article concerné.

Je vous propose une courte pause avant de défiler sur les autres rapports. Merci à vous. »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 janvier 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX**

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Autorisation de la commune de Quimper concernant la prise de participation par SemBreizh dans une société de projet (Société Civile de Construction-Vente), à l'effet de piloter l'opération 'Ilots C5 et C7 quartier bois-du-château' à Lorient (56)

Par délibération en date du 2 décembre 2024, le Conseil d'administration de SemBreizh a autorisé, sous condition suspensive de l'obtention de l'accord des collectivités territoriales membres de son Conseil d'administration, la société à prendre une participation minoritaire dans une Société de Projet créée à l'effet de porter l'opération « Ilots C5 et C7 quartier bois-du-château » à Lorient.

Cette délibération fait suite à la désignation par la ville de Lorient, du Groupement composé de SECIB Immobilier, SemBreizh et SEEMO lauréat de l'appel à charge foncière. Cette opération fait partie de l'opération de Renouvellement Urbain du Bois-du-château, projet d'intérêt national.

I - Description technique du Projet

S'étendant sur 27,12 ha, il prévoit une surface de plancher à construire de 58 770 m². Le projet global prévoit :

- la construction de 914 logements répartis en 25% collectifs sociaux, 25% accession aidée et 50% en accession libre ;
- la réhabilitation de 8 collectifs totalisant 350 logements ;
- 5 000 m² de locaux d'activité sont prévus ;
- 9 ha d'espaces verts ;
- des équipements publics, gendarmerie, maison médicale, groupes scolaires, gymnase, maison des associations.

Plan guide du projet global :



Le projet propose, sur les îlots C5 et C7, la programmation suivante :

Îlot C5 :

- stationnements sous terrain ;
- 21 logements ANRU (TVA 5,5%).

Îlot C7 :

- stationnements sous terrain ;
- rez de chaussée actif avec crèche, local associatif ;
- 86 logements (73 logements ANRU TVA 5,5% sous plafond de ressources + 13 coloc solidaires).

Le projet met l'accent sur une programmation proposant des prix abordables à destination de 87% de la population.

La conception est vertueuse favorisant les mobilités douces, une performance environnementale et une autoconsommation collective. La méthode de fabrication du projet met l'accent sur la co-construction avec la ville et les habitants, il sera demandé aux entreprises de construction de consacrer 5% des heures vers l'insertion sociale.

II - Organisation juridique de la maitrise d'ouvrage

Pour réaliser ce projet, SECIB Promotion, SEEMO Grand Ouest et SemBreizh seront associés au sein d'une SCCV dont les participations sont les suivantes :

SECIB Participation	34%
SEEMO Grand Ouest	34%
SemBreizh	32%
<hr/> TOTAL	100%

La SCCV sera capitalisée à hauteur de 1 000 euros.

SemBreizh apporte son savoir-faire sur les volets énergie et commerces du programme.

III - Organisation financière

Le financement de l'opération sera assuré par la SCCV, les capitaux propres et CCA apportés par les associés, le financement bancaire et les ventes en VEFA.

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 2 décembre 2024 autorisant SemBreizh à créer une société de projet ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1524-5 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1- d'approuver le projet de prise de participation à titre minoritaire, par SemBreizh, dans une Société de Projet à l'effet de porter l'opération « Ilots C5 et C7 quartier bois-du-château » à Lorient ;

2- d'autoriser madame la maire à accomplir les formalités rendues nécessaires par la présente délibération.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2025

Rapporteur :

Monsieur Jacques LE ROUX

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Signature de marchés publics après consultation

Il s'agit d'autoriser la signature de trois marchés publics.

Lors de ses séances des 2 décembre 2024 et 13 janvier 2025, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- Fourniture de produits de marquage routier

La consultation a pour objet la fourniture de produits de marquage routier pour la ville de Quimper sur la période 2025 - 2029.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1^o et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum passé en application des articles L2125-1 1^o, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Il est attribué à un seul opérateur économique.

L'accord cadre est conclu pour une durée de 24 mois reconductible dans les mêmes conditions une fois soit une durée maximum de 4 ans.

Le montant maximum pour la période initiale (durée : 2 ans) est :

Montant maximum HT
200 000.00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

L'attributaire est la société AXIMUM, sise 5 rue du quai du débarquement – 76100 ROUEN, sur la base d'un détail quantitatif estimatif de 78 029,86 € HT et pour un montant maximum de 200 000 euros HT pour la première période, soit 400 000 euros HT en cas de reconduction.

- *Entretien des bornes escamotables*

Le marché a pour objet la maintenance des bornes escamotables électriques de la ville de Quimper sur le domaine public routier, ainsi que l'entretien afférent avec fournitures.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum, passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Cet accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à deux. La durée de chaque reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 36 mois.

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

	Montant maximum en euros HT
Période initiale de 12 mois	200 000,00
1 ^{ère} reconduction	200 000,00
2 ^{ème} reconduction	200 000,00
Total	600 000,00

L'attributaire est la société CITEOS, sise 54 avenue de Kéradennec – 29337 QUIMPER, pour un montant de 534 655,55 € HT sur la base du détail quantitatif estimatif, et pour un montant maximum annuel de 200 000 € HT, soit 600 000 € HT en cas de reconduction.

- ***Fourniture et installation de bâtiments modulaires pour la création de vestiaires au stade Brelivet***

Le marché a pour objet la fourniture et l'installation de bâtiments modulaires pour la création de vestiaires au stade Brelivet.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Les prestations sont divisées en deux tranches :

Tranche	Désignation
TF	Vestiaire
TO001	Buvette

Les variantes étaient autorisées.

Le marché est attribué à un seul opérateur économique.

Le marché est conclu pour 24 mois.

L'attributaire est la société COUGNAUD, sise Mouilleron le Captif – 85035 LA ROCHE SUR YON CEDEX, pour un montant maximum de 296 000,00 € HT, soit 355 200,00 € TTC toutes tranches confondues.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer ces trois marchés publics.

Débats relatifs au rapport n°5 :

Mme LE CAM : « *J'ai une simple question sur les produits de marquage routier : à quoi cela va-t-il servir ?* »

M. LE ROUX : « *C'est pour les peintures des lignes blanches des passages piétons. C'est très utile.* »

Mme LE CAM : « *Il est plus que temps pour les passages piétons.* »

M. LE ROUX : « *Oui, cela se fait régulièrement.* »

Mme LE CAM : « *En voiture, ils ne se voient pas.* »

Mme ASSIH : « *C'est vrai.* »

Mme LE CAM : « *De nuit, c'est catastrophique.* »

Mme ASSIH : « *Même lorsque c'est peint, nous ne les voyons pas toujours. C'est pour cela que dans notre schéma d'aménagement lumineux, nous envisageons l'hypothèse d'avoir un système d'éclairage pour passage piéton dans ce qui va être proposé certainement en fin d'année, a fortiori si la peinture est partie.* »

Mme LE CAM : « *Et il y en a beaucoup.* »

Mme ASSIH : « *C'est un sujet.* »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Indemnisation d'agent victime de violence

Des agents de la police municipale ont été victimes d'outrage dans l'exercice de leurs fonctions. Les auteurs de ces faits ont été condamnés, par le Tribunal judiciaire, à les indemniser au titre de leur préjudice moral. Les personnes condamnées ne s'étant pas acquittées de ces sommes malgré les démarches entreprises, il est proposé que la commune indemnise les agents, au titre de la protection fonctionnelle, qui sera en droit de réclamer aux auteurs le remboursement des sommes versées.

En vertu de l'article L.134-5 du Code général de la fonction publique :

« La collectivité publique est tenue de protéger l'agent public contre les atteintes volontaires à l'intégrité de sa personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. Elle est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. »

Dans le cas où un agent est victime notamment de menaces et d'outrage, sa collectivité doit l'indemniser du préjudice qui en a résulté, y compris lorsque l'auteur des faits a été condamné mais qu'il ne s'est pas acquitté des sommes mises à sa charge soit parce qu'il est insolvable, soit parce qu'il s'est soustrait à l'exécution de la décision de justice. Il convient de préciser qu'en application de l'article L.134-8 du Code général de la fonction publique, la collectivité est subrogée aux droits des agents victimes pour obtenir de l'auteur des faits la restitution des sommes versées.

Aussi il est proposé de verser aux agents de policier municipale concernés les sommes suivantes au titre du préjudice moral subi lors des faits d'outrage et de menaces ci-après exposés :

- faits de violence commis le 28 juillet 2022 à Quimper par monsieur Cédric Le Lay à l'encontre de monsieur Gilles Lievin, agent de police municipale. Par

jugement du 26 octobre 2023, le Tribunal judiciaire de Quimper a condamné l'auteur à verser 300 € à monsieur Gilles Lievin au titre du préjudice moral subi soit la somme totale de 300 €. Monsieur Cédric Le Lay n'a pas procédé au versement de ces sommes à ce jour.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser, au titre de l'indemnisation du préjudice moral subi à l'occasion des faits ci-dessus listés, la somme totale de 300 € à monsieur Gilles Lievin, agent de police municipale, pour les faits du 28 juillet 2022.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2025

Rapporteur :

Monsieur Jacques LE ROUX

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Vente sur WebEnchères

L’aliénation de biens mobiliers d’une valeur supérieure à 4 600 euros ne figure pas dans le périmètre de la délégation consentie à la maire par l’assemblée délibérante le 22 juillet 2020. Elle doit être autorisée par le conseil municipal.

Le présent rapport a pour objet d’autoriser la remise du bien suivant attribué dans le cadre des ventes sur le site Webencheres.com :

- **V21F - IMMO 5976 - CITROEN NEMO GPL** - vendu au prix de 6 803 € (TTC) à M. TIDJANI Abba 30A route de Brumath - 67800 HOENHEIM

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité des suffrages exprimés, d’autoriser la mise en vente du bien susnommé.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Constitution d'un groupement de commande - Diagnostics immobiliers

Le présent rapport a pour objectif de proposer la constitution d'un groupement de commandes composé de la ville de Quimper et de Quimper Bretagne occidentale pour des diagnostics immobiliers.

Afin de publier une ou des consultations communes pour des diagnostics immobiliers, il est proposé de créer un groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article L.2113-6 du Code de la commande publique, pour une durée maximale de six années, intégrant les entités suivantes :

- la ville de Quimper
- Quimper Bretagne Occidentale

La convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement. La ville de Quimper assure les fonctions de coordonnateur chargé d'établir le ou les cahiers des charges, d'organiser la ou les consultations, d'analyser les offres, de signer et notifier le ou les marchés, d'établir, signer et notifier les avenants éventuels. Chaque membre du groupement s'assure, pour ce qui le concerne, de sa bonne exécution à l'exception des avenants éventuels.

La commission d'appel d'offres sera celle de la ville de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de constituer un groupement de commandes avec Quimper Bretagne Occidentale pour des diagnostics immobiliers ;

- 2- d'autoriser madame la maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la ville de Quimper comme coordonnateur.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2025

Rapporteur :

Monsieur Jacques LE ROUX

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Constitution d'un groupement de commandes - Marché de prestations de sécurité et de gardiennage

Le présent rapport a pour objectif de proposer la constitution d'un groupement de commandes, composé de la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale, de la commune de Briec, du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Quimper et de la commune de Quimper pour les prestations de sécurité et de gardiennage.

Afin de pouvoir bénéficier de conditions financières plus avantageuses, Quimper Bretagne Occidentale, la commune de Briec, le Centre Communal d'Action Sociale et la commune de Quimper proposent de créer un groupement de commandes pour la réalisation des prestations de sécurité et de gardiennage, conformément aux dispositions de l'article L.2113-6 du Code de la commande publique et L.1414-3 II du Code général des collectivités territoriales pour une durée maximale de cinq années.

La convention constitutive du groupement définit les modalités de fonctionnement de celui-ci. La commune de Quimper est désignée coordonnateur de ce groupement. Dans ce cadre, elle est chargée d'établir le ou les cahiers des charges, d'organiser la ou les consultations, de signer et notifier le ou les marchés publics. Chaque membre du groupement s'assure, pour ce qui le concerne, de sa bonne exécution à l'exception des avenants éventuels. Ces derniers seront établis, signés et notifiés par le coordonnateur.

La commission d'appel d'offres sera celle de la commune de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de constituer un groupement de commandes composé de Quimper Bretagne Occidentale, de la commune de Briec, du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Quimper et de la commune de Quimper pour la réalisation des prestations de sécurité et de gardiennage ;
- 2- d'autoriser madame la maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune de Quimper comme coordonnateur.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rémunération complémentaire des agents recenseurs participant à l'enquête familles

Il est proposé au conseil municipal de fixer la rémunération complémentaire qui sera versée aux agents recenseurs qui participent en 2025 à la réalisation de l'enquête familles.

Depuis 1954, environ tous les dix ans, l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) organise conjointement avec les communes tirées au sort une enquête familles qui vise à saisir les grandes évolutions de la société et à mieux connaître les modes de vie des familles aujourd'hui. La ville de Quimper fait partie des deux mille communes environ qui constituent l'échantillon de l'enquête familles qui se déroule en janvier et février 2025, en même temps que le recensement de la population.

Parmi les vingt-neuf zones de collecte du recensement de la population, dix sont concernées par l'enquête familles, représentant 1 462 logements. Dans ces dix zones, les agents recenseurs concernés doivent inviter les ménages faisant partie de l'échantillon à répondre à la fois à l'enquête du recensement de la population et à l'enquête familles, soit par internet, soit au moyen de formulaires papiers. La réalisation de l'enquête familles génère donc une charge supplémentaire de travail pour les agents recenseurs qui y participent.

Il est proposé de mettre en place une rémunération complémentaire à celle du recensement de la population pour les agents recenseurs qui sont chargés de la réalisation de l'enquête familles, se composant d'une part fixe calculée sur la base du SMIC horaire pour les séances de formation et d'une part variable s'élevant à 0,60 € par logement concerné par l'enquête.

Le coût global de la rémunération complémentaire des agents recenseurs pour l'enquête familles est évalué à 1 371 €.

La ville de Quimper recevra une dotation forfaitaire pour la mise en œuvre de l'enquête familles d'un montant de 1 381 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de mettre en place une rémunération complémentaire pour les agents recenseurs qui sont chargés de la réalisation de l'enquête familles, se composant :

- d'une part fixe calculée sur la base du SMIC horaire pour les séances de formation ;
- d'une part variable s'élevant à 0,60 € par logement concerné par l'enquête famille.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2025

Rapporteur :

Monsieur Jacques LE ROUX

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Rapport d'activité 2024 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la commune de Quimper

Présentation des travaux de l'année 2024 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) à l'assemblée délibérante.

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la ville de Quimper a été créée pour l'ensemble des services publics qu'elle confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elle exploite en régie dotée de l'autonomie financière.

Actuellement, la fourrière automobile et le crématorium sont les deux services publics concernés par une délégation de service public pour la ville de Quimper.

Présidée par la maire ou par son représentant, en l'occurrence monsieur Gilbert GRAMOULLÉ, premier adjoint en charge de l'administration générale et de la coordination du projet municipal, elle comprend :

- des membres de l'assemblée ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect de principe de représentation proportionnelle ;
- des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante.

Conformément à ses missions légales, la CCSPL examine, pour avis, chaque année :

- le rapport produit par les délégataires des services publics de la ville (article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales) ;
- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- le rapport mentionné à l'article L.2234-1 du Code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

En outre, la commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 ;
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de régie ;
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1414-2.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, le président de la CCSPL présente au conseil municipal un état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année précédente.

La CCSPL s'est réunie le 26 mars 2024 pour examiner le cahier des charges relatif à la fourrière automobile.

Ce cahier des charges reprend les points suivants :

- définition de la concession, détaillant l'objet de la délégation, les caractéristiques des services à fournir et la durée de la concession ;
- conditions d'exploitation, incluant les moyens nécessaires, le personnel qualifié et les règles de fonctionnement ;
- modalités d'intervention, couvrant l'exécution des mises en fourrière, les délais d'intervention et les conditions de garde ;
- procédures applicables aux véhicules mis en fourrière, aux conditions de restitution, aux délais de récupération et aux possibilités de contestation ;
- conditions financières et tarifs des interventions, y compris les obligations de rapport annuel du concessionnaire.

Les membres de la CCSPL ont formulé des remarques sur les points suivants :

- la question des délais de réclamation, compte tenu des évolutions des services postaux et de la réalité opérationnelle actuelle ;
- l'importance de l'approche souple adoptée par la police municipale envers les propriétaires de véhicules et de la prise en compte des situations individuelles ;

- la nécessité de prévoir des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite dans les arrêtés municipaux et d'appliquer strictement les sanctions en cas d'infraction aux règles de stationnement sur ces emplacements réservés ;
- l'importance de l'autocollant d'avertissement apposé sur les véhicules relevés, permettant d'informer les propriétaires de l'intervention de la police municipale et de la possibilité d'une mise en fourrière ;
- la question de la sécurité et de la qualité de service dans les fourrières et les préoccupations concernant la disparition ou la détérioration des véhicules stockés. Il est suggéré l'ajout de mesures spécifiques dans les cahiers des charges pour garantir la protection des véhicules et la qualité des services offerts ;
- la question de la formation et de la professionnalisation des agents chargés de l'enlèvement des véhicules en fourrière. Il est proposé l'ajout de clauses dans les cahiers des charges pour garantir que les opérations d'enlèvement soient effectuées conformément aux normes professionnelles et aux meilleures pratiques.

Le cahier des charges a été adopté à l'unanimité des présents.

La CCSPL s'est réunie le 17 juin 2024 pour examiner le rapport d'activité établi par le déléataire du service public du crématorium.

Il ressort du bilan présenté par le déléataire que 1 999 crémations ont été réalisées en 2023, soit un nombre de crémations sensiblement identique à celui de l'année 2022. Le chiffre d'affaires du crématorium est en hausse de 7% en 2023 comparativement à l'année 2022.

Les membres élus et associatifs participant à la CCSPL ont formulé des remarques et interrogations sur les points suivants, auxquelles les réponses ont été apportées en séance :

- l'affectation du produit de la vente des métaux issus de la crémation ;
- la durée des cérémonies ;
- les délais d'attente en matière de crémation et la réflexion en cours sur l'implantation d'un second crématorium en Cornouaille pour réduire ces délais ;
- le dimensionnement du personnel de la SARL Phileas au regard de l'importance du nombre des crémations ;
- la hausse des tarifs prévue dans le contrat de délégation de service public ;
- le versement de dividendes aux associés de la SARL Phileas.

Le conseil municipal en prend acte.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2025

Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025 (accusé de réception du 06/02/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

N° 12

Décisions de la maire prises par délégation du conseil municipal

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, madame la maire de Quimper a reçu délégation d'une partie des attributions du conseil municipal dans les conditions fixées par la délibération n°4 du 22 juillet 2020.

Conformément à l'article L.2121-23 du même Code, madame la maire informe le conseil municipal des décisions suivantes, prises par elle dans le cadre de la délégation :

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	INTITULÉ
349.24.10 DEEJ	30/10/2024	Fourniture de livres pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires de la ville de Quimper pour Noël 2024 - LES PLAISIRS LITTERAIRES - KEIT VIMP BEV - BANNOU HEOL - EXPODIF COLLECTIVITES - 12 543,14 € HT
350.24.10 DFCP	30/10/2024	Fourniture de tenues de travail et accessoires pour les agents de surveillance de la voie publique et de la police municipale - MARCK&BALSAN (ABILIS LOGISTIQUE) - GK PROFESSIONAL - 120 000,00 € HT maximum
351.24.11 DFCP	04/11/2024	Mise à disposition de locaux à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale - Centre médico-scolaire - 71 avenue Jacques le Viol à Quimper
352.24.11 DPVB	04/11/2024	Sollicitation d'une subvention au titre de la DSEC
353.24.11 DPVB	05/11/2024	Marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement de la parcelle BY27 du Mont Frugy - ARTELIA SAS - 40 050 € HT
354.24.11 DPPTI	05/11/2024	Bien vivre en Bretagne 2023-2025 - Demande de subvention pour la rénovation thermique du Musée des Beaux Arts
355.24.11 DFCP	08/11/2024	Indemnisation en responsabilité civile - Bris de glace - Sinistre survenu le 5 Août 2024 au 56 rue de Ty Roux à Quimper

356.24.11 DFCP	08/11/2024	Bail de droit commun entre la ville de Quimper, Quimper Bretagne Occidentale, le CCAS de Quimper, et le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale pour la mise à disposition d'un immeuble 8 rue Verdelet à Quimper
357.24.11 DFCP	08/11/2024	Bail de droit commun - stationnement n°18 - 10 rue du parc à Quimper
358.24.11 DDC	08/11/2024	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à l'association Brin de Magie du 28 novembre au 28 décembre 2024
359.24.11 DDC	13/11/2024	Passeurs de Lumière - différents intervenants - 69 252,06 € HT
360.24.11 DFCP	13/11/2024	Vente de biens de la collectivité sur le site internet WebEnchères
361.24.11 DIMEP	14/11/2024	Mise en place d'un système de gestion technique centralisée au parking de la salle omnisports - AXIOME - 10 495 € HT
362.24.11 RC	15/11/2024	Mise à disposition de la salle sise 17 rue du Léon à l'association Mithli Mithlek
363.24.11 DPEL	19/11/2024	Prestations maintenances préventives, correctives et opérations de contrôles obligatoires sur les véhicules et matériels de la ville - Relance de lot 5 - Prestations de remorquage de véhicules de plus ou moins de 3,5 T - ADPL - 30 000 € HT maximum
364.24.11 DPEL	19/11/2024	Prestations de maintenances préventives, correctives et opérations de contrôles obligatoires sur les véhicules et matériels de la Ville - Relance du lot 7 - Prestations de maintenances préventives sur les véhicules légers et utilitaires légers de moins de 3,5 T - AUTO DIFFUSION DU FINISTERE - 80 000 € HT maximum
365.24.11 DPEL	19/11/2024	Prestations de maintenances préventives et correctives et opérations de contrôle obligatoire sur les véhicules et matériels de la ville - Relance du lot 8 - Prestations de maintenances préventives et correctives sur les véhicules de plus de 3,5 T - MP TRUCK TODD - 80 000 € HT maximum
366.24.11 DDC	19/11/2024	Étude réseau hydraulique de Quimper - CHRONIQUES CONSEIL - 12 040 € HT
367.24.11 DEE	19/11/2024	Conventions d'occupations de locaux scolaires sur l'année scolaire 2024-2025
368.24.11 DFCP	19/11/2024	Avenant n°3 au marché Mission de maîtrise d'œuvre infrastructure et ouvrage d'art sur les Quais de l'Odet - SCE (mandataire) - sans incidence financière
369.24.11 DFCP	19/11/2024	Indemnisation en responsabilité civile - Bris de glace - Sinistre survenu route de Bénodet à Quimper le 4 septembre 2024
370.24.11 RC	21/11/2024	Mise à disposition d'une salle sise 9 Rue de l'Ile d'Houat au profit de l'association Solidarité des retraités PTT Sud Finistère
371.24.11 DFCP	21/11/2024	Décision relative à une demande d'indemnisation en responsabilité civile - MAAF ASSURANCES
372.24.11 DFCP	21/11/2024	Indemnisation en responsabilité civile - Bris de glace - Sinistre survenu route de Bénodet le 4 septembre 2024
373.24.11 DFCP	21/11/2024	Indemnisation en responsabilité civile - Dommage sur un cabanon de jardin à la suite de chute de branche d'arbre - Sinistre survenu au 50 rue de l'Ile de Groix à QUIMPER le 2 novembre 2023
374.24.11 DFCP	21/11/2024	Déplacement, mise en sécurité et protection d'œuvres d'art pour le Musée des Beaux Arts - SENSIO - 113 785 € HT
375.24.11 DPEL	25/11/2024	Avenant n°1 de transfert au marché n°0B23104 - Location d'une berline type Toyota Corolla Hybrid 122 CV Dynamic Hayon ou équivalent sur une durée de 60 mois - ALTIS - Sans incidence financière

376.24.11 DIMEP	25/11/2024	Raccordement au réseau public de distribution basse tension d'une installation de consommation d'électricité au Mont-Frugy - ENEDIS - 14 382,60 € HT
377.24.11 DEEJ	25/11/2024	Convention d'occupation des locaux scolaires du collège La Tourelle
378.24.11 DPTP	25/11/2024	Convention d'occupation de la mairie annexe d'Ergué-Armel par l'association France Alzheimer Finistère
379.24.11 DFCP	26/11/2024	Autorisation d'ester en justice - Référé préventif - Confortement d'un talus rue René de Kerallain à Quimper
380.24.11 RC	29/11/2024	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des locaux sis 53 Impasse de l'Odet au profit de l'association de défense des droits des couples franco étrangers
381.24.12 DFCP	02/12/2024	Régie de recettes temporaire - Gestion patinoire et tout équipement sportif éphémère - Décision de constitution
382.24.12 DDC	02/12/2024	Don d'un orgue Johannus Opus 15 au profit du Conservatoire Musique Théâtre de la ville de Quimper
383.24.12 DPVB	04/12/2024	Entretien annuel de la piste d'athlétisme de Penvillers - SANDMASTER - 12 295,00 € HT
384.24.12 DFCP	04/12/2024	Avenant n°1 à l'accord-cadre de travaux de sécurisation des bâtiments communaux (installation de systèmes de visiophonie et de contrôle d'accès) - EERI 29 - Sans incidence financière
385.24.12 RC	05/12/2024	Mise à disposition d'une salle espace Denise Larzul au profit de l'association VOICE KEGIN
386.24.12 RC	05/12/2024	Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de la salle sise 107 route de Pont l'Abbé au profit de l'association ADEDS 29387
387.24.12 RC	05/12/2024	Mise à disposition d'une salle Espace Jean Antoine Chaptal au profit de l'association LA SWING FACTORY
388.24.12 DPVB	06/12/2024	Solution de collecte et traitement de mégots - UGAP - 52 892,16 € HT
389.24.12 DPVB	06/12/2024	Accord-cadre - Fourniture et mise en place de marquage décoratif préfabriqué thermocollé s'appliquant sur les supports bitumineux - GROUPE HELIOS (SAS) - 40 000 € HT maximum
390.24.12 RC	09/12/2024	Mise à disposition d'un box n°19 à la maison des associations Pierre Waldeck-Rousseau au profit de l'association Ty Catch Impro
391.24.12 RC	09/12/2024	Don de l'œuvre « Impression et Pointe du Raz » d'Abdallah Benanteur (1931-2017) à la ville de Quimper
392.24.12 RC	09/12/2024	Mise à disposition de bureau dédié à la maison des associations Pierre Waldeck-Rousseau au profit de l'association LDH
393.24.12 DEE	11/12/2024	Conventions d'occupation de locaux scolaires pour l'année 2024-2025
394.24.12 DFCP	11/12/2024	Autorisation d'ester en justice - Désordres affectant l'immeuble sis 16 rue Haute à QUIMPER - Assignation délivrée par la Société MEETING SOURCE
395.24.12 DFCP	11/12/2024	Location d'engins et de matériels techniques pour la période 2024-2028 (lot 1) - LOCARMOR - 160 000 € HT maximum
396.24.12 DPVB	12/12/2024	Marché subséquent à l'accord-cadre n°0V23019 - Maîtrise d'œuvre complète pour les travaux de remise en état du mur de quai de l'Hippodrome - ANTEA GROUPE - 89 850 € HT
397.24.12 DPEL	13/12/2024	Accord-cadre - Recensement des contrôles d'accès, visiophonies, alarmes intrusion et alarmes "Plan Particulier de Mise en sûreté" (PPMS) dans les bâtiments de la ville de Quimper - GRAINE D'HABITAT - 82 000 € HT maximum

398.24.12 DPVB	13/12/2024	Avenant n°1 à l'accord-cadre n°0J22028 01 - Acquisition et livraison de fourniture d'équipements pour la création d'aires de jeux d'extérieur pour enfants - Lot n°1 (Fourniture de structures de jeux destinés aux crèches, écoles et centres de loisirs) - Sans incidence financière
399.24.12 DDS	13/12/2024	Remise en état du ponton du centre Nautique de Creac'h Gwen - METALU INDUSTRIES INTERNATIONAL - 47 520 € HT
400.24.12 DFCP	13/12/2024	Marché subséquent à l'accord-cadre n° 0V22005 - Travaux d'aménagement des rues Merrien, Châteaubriand et Louis Pasteur - EUROVIA BRETAGNE - 337 962,10 € HT
401.24.12 DDS	16/12/2024	Fourniture d'une machine auto-portée pour le nettoyage, l'entretien et le balayage des pistes d'athlétisme - SPORTS BUSINESS SOLUTIONS (SAS) - SMG FRANCE - 29 620 € HT
402.24.12 DDC	16/12/2024	Renouvellement de l'adhésion à l'APFM (Association des Professeurs de Formation Musicale) - Conservatoire de musique théâtre - année 2025
403.24.12 DDC	16/12/2024	Renouvellement de l'adhésion à l'ICOM (Conseil International des Musées) et à l'association Bretagne Musées - année 2025
404.24.12 DDC	19/12/2024	Prêt à titre gracieux de matériel à l'école municipale de musique et danse de Douarnenez du 16 décembre 2024 au 30 juin 2025
405.24.12 DFCP	20/12/2024	Avenant n°1 à l'accord-cadre de fourniture et de livraison de bornes, pupitres, panneaux d'information et de plaques signalétiques (lot n°1) - ESPACE CREATIC - Sans incidence financière
406.24.12 DFCP	20/12/2024	Nouvelle saisine du tribunal - Référé préventif - Réhabilitation complète des locaux du groupe scolaire Kergoat Al Lez de Quimper
407.24.12 DPPTI	24/12/2024	DSIL 2025 - Demande de soutien pour le changement de couvertures sur des groupes scolaires
408.24.12 DPPTI	24/12/2024	Demande de subvention : Récupération d'eau pluviale pour l'alimentation des serres du centre technique municipal
409.24.12 DPTP	27/12/2024	Vente de monuments funéraires
410.24.12 DPEL	27/12/2024	Avenant n°2 de transfert au marché n°0B23104 - Location d'une berline type Toyota Corolla Hybrid 122 CV Dynamic Hayon ou équivalent sur une durée de 60 mois - TEMSYS - Sans incidence financière
411.24.12 DFCP	31/12/2024	Suppression de la régie de recettes et d'avances - Animation sportive
412.24.12 DFCP	31/12/2024	Suppression de la régie de recettes et d'avances - Animation du patrimoine

Le conseil municipal en prend acte.

Débats relatifs au rapport n°12 :

M. GHACHEM : « *J'ai une simple remarque concernant les adhésions. Je crois qu'il y a trois renouvellements d'adhésion. Or dans la liste qui nous a été donnée – je la voulais exhaustive, mais il en manque – l'ICOM et l'association Bretagne musées n'y figurent pas. C'est simplement pour mettre la liste à jour.* »

Mme ASSIH : « *Probablement. Lorsque nous essayons de centraliser les adhésions ou abonnements, nous n'avons pas forcément les retours de chaque direction. Il faut donc que nous complétions.* »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2025

Rapporteur :

Madame Françoise DORVAL

N° 13

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Constitution de servitude Enedis - Allée de Penvillerc'h

Dans le cadre d'un passage de réseau électrique, la ville de Quimper consent au profit de ENEDIS une servitude de passage de réseau à titre gratuit sur la parcelle cadastrée section AN numéro 21.

Afin de raccorder électriquement deux installations électriques situées sur la parcelle cadastrée section AN numéros 23 et le domaine public contiguë de la parcelle cadastrée section AN numéro 21, il est nécessaire de faire passer une canalisation électrique souterraine, dans une bande d'un mètre de large sur 24 mètres de longueur environ, ainsi que ses accessoires sur la parcelle cadastrée section AN numéro 21, située allée de Penvillerc'h, appartenant à la collectivité.

Cette servitude est consentie à titre gratuit. Cette convention sera régularisée par acte authentique.

Les frais dudit acte seront à la charge exclusive de ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire ou son représentant :

- 1- à signer la convention avec ENEDIS ;
- 2- à signer les actes à intervenir.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2025

Rapporteur :

Madame Françoise DORVAL

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Constitution de servitudes et mise à disposition Enedis - rue de la Touraine

Dans le cadre d'un passage de réseau électrique et du déplacement d'un poste de transformation électrique, la ville de Quimper consent au profit de ENEDIS des servitudes de passage de réseaux et une mise à disposition d'une emprise à titre gratuit sur les parcelles cadastrées section CS numéro 132, 135 et 136.

Quimper Bretagne Occidentale a pour projet l'aménagement d'un réseau de chaleur sur le secteur de Penhars. La chaufferie qui alimentera ce réseau sera implantée sur une emprise où se trouve déjà un poste de transformation électrique Enedis situé sur la parcelle cadastrée section CS numéro 160. Il est donc nécessaire de déplacer le transformateur électrique sur la parcelle cadastrée section CS numéro 135. Enedis sollicite donc la mise à disposition d'une emprise sur la parcelle cadastrée section CS numéro 135 pour la nouvelle implantation du poste de transformation électrique.

A l'occasion du déplacement du transformateur électrique, Enedis souhaite la pose de nouveaux réseaux électriques passant par les parcelles cadastrées section CS numéros 132, 135 et 136. Il est nécessaire de faire passer des canalisations électriques souterraines, dans une bande de 3 mètres de large sur 11 et 30 mètres de longueur environ, ainsi que ses accessoires sur les parcelles cadastrées section CS numéro 132, 135 et 136, situées rue de la Touraine appartenant à la collectivité. La constitution de ces servitudes pour le passage de ces réseaux est indispensable.

Ces servitudes et cette mise à disposition sont consenties à titre gracieux. Les conventions seront régularisées par acte authentique.

Les frais dudit acte seront à la charge exclusive de ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire ou son représentant :

1- à signer les conventions de servitudes et de mise à disposition avec ENEDIS ;

2- à signer les actes à intervenir.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2025

Rapporteur :

Madame Françoise DORVAL

N° 15

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Convention de superposition d'affectations du système d'endiguement du Halage de Quimper, entre la ville de Quimper et l'État

Le conseil municipal doit délibérer sur la convention de superposition d'affectations du système d'endiguement du Halage de Quimper entre la ville de Quimper et l'État.

En vertu de ses statuts approuvés par arrêté préfectoral en 2019, le SIVALODET est compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de la Protection contre les Inondations (GEMAPI).

La gestion du système d'endiguement du Halage situé sur le territoire de la commune de Quimper, propriété de l'État, a été transférée au SIVALODET.

Cet ouvrage, affecté à la protection contre les inondations, est également le support d'un ancien chemin de halage aménagé et dédié aujourd'hui à la promenade et géré par la commune de Quimper.

Une convention pour la superposition d'affectations du système d'endiguement du Halage entre l'Etat et la ville de Quimper est nécessaire.

Cette convention a pour objet de fixer les clauses et conditions d'octroi au bénéficiaire d'une superposition d'affectations d'une dépendance du domaine public fluvial entre les lieux-dits « le Cap Horn » et « la pointe du Corniguel » sur le territoire de la commune de Quimper.

La présente superposition d'affectations est accordée à titre gratuit et sans indemnité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention de superposition d'affectations du système d'endiguement du Halage de Quimper entre la ville de Quimper et l'État.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2025

Rapporteur :

Madame Françoise DORVAL

N° 16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Convention de transfert de gestion d'une dépendance du domaine public fluvial
accueillant de la voirie sur le 'quai neuf' de la commune de Quimper**

**Le conseil municipal doit délibérer sur la convention de transfert de gestion sur
une dépendance du domaine public fluvial accueillant de la voirie sur le « quai neuf »,
entre l'État et la ville de Quimper.**

Cette convention a pour objet de fixer les clauses et conditions d'octroi au bénéficiaire d'un transfert de gestion d'une dépendance du domaine public fluvial correspondant à la voirie communale du « quai neuf », sur la commune de Quimper.

La présente convention concerne l'occupation du domaine public fluvial par la voirie communale et une place immédiate à proximité du port de Quimper d'une superficie de 971,20 m².

Le présent transfert de gestion est accordé à titre gratuit et sans indemnité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention de transfert de gestion sur une dépendance du domaine public fluvial accueillant de la voirie sur le « quai neuf » entre l'État et la ville de Quimper.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2025

Rapporteur :

Madame Françoise DORVAL

N° 17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Travaux effacement réseaux aériens

Des travaux d'effacement de réseaux aériens sont en cours de réalisation dans le cadre de l'opération d'aménagement du Pôle d'Échange Multimodal sur l'avenue de la Libération et l'impasse de l'Odet.

La signature d'un avenant est nécessaire pour la signature du décompte général définitif légèrement supérieur au montant de participation prévu à la convention. La participation communale est portée de 283 413,75 € TTC à 286 348,58 € TTC (+2 934,83 € TTC).

Suite à la délibération du conseil municipal du 10/12/2020, visée le 18/12/2020, la commune et le Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement du Finistère (SDEF) avaient signé une convention de maîtrise d'ouvrage en date du 26/03/2021 concernant un projet d'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Telecom, avenue de la Libération - impasse de l'Odet.

Le montant des travaux s'élevait à 257 750,00 € HT (309 300,00 € TTC) et la participation communale à 283 413,75 € TTC.

Or, un léger dépassement du montant estimé des travaux a été constaté lors des opérations préalables à la réception.

Le montant des travaux est porté en conséquence à 258 473,00 € HT (310 348,58 € TTC).

La nouvelle participation communale s'élève ainsi à 286 348,58 € TTC.

Il y a lieu d'autoriser la signature d'un avenant car la délibération initiale ne permettait pas la signature d'avenant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'approuver l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique « Effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Telecom Avenue de la libération / impasse de l'Odet » avec le SDEF ;
- 2- d'autoriser madame la maire à signer ledit avenant.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Établissements d'enseignement privé : avance sur participation

La ville de Quimper prend en charge les dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées quimpéroises par le versement d'un forfait par élève. Cette participation est versée en 9 fois. Une seconde avance est versée aux huit écoles privées catholiques et à Diwan. Le montant total versé en février 2025 s'élèvera à 148 090 €.

L'article L.442-5 du Code de l'éducation dispose que les dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat d'association sont prises en charge par les collectivités territoriales. Cette participation, représentant l'aide de la ville aux frais de fonctionnement des écoles privées quimpéroises sous convention, est versée en 9 fois sur l'année civile (première avance en janvier, seconde avance en février puis 7 versements en avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre).

Il convient dès à présent, avant de connaître définitivement le montant de l'aide qui leur sera attribué pour 2025 (lors du vote du budget primitif), de décider le versement d'un acompte en février 2025 (imputation budgétaire 213.6574.720).

Cet acompte sera égal au 1/9^{ème} de la subvention 2024 soit au total 148 090 €.

Monsieur Gilbert HASCOET étant sorti de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré (44 suffrages exprimés dont 44 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser la somme de 148 090 € pour l'avance de participation aux neuf écoles privées du premier degré concernées :

- OGEC Ecole Notre Dame de la miséricorde : 15 437 €;
- OGEC Ecole Saint Corentin : 17 659 € ;

- OGEC Saint Jean- Baptiste Kerivoal : 14 639 € ;
- école Saint Joseph : 14 052 € ;
- OGEC Ecole Saint Julien : 15 350 € ;
- OGEC Saint Charles Saint Raphaël : 36 000 € ;
- école Sainte Bernadette : 10 574 € ;
- école Sainte Thérèse : 10 072 € ;
- Diwan : 14 308 €.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avenant à la convention d'Objectifs et de Financement 2023-2027 conclue entre la commune de Quimper et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La ville de Quimper a signé en 2023 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) une Convention d'Objectifs et de Financement (COF) définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) extrascolaire et du bonus territoire CTG. Il est proposé à la ville de Quimper un avenant ayant pour objectif d'intégrer à la COF en cours de validité de nouvelles mesures.

Les Caf soutiennent le développement et le fonctionnement des Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) péri et extrascolaires. Leurs priorités et leurs moyens d'intervention sont définis dans la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) 2023-2027. La branche Famille de la COG prévoit de nouvelles modalités de financement à destination des Alsh extrascolaires.

La CAF propose donc un avenant ayant pour objectif d'intégrer à la COF en cours de validité ces mesures nouvelles visant à soutenir le développement de l'offre d'accueil de loisirs, à renforcer les démarches inclusives et à simplifier les modalités de soutien de la branche Famille par :

- le complément inclusif Alsh permettant de renforcer l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap. Il est mis en place à compter du 1^{er} janvier 2024 et permet de majorer la subvention Alsh extrascolaire par heure d'accueil réalisée ;
- la possibilité de financer les développements d'activité dans ces accueils via le bonus territoire CTG qui pourra ainsi être versé à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les heures d'accueil nouvelles, allant au-delà des heures existantes contractualisées lors de la mise en place de la CTG en cours.

Les modalités de calcul de la subvention Alsh extrascolaire - Bonus Territoire - Complément inclusif sont précisées dans un Addendum joint à l'avenant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer l'avenant à la convention d'Objectifs et de Financement 2023-2027 conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives de haut niveau collectif saison 2024-2025

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place un dispositif de soutien financier aux associations sportives de haut niveau. L'enveloppe globale allouée s'élève à 322 800 €.

Subventions pour projet de sport collectif de haut niveau et de niveau national

Compte 325-65748-711

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place un dispositif de soutien aux projets de sport collectif de niveau national.

En référence à la délibération du 13 juin 2024 et au vu des bilans réalisés à l'issue de la première période de la saison 2024/2025, il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions suivantes pour la deuxième partie de la saison susvisée, afin de soutenir les associations dans la réalisation de leurs projets.

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, il est proposé de répartir comme suit l'enveloppe de 322 800 € :

- | | |
|--|-----------|
| - SASP UJAP Quimper 29 (Basket National 1) | 168 800 € |
| <i>Solde de la saison 2024/2025 (total de 422 000 €)</i> | |
| - versement n°1 : 253 200 € (versé au conseil municipal du 13/06/24) | |
| - versement n°2 : 168 800 € | |
| | |
| - Quimper Volley 29 Elite (Ligue A) | 136 000 € |
| <i>Solde de la saison 2024/2025 (total : 340 000 €)</i> | |
| - versement n°1 : 204 000 € (versé au conseil municipal du 13/06/24) | |
| - versement n°2 : 136 000 € | |

- Quimper Cornouaille Tennis de Table (Pro A Féminine) 18 000 €
 - Solde de la saison 2024/2025 (total : 45 000 €)*
 - *versement n°1 : 27 000 € (versé au conseil municipal du 13/06/24)*
 - *versement n°2 : 18 000 €*

Madame Marie-Pierre JEAN-JACQUES étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré (44 suffrages exprimés dont 44 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'accorder aux associations les subventions précisées ci-dessus ;
- 2- d'autoriser madame la maire à signer les avenants afférents.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 21

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avances sur subventions sportives de fonctionnement 2025

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la Ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques critérisés de soutien financier aux associations sportives locales. Les subventions proposées sont ainsi calculées, après étude des dossiers et justificatifs déposés par les associations.

Le vote du budget définitif interviendra cette année début mars ; il convient, dans ce contexte, de leur verser une avance sur les subventions de fonctionnement votées au conseil municipal du 1^{er} février 2024, soit 25 %, pour leur permettre de s'acquitter de leurs dépenses sur ce début d'année.

L'enveloppe globale allouée s'élève à 94 549 €.

I/ Avances sur les subventions de fonctionnement aux associations sportives :

Compte 325-65748-711

Il est proposé au conseil municipal de procéder à un versement partiel anticipé des subventions.

Défini à partir de l'étude critérisée des dossiers de demandes de subvention déposés en septembre 2024, il est proposé de fixer le montant de l'avance à hauteur de 25% des montants perçus lors de l'exercice précédent.

Suite au vote du budget 2025, ces montants seront ensuite complétés des soldes votés lors du conseil municipal de mars.

Dans l'attente, il est proposé de répartir comme suit l'enveloppe de 81 549 € :

Associations Sportives	Montants des avances 2025 proposées
Amicale Sportive d'Ergué Armel Basketball	4 053 €
Ass Quimper Ergué Armel Football Club	3 929 €
Association UCPA Sport Loisirs du Finistère	1 609 €
Amicale Laïque de Quimper - Général	1 398 €
Association Dojo Sanshiro	1 409 €
Association sportive du golf de Lanniron	447 €
Aïkido 29 Santé	626 €
Aïkido Quimper	179 €
Club d'aviron de l'Odet	152 €
Club de Canoë Kayak Quimper Cornouaille	2 198 €
Compagnie des Archers de l'Odet	402 €
Cyclos Randonneurs Quimper Cornouaille	438 €
Dojo de Cornouaille	2 900 €
Échiquier Quimpérois	770 €
Ergué Quimper Handball	1 794 €
Escrime Quimper Cornouaille	822 €
Football Club Quimper Penhars	810 €
Grimpeurs de l'Odet Escalade	2 754 €
Groupe D'Activités Sous-Marine de Quimper	1 146 €
Gymnastique Volontaire de Quimper	437 €
Handisport Cornouaille Quimper	1 658 €
Karaté Club Quimper	1 028 €
Kelted	959 €
Kemper VTT	838 €
Kemper Canne de Combat Bâton et Savate	185 €
La Quimpéroise	4 329 €
Pool Ar Bed	391 €
Palmes en Cornouaille	865 €
Quimper Athlétisme	5 047 €
Quimper Cornouaille Tennis de Table	1 010 €
Quimper Cyclo Club	215 €
Quimper Kerfeunteun Football Club	5 662 €
Quimper orientation Coatarmor	3 727 €
Quimper GR en Finistère	1 516 €
Quimper Triathlon	525 €
Quimper Volley 29	3 291 €
Rugby Club Quimpérois	3 828 €
Sport Pour Tous	1 102 €
Squash Quimper Cornouaille	731 €
Sammy Skate Club	749 €
Sharks 29	309 €
Skol Gouren Kemper	325 €
Tennis Club Quimpérois	2 656 €

UJAP Badminton	1 028 €
UJAP Basketball	6 320 €
UJAP Gymnastique	701 €
Union Quimper Natation	1 624 €
Vélo Sport Quimpérois	2 657 €
Total	81 549 €

II/ Subventions de fonctionnement à l'Office du Mouvement Sportif de Quimper :

Compte 325-65748-711

Pour soutenir l'association dans son fonctionnement et ses actions, il convient de procéder au versement de 13 000 €, répartis comme suit :

- 8 000 €, pour le renouvellement du parc de véhicules mis à disposition des clubs sportifs locaux dans le cadre de leurs déplacements compétitifs ;
- 5 000 €, pour l'accompagnement de la prise en charge des couts salariaux liés au poste de secrétariat (1/2 ETP).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'accorder aux associations les subventions précisées ci-dessus ;
- 2- d'autoriser madame la maire à signer les avenants afférents.

Débats relatifs au rapport n°21 :

Mme LE CAM : « *Dans ce rapport, il est mentionné que l'avance sera de 25 %, alors qu'elle est habituellement de 40 %. J'aurais donc voulu des explications et des justificatifs sur ce choix. Je vous remercie.* »

Mme QUÉRÉ : « *Je n'étais pas à la dernière commission, mais je crois que cela a été expliqué. Il est vrai que nous donnions habituellement 40 %, mais comme nous n'avons pas de visibilité à proprement dit sur le budget, nous sommes partis sur une fourchette plus basse afin d'éviter de donner un trop-perçu au club, puisqu'il est toujours plus facile de donner davantage que de récupérer les sommes.* »

Mme VIGNON : « *Annie LE CAM, nous avions déjà répondu à la commission. Elle n'était pas là, c'est vrai. C'est au cas où nous n'aurions pas dit vrai !* »

Mme LE CAM : « *Est-ce que ce ne serait pas une période délicate pour diminuer les subventions aux associations ? En fait, c'est aussi lié à une association qui pose problème. Je défends un peu les associations.* »

Mme QUÉRÉ : « *Non, il n'y a pas de délicatesse de notre part. Nous en avons parlé, nous avions ce matin la réunion avec l'Office municipal du mouvement sportif, et cela ne change pas grand-chose, puisqu'au final, lorsque nous allons voter le budget au mois de mars, ils auront quasiment la deuxième partie en même temps, donc cela n'impactera pas leur trésorerie.* »

Mme ASSIH : « *De toute manière, en un mois ou un mois et demi, il y a aucun risque, mais nous sommes tout de même à l'écoute des éventuelles difficultés qui pourraient se présenter.* »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2025

Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025
(accusé de réception du 06/02/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subvention exceptionnelle à l'association Droit d'asile Quimper Cornouaille

L'association Droit d'asile Quimper Cornouaille a sollicité, auprès de la ville de Quimper, une subvention exceptionnelle pour le soutien à ses actions.

L'association dont l'objet principal consiste à apporter une aide et un soutien aux personnes étrangères et demandeuses d'asile a formulé une demande exceptionnelle de subvention d'un montant de 1 500 €, afin, notamment de venir en aide aux familles sans solution d'hébergement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser à l'association Droit d'asile Quimper Cornouaille une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €.

Débats relatifs au rapport n°22 :

M. SINQUIN : « *J'appuie évidemment ce rapport de tous mes vœux, et j'espère que tout le monde en fera de même, mais je voudrais apporter un éclairage. Tu as parlé tout à l'heure – excuse-moi, je te tutoie – de nos valeurs, et c'est en ce sens que je voulais informer ou faire réagir la salle au sujet de deux citations de Victor HUGO concernant la misère. Il faut évidemment reporter cela à cette époque, 1850 environ.*

La misère, il faut la détruire. La misère, comme l'ignorance, est une nuit, et à toute nuit doit succéder le jour.

La deuxième citation, eut égard à nos responsabilités, disait ceci en 1849 : Les décideurs doivent y songer sans cesse, à la misère, car en pareille matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli.

Si j'en parle, qu'il s'agisse de droit d'asile ou des associations caritatives ou sociales, nous côtoyons toutes ces associations, nous donnons des subventions, nous n'en donnons pas assez... Cela nous ramène à notre obligation morale, en tout cas d'être très vigilants et d'éviter la banalisation. Nous ne referons peut-être pas tout, mais au moins, sur ces questions, que nous soyons fidèles à nos valeurs, tout simplement. »

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal
de Quimper du 30 janvier 2025**

Signature de la maire et du ou des secrétaires de séance :
(article L2121-15 du CGCT)

L'ordre du jour étant épuisé, madame la maire clôt la séance.

La maire de Quimper, Isabelle ASSIH :	Le ou les secrétaires de séance :	
<i>Signature :</i>	<i>Noms :</i>	<i>Prénoms :</i>
	STERVINOU	Mathieu
	<i>Signature(s) :</i>	